

EN AVANT 

LIVRE BLANC

VISION & PROGRAMME DU PARTI

**SÉCURITÉ, EMPLOI
ÉDUCATION**

2024

“ Plus d'un pense que le déclin continu d'Haïti est inévitable et que le pire est à venir. Les leaders du parti EN AVANT osent prétendre autrement. Une prise en charge de notre pays par un leadership moderne et visionnaire peut conduire Haïti – très vite – sur la voie de la stabilité, du progrès et du développement. ”

PARTIE I
Changer Haïti ensemble !



LE MOT DE JERRY TARDIEU

Coordonnateur National du parti

Haïti connaît aujourd'hui une crise multi-forme qui affecte toutes les sphères de la société. Face à la gravité de cette crise, il faut désormais un sursaut national et un renouvellement de la classe dirigeante pour redresser la barque nationale. Le changement en Haïti passe par la prise du pouvoir par une nouvelle équipe prête à adopter les

réformes nécessaires et imposer les politiques publiques aptes à restaurer l'autorité de l'État et remettre le pays sur les rails du développement.

Cette tâche sera difficile. Elle nécessite un effort collectif. « Pour Changer Haïti ensemble » est le slogan de notre parti. Il a été choisi à dessein. Pour signifier qu'il faut ratisser large et faire le plein de partisans, d'alliés, de sympathisants pour faire face aux forces des ténèbres, pour surmonter les défis qui nous attendent, pour être à la hauteur de la tâche patriotique de redresser la barque nationale. Men anpil, chay pa lou. Jamais un proverbe haïtien n'a autant eu sa raison d'être. C'est pourquoi nous lançons un appel aux forces vives de la nation, à la jeunesse, aux femmes, à la diaspora, nos professeurs, nos agriculteurs, nos policiers, nos cadres, nos fonctionnaires, nos artistes, nos professionnels, nos ouvriers, nos intellectuels, nos chefs d'entreprise, nos syndicalistes. C'est ensemble et uni que nous devons galvaniser l'élan collectif pour gagner la bataille contre le désordre, l'insécurité et la misère.

Entre autres, l'heure est venue pour la jeunesse haïtienne de s'organiser aux fins d'occuper les espaces de pouvoir publics. Il est un constat historique qui n'échappe à personne. Dans tous les pays minés par la corruption, la misère et la tyrannie, c'est la jeunesse qui finit toujours par tirer la sonnette d'alarme. C'est elle qui s'organise comme front du refus aux autorités rétrogrades ou corrompus. C'est elle qui s'organise en mouvement de résistance. C'est elle qui s'érige comme gardienne du temple et protectrice de la république.

Que ce soit en Amérique, en Asie, dans les Caraïbes, ou en Europe, les jeunes émergent toujours à l'avant-garde des nobles combats politiques visant plus de solidarité, d'équité, de justice, de transparence. Partout, à l'occasion de révolution ou de protestations de masse, c'est la jeunesse qui se retrouve en première ligne, poussée par sa soif de changement, son courage, sa spontanéité et son dynamisme.

En Haïti, le statu quo durera longtemps si la jeunesse ne se réveille pas pour prendre son destin en main. Pour cela, il faut qu'elle s'organise en militant au sein de structures politiques sérieuses. Mais force est de constater aujourd'hui que nos partis politiques traditionnels sont essoufflés, impopulaires et souvent décriés ou incompris. Malgré le mérite de leurs dirigeants, ils ne disposent pas des cadres, des ressources ni des moyens techniques et financiers pour faire avancer leurs partis. Ces partis n'ont plus l'ancrage populaire nécessaire pour impulser un rythme ou même gagner aux élections législatives, municipales ou présidentielles. Ils n'arrivent plus à galvaniser une jeunesse pourtant avide de changement et désireuse de s'impliquer.

En clair, il y a aujourd'hui une offre politique qui ne correspond pas à la demande d'une jeunesse plutôt en quête de renouveau. D'où l'urgente nécessité qu'émergent d'autres structures politiques ou que se modernisent celles qui existent déjà pour faire face à un avenir incertain. C'est cette nécessité qui nous a poussé à créer le parti En Avant. Il était important d'offrir à la nation un nouvel espace politique où la jeunesse (notamment) pouvait s'exprimer, militer et se battre pour ses valeurs et ses aspirations.

En Avant ne vient pas se substituer aux partis politiques actuels. Notre parti vient plutôt dynamiser et compléter la vie politique en y ajoutant une offre contemporaine et nouvelle. Plus dynamique. Plus en phase avec la réalité actuelle. Notre parti n'est pas l'outil au service d'une personne. C'est un parti porté par des leaders issus de plusieurs secteurs et qui, dans un effort collectif, veulent imprimer un rythme et définir un nouveau cap pour Haïti. C'est une ambition collective pour rebâtir Haïti ensemble. Le mot « ensemble » prend ici toute son importance puisque notre parti se veut fédérateur et inclusif.

A ce propos, même quand la jeunesse constitue un pylône essentiel du parti, En Avant s'enrichit de l'apport de toutes les générations. Il n'y a pas de jeunesse engagée sans modèles, sans aînés, sans mentors, sans guides. Il n'y a pas de mouvement avant-gardiste qui soit sectaire. En Avant, c'est le trait d'union entre toutes les générations. En avant, c'est la jeunesse des uns, alliée à l'expérience des autres pour un cocktail patriotique gagnant.

En Avant, c'est aussi et surtout une ambition de sérieux ! C'est pour cela que nous partageons avec la société haïtienne notre vision pour Haïti sur les 30 prochaines années (nous fêterons nos 250 ans d'indépendance en 2054) à travers ce livre blanc qui décrit les actions que nous comptons mener lorsque nous serons au timon des affaires. Ce livre blanc est un outil pratique pour celles et ceux qui veulent être informés de notre ambition pour Haïti.

Ce livre blanc présente un synopsis d'État des lieux et des vingt (20) grands chantiers que nous comptons lancer pour redresser la barque nationale :

Le chantier « Sécurité » visant à rétablir la sécurité sur l'ensemble du territoire haïtien, permettant ainsi au pays de retrouver au plus vite la paix et la normalisation des activités économiques et sociales.

Le chantier « Défense et Protection Civile » visant à reconstituer les Forces de Défense d'Haïti mais en ayant soin de leur donner des tâches spécifiques (d'ordre sécuritaire et civiques) et en intégrant des garde-fous pour empêcher les dérives du passé.

Le chantier « Economie et création d'emploi » visant à ressusciter l'économie haïtienne et la doper pour qu'elle puisse générer des emplois et des taux de croissances qui peuvent soutenir le nouvel objectif de devenir une économie émergente en 2054.

Le chantier « Education » visant à offrir l'accès gratuit à l'école primaire à tous les enfants d'Haïti, s'assurer d'une meilleure gouvernance de ce secteur de telle sorte que l'éducation primaire, secondaire, universitaire et la formation professionnelle, technique tant dans le privé que le public, soit de qualité et accessible à tous sur les 27,000 Km².

Le chantier « Intégration de la diaspora » qui vise à intégrer la communauté expatriée aux questions nationales et l'associer aux décisions d'avenir.

Le chantier « Santé » qui vise à mettre en place une Politique nationale de Santé qui permet à tous les Haïtiens, quels que soient leurs moyens économiques ou les régions où ils habitent, d'avoir accès aux services sanitaires de base que nécessite son état de santé.

Le chantier « Egalité hommes - femmes » qui vise à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les sphères de la vie nationale et à tous les niveaux.

Le chantier « Environnement et aménagement du territoire » visant à réhabiliter l'environnement à partir d'actions concertées et simultanées sur le foncier, les Collectivités territoriales, les systèmes agricoles, l'aménagement du territoire et l'économie.

Le chantier « Culture » visant à adopter une Politique nationale pour la Culture (PEC) visant à contribuer - au travers de la culture et de l'art - au développement économique et social d'Haïti, et au rayonnement du pays à travers le monde.

Le chantier « Jeunesse, sport et action civique » visant à favoriser massivement la pratique du sport chez les jeunes et offrir à la jeunesse la possibilité de prendre part à des activités civiques dans des domaines comme la protection civile, le Reboisement, La Protection de l'environnement, l'hygiène public

Le chantier « Justice » visant à Etablir un pouvoir judiciaire fort, indépendant, accessible aux justiciables, en conformité à notre objectif de mettre en place un État de droit et une démocratie stable (seul capable de garantir la sécurité et l'ordre public)

Le chantier « Tourisme » visant à faire d'Haïti une destination touristique de choix dans la Caraïbe pour faire de ce secteur le moteur du développement économique.

Le chantier « Infrastructures » visant à implémenter un ambitieux plan de réhabilitation et de construction d'infrastructures devant accompagner un processus de développement (routes, ponts, canaux, ports, eaux, réseaux énergétique, transport, télécommunication, système de transformation des résidus solides).

Le chantier « Diplomatie, politique étrangère et coopération externe » visant à faire de la diplomatie économique un outil pour développer Haïti et améliorer l'image du pays à l'extérieur.

Le chantier « Production nationale et Agriculture » visant à créer une agriculture rentable, productive et performante qui répondra aux besoins d'autosuffisance alimentaire et aidera au remembrement de la production nationale.

Le chantier « Transparence et reddition des comptes » visant à combattre la corruption renforcer les institutions publiques et promouvoir une gouvernance transparente, responsable notamment à travers une plateforme en ligne sur le site du MEF qui permet à tous les citoyens d'accéder directement à l'information sur l'utilisation des fonds publics.

Le chantier « Secteur privé » visant à prioriser la création de richesse et d'emploi par l'investissement privé local et étranger - petites, micro, moyennes et grandes entreprises.

Le chantier « Energie » visant à Moderniser et compléter le Plan national de développement du secteur de l'énergie aux fins d'améliorer la desserte en électricité au moindre cout

Le chantier « Mines » qui vise à adopter une loi minière qui établit des procédures claires pour une exploitation moderne et responsable de nos ressources naturelles au profit du développement d'Haïti.

Le chantier « Collectivités territoriales » qui vise à mettre en place des collectivités territoriales pour en arriver à une décentralisation effective d'un point de vue politique, fiscal et économique.

Bonne lecture et bon combat !



LE MOT DE SAINT-JEAN JOSEPH

Coordonnateur national adjoint en charge des branches extérieures du parti

Après mes études primaires et secondaires à l'école Martin Ogine de Saint-Marc, le Lycée Sténio Vincent de Saint Marc et le Collège Arountino Petit Celin, j'ai émigré en France pour mes études universitaires. En 1988, j'ai décroché un diplôme en Science du Langage et Communication (DEUG) à

l'Université de Paris VIII et, en 1990, une licence Micro-Informatique Appliquée aux Sciences Humaines (MIASH) de l'Université de Paris VIII. Après mes études, j'ai intégré Capgemini leader mondial du conseil, de la transformation numérique, des services technologiques et d'ingénierie en qualité d'Ingénieur et Consultant Informatique. Aujourd'hui encore, je suis Délégué Syndical CFTC de cette multinationale qui compte plus de 270,000 collaborateurs dans le monde.

Certes j'ai quitté mon pays physiquement dans les années 80 mais je n'ai jamais cessé de porter Haïti dans mon cœur même en dehors d'Haïti. Durant toute ma vie, mon pays ne m'a jamais quitté. J'ai toujours réparti mon temps entre mes activités syndicales pour la défense des salariés au sein de Cap Gemini mais aussi pour la défense d'Haïti. D'abord Président de l'Association Franco Haïtienne pour le Développement de l'Artibonite (AFHDA), j'ai été également membre de l'Association Solidarités CHIV Haïti, membre de l'Observatoire de l'Association CORECOHF (Conseil Représentatif de la Communauté Haïtienne de France).

En 2005, j'ai tenté l'expérience politique à la demande du regretté professeur Leslie François Saint-Roc Manigat, qui m'a demandé d'intégrer le Rassemblement National des Démocrates Progressistes (RDNP). Au contact du Professeur Manigat et des camarades de la Branche de Paris dont je fus durant six ans le Coordonnateur, j'ai beaucoup appris sur la politique Haïtienne, ses rouages, ses codes et ses dures réalités. Cette expérience, au côté de ce grand mentor, m'a donné encore plus gout

aux affaires publiques et aiguisé mon intérêt pour les affaires nationales. Depuis lors, je n'ai jamais cessé de m'intéresser à la vie haïtienne nourrissant de plus en plus l'intérêt de m'engager dans une structure politique résolument décidé à intégrer la diaspora aux questions nationales.

En 2020, l'occasion m'en a été donnée lorsqu'un ensemble de leaders Haïtiens, venus de différents secteurs, décidèrent de lancer En Avant. Aujourd'hui Coordonnateur national adjoint du parti, j'en suis également le responsable principal des branches extérieures. J'ai choisi de me lancer dans cette aventure car Haïti avait besoin d'un nouveau parti avant-gardiste qui fait de l'intégration effective de la diaspora haïtienne une priorité majeure.

C'est à l'étranger que l'on retrouve ce gisement prolifique et précieux de compétences et d'expériences haïtiennes. L'importance démographique de notre diaspora commande qu'elle soit intégrée à la vie nationale. Sans les transferts d'argent de la diaspora haïtienne, ou en serait Haïti aujourd'hui ? Haïti reçoit en moyenne environ 2.5 milliards de dollars de sa diaspora chaque année soit 30% de son Produit Intérieur Brut (PIB), se classant ainsi en première position des pays où les transferts dépassent les 10% du PIB. Les transferts sont désormais la principale source de devises d'Haïti soit 3,6 fois la valeur des exportations, 10 fois celle des flux d'aide au développement et 37 fois le montant des investissements directs étrangers (IDE)

Mon engagement envers En Avant, c'est d'en faire « le parti » le plus engagé dans la bataille en faveur des compatriotes vivant à l'étranger. Cette bataille inclut la mise en place d'un Fonds d'Investissement des Haïtiens de l'Extérieur (FIHEx), l'émission « des bons diaspora », l'intégration de la diaspora aux questions politiques à travers l'octroi aux Haïtiens vivant à l'étranger le droit de vote à l'étranger.

Je me battraï également pour la création de circonscriptions législatives à l'extérieur pour permettre aux haïtiens établis hors d'Haïti d'élire des représentants à la chambre des députés et au sénat. Le découpage extraterritorial se ferait en fonction de l'importance démographique des populations haïtienne de l'extérieur USA.

Parmi les combats à mener, notons aussi le dépôt au parlement d'un projet de loi concernant la réinsertion au pays des cadres expatriés, l'adoption d'une nouvelle loi sur la nationalité haïtienne qui viendra confirmer le droit des haïtiens à la pluri nationalité. Cette loi viendra remplacer celle du 6 novembre 1984 désuète et obsolète.

Ce combat ne sera pas facile car l'hostilité de la classe politique traditionnelle envers la diaspora est réelle. Mais les grandes conquêtes de l'histoire n'ont jamais été faciles. Elles ont été le fruit de longues luttes. Qu'il s'agisse de l'égalité civique des femmes, l'abolition de l'esclavage, la fin de l'apartheid, de la colonisation, le droit aux libertés syndicales. La bataille pour le changement n'est jamais une partie de plaisir. A nos amis de la diaspora, je souhaite qu'ils/elle s'arme(nt) de courage et de détermination pour appuyer En Avant pour réclamer ce à quoi ils/elle a droit : la liberté de choisir librement leurs dirigeants et d'influencer aussi le cours de la vie nationale.



LE MOT DE NANCY VILC 

**Coordonnatrice nationale adjointe
Responsable des branches nationales
et des affaires f minines**

« Apr s avoir  tudi  la condition des femmes dans tous les pays, je suis   la conclusion qu'au lieu de leur dire bonjour, on devrait leur dire pardon ». C'est avec ces paroles du po te Alfred de Vigny que notre coordonnateur national Jerry Tardieu a commenc  son

discours lors du lancement par le parti EN AVANT d'un plan d'action genre en 2022.

Dans la soci t  machiste ha tienne, trop souvent, les femmes sont bafou es, d grad es, d valu es alors qu'elles sont le poto-mitan de nos familles, de notre  conomie, de notre agriculture, de notre soci t , de notre administration publique, du tissu industriel ha tien....

  travers l'histoire, souvent au prix de leurs vies et de grands sacrifices, les femmes ha tiennes ont pris la parole pour faire avancer de grandes causes et d noncer les injustices faites aux femmes. Leurs paroles ont permis de d placer des montagnes et continuent de r sonner aujourd'hui encore. Je pense, entre autres,   Myriam Merlet, Liliane Pierre-Paul, Catherine Flon, Mona Gu rin, Ertha Pascal Trouillot, Collette Lespinasse, Marie-Laurence Josselyn-Lass gue, Suzy Castor... et tant d'autres.

Femme engag e, je veux marcher sur les traces de ces grandes dames qui ont marqu  l'histoire de la lutte f ministe en Ha ti. Le combat pour la cause des femmes a  t  le leitmotiv de toute ma vie. Elue membre du Conseil d'Administration Section Communale CASEC de premi re montagne noire de 2005   2015, j'ai consacr  mon mandat   encadrer les femmes paysannes vuln rables notamment   travers la formation aux techniques agricoles et l'acc s aux soins m dicaux. Ce combat, je l'ai  galement men  comme Pr sidente de l'Association des femmes d vou es de Thomassin (AFADETH) qui regroupe pr s de 3,000 femmes.

Aujourd'hui, j'ai décidé d'aller encore plus loin dans mon engagement féministe en aidant à mettre sur pied le parti politique En Avant dont l'une des priorités est le combat en faveur de l'égalité hommes-femmes. Cette égalité est le fondement premier de nos valeurs et le parti Est d'avis que l'égle participation des femmes et des hommes à la vie publique est une condition sine qua non à l'émergence d'une véritable démocratie.

Mon rôle au sein de En Avant est d'abord celui de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes à l'éducation, la santé et l'emploi, bref à renforcer l'autonomie économique des femmes. En 20-22, Au nom du parti, j'ai lancé officiellement le plan « Egalite ant fanm ak gason » qui vise à encourager plus de femmes à intégrer le parti. Ce plan inclut aussi l'organisation à l'échelle du pays de rencontres et d'ateliers de sensibilisation à la cause des femmes.

En dépit de l'obligation du quota de 30% de représentation de femmes dans les directoires des partis politiques imposée par la Constitution, l'observation empirique montre que les femmes sont très peu présentes dans la dynamique des partis politiques et encore moins dans les postes de responsabilités. Si nous voulons changer le cours des choses, il faut chambouler le système établi et donner à la femme haïtienne la place qui lui est due.

Comment le faire ?

Il n'y a pas lieu de réinventer la roue. Il faut, d'abord et avant tout, donner les moyens politiques et économiques au Ministère à la Condition féminine et aux Droits des femmes, dont la mission est « de formuler, d'appliquer, d'orienter et de faire respecter la politique du gouvernement, en œuvrant à l'émergence d'une société égalitaire pour ses composantes des deux sexes ».

Lorsque En Avant sera en responsabilité, nous appliquerons une politique visant la parité homme-femme via l'établissement d'un mécanisme institutionnel entre le MC-FDF et les autres ministères du gouvernement pour s'assurer de la bonne orientation et exécution des politiques publiques visant l'équité de genre à l'échelle nationale.

En effet, créé en 1994, ce ministère a toujours été traité en parent pauvre alors qu'il devrait être la pierre angulaire d'une véritable politique d'équité de genre. Puisqu'il est transversal, le Ministère à la Condition féminine et aux Droits des femmes, doit compter dans tous les autres ministères un vis-à-vis institutionnel dont la responsabilité est de s'assurer que les droits des femmes soient pris en compte dans les politiques menées par chacun des ministères formant le gouvernement. Attardons-nous à quelques exemples pour bien illustrer notre propos.

Au Ministère de la justice et de la sécurité publique, ce vis-à-vis s'assurera du suivi de la décision que soit respecté du quota de femmes à recruter comme policières, que soit aménagé des centres d'accueil pour les femmes victimes de violences, que soit mis fin au phénomène de la détention préventive prolongée qui est encore plus important pour les femmes que pour les hommes. Alors que 33% des hommes emprisonnés ont été jugés (2777 sur 8184) seulement 17% des femmes en détention ont été jugées soit 62 sur 350.

Au Ministère de la santé publique et de la population, ce vis-à-vis s'assurerait qu'il y ait un quota de bourses alloué aux femmes. Par exemple, dans le cadre du programme de bourses sur Cuba, il est aberrant de voir qu'en majorité les bénéficiaires soient des hommes. Par exemple, Il devrait s'assurer que les hôpitaux et autres centres de santé disposent de salles d'accouchement pour les femmes...

Au Ministère du commerce et de l'industrie, ce vis-à-vis devrait s'assurer que les « madan sara » aient un traitement digne et ne soient pas l'objet d'abus, que les marchés de la capitale abritant les commerces des petites marchandes soient équipées de toilettes et autres infrastructures minimales, que les ouvrières dans la sous-traitance aient accès à des salaires décentes égaux à ceux des hommes, à des congés grossesse, et éventuellement même à des garderies pour leurs enfants

Au Ministère de l'Education nationale et de la formation professionnelle, le vis-à-vis devrait s'assurer du suivi sur la décision que les manuels scolaires soient débarrassés des stéréotypes sexistes et machistes sur les petites filles, que la profession d'enseignante soit aussi valorisée que celle des enseignants, que des bourses soient réservées aux femmes pour des catégories de métiers ou elles excellent (cuisine, pâtisserie, restauration, hôtellerie...)

Au Ministère de la jeunesse et des sports, le vis-à-vis devrait s'assurer que le sport féminin ne soit pas relégué aux calendres grecques. Le basket, le foot, le tennis sont autant de sports où les femmes excellent mais restent limitées dans leurs carrières puisqu'il n'y a pas de championnat de haut niveau et quasiment aucun encadrement.

Au Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural, le vis-à-vis devrait s'assurer que nos paysannes soient bien loties lors des distributions de semences et d'outils agricoles. Ce ministère a la responsabilité également de construire des ateliers et ferme-écoles exclusivement réservées aux femmes.

Il faudra également un vis-à-vis au sein du Parlement pour s'assurer du suivi concernant l'adoption et la promulgation du projet de loi sur l'égalité des sexes ainsi que la mise en application du Plan National d'Égalité Femmes-Hommes et du Plan National de Lutte contre la violence faite aux Femmes 2017-2027. Il faudra faire adopter une nouvelle loi sur la paternité, la maternité et la filiation, une nouvelle loi sur les conditions du travail domestique, une nouvelle loi sur la prévention, la sanction et l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles.

Dès lors qu'il y a une volonté politique clairement affichée au plus haut niveau de l'état, et que soient nommés des vis-à-vis compétents dans tous les ministères, le MCFDF peut œuvrer efficacement à l'émergence d'une société égalitaire pour ses composantes des deux sexes. La tâche ne sera pas facile car les statistiques fiables dépeignent une situation alarmante.

Chez nous, la violence sexiste affecte au moins une femme sur quatre. Le phénomène du kadejak est fréquent et infiltrée dans les mœurs jusqu'à passer pour une activité admissible. Les femmes haïtiennes reçoivent des salaires inférieurs à ceux des hommes. Presque deux tiers des accouchements se font encore sans assistance qualifiée. Le taux de mortalité maternelle était parmi les plus élevés de l'Amérique Latine, avec 157 pour 100.000 en 2013. Selon Les Nations-Unies, en Haïti, 71% des femmes ne possèdent ni terre, ni maison. 20% possèdent un bien conjointement et seulement 9% sont propriétaires. Les femmes ne parviennent toujours pas à jouir d'une bonne représentation dans les sphères de pouvoirs et de décision. Au contraire, la représentation féminine tend à régresser dans ces domaines. Bien

que les lois haïtiennes garantissent les droits des femmes, elles végètent au bas de l'échelle sociale.

Ce sombre tableau souligne l'étendue du chemin à parcourir pour rétablir les femmes haïtiennes dans la plénitude de leurs droits.

Au cœur même du combat du parti En Avant, il y a une farouche volonté de corriger les injustices, de s'assurer que tous nos compatriotes jouissent des mêmes privilèges devant la loi ou des mêmes opportunités dans la vie quel que soit leur sexe. "La femme est l'avenir de l'homme". C'est le titre accrocheur de la chanson à succès de Jean Ferrat sortie en 1970 et inspirée de la célèbre maxime de Louis Aragon. En Haïti, encore plus que partout ailleurs, la femme n'est pas seulement l'avenir de l'homme, elle est son présent et son passé.

1- OBJECTIF 2054 : MISE À JOUR DU PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT D'HAÏTI (PSDH).



Sensible à la continuité de l'État, dans la rédaction de ce document, le parti En Avant a tenu compte des « déclarations de politique générale » présentées par les chefs de gouvernement successifs depuis 2010. Elles tiennent (toutes) compte des priorités opérationnelles du Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PDSH). En Avant ne compte pas déroger à cette règle.

En effet, pris dans sa globalité, le PDSH garde sa pertinence. En Avant a tenu à le mettre à jour, c'est-à-dire que les objectifs ont été examinés et repoussés à une date ultérieure. Comme le parti En Avant, le PDSH envisage une société juste et solidaire, dotée d'une économie moderne, diversifiée, forte, dynamique, compétitive, ouverte, inclusive pouvant satisfaire les besoins primaires de la population. Élaboré dans la perspective de refonder la nation haïtienne après le séisme de 2010, rappelons que le PDSH est un document-cadre dans lequel sont formulées les orientations de développement à long terme du pays pour faire d'Haïti un pays émergent d'ici 2030. Pour En Avant, il n'y a pas lieu de réinventer la roue car les objectifs à long terme du parti sont similaires à ceux du PDSH c'est-à-dire :

- Une croissance économique forte, inclusive qui peut générer rapidement des emplois ;
- Un secteur privé national dynamique qui doit être l'épine dorsale d'une économie dont la croissance est tirée par le dur labeur et l'inventivité de milliers de petites, grandes et moyennes entreprises
- La construction ou réhabilitation d'infrastructures et la fourniture de services de base à la population afin de soutenir la croissance
- L'inclusion sociale sous toutes ses formes, notamment celle des jeunes, des femmes, des paysans et de la diaspora ;
- Une maîtrise volontaire de la démographie, par la planification familiale et l'accès gratuit aux moyens de contraception
- La mise en place de zones économiques spéciales soit des pôles régionaux de développement qui seront implémentés selon le plan d'aménagement du territoire prévu dans le PDSH.

- Un Etat à la fois fort, déconcentré et décentralisé, au service du citoyen et soucieux de transparence et d'efficacité.

En vertu des considérations susmentionnées, En Avant n'entend pas remettre en question les quatre grands chantiers sur lesquels repose la refondation du pays par le PDSH. Il s'agit du :

- Chantier de la refondation territoriale qui prévoit des travaux au chapitre de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du développement local, de la protection de l'environnement, la mise en place d'un réseau de transport national, l'électrification du pays, le maillage numérique, l'accès à l'eau potable et la gestion des déchets solides.
- Chantier de la refondation économique qui prévoit la mise en œuvre d'un cadre macroéconomique propice au développement, l'appui à l'investissement privé, la modernisation de l'agriculture, la valorisation des secteurs compétitifs de l'économie haïtienne.
- Chantier de la refondation sociale qui prévoit la création de réseaux modernes de santé et d'éducation à travers tout le pays, incluant l'enseignement supérieur et la formation professionnelle et technique, le développement de l'action civique et de l'offre sportive et de loisirs, l'organisation de la solidarité sociale et un programme favorisant l'égalité de genre.
- Chantier de la refondation institutionnelle prévoit la révision du cadre légal, la modernisation de l'administration publique et, notamment, celle de l'administration de la justice et de la sécurité.

Cependant le parti En Avant estime qu'il sera urgent d'inclure dans chacun de ces chantiers susmentionnés des nouveaux projets et une nouvelle approche plus pragmatique. C'est pour cela que notre parti entend engager les 20 chantiers de l'espoir pour bâtir l'avenir. Chaque chantier est composé de programmes, eux-mêmes déclinés en sous-programmes puis en projets, chacun muni d'objectifs quantifiables et surtout des sources de financement.

Le PDSH fait référence à une économie haïtienne émergente en 2030. Une économie est émergente lorsqu'elle dispose d'un PIB par habitant inférieur à celui des pays développés et connaît une croissance économique rapide favorisant une convergence des niveaux de vie avec des pays développés aux structures économiques et sociales solides.

Tout en gardant intact les quatre objectifs du PDSH, En Avant propose dans son programme de repousser l'échéance à l'année 2054. Lorsqu'on parle "d'économie émergente", on se réfère à un niveau de PIB déterminé qui sortirait Haïti de son statut actuel de PMA pour le classer dans une catégorie plus proche de pays voisins comme la République Dominicaine ou la Jamaïque. En ce sens, En avant aurait préféré fixer un horizon de PIB faisant d'Haïti une "économie à revenu moyen" suivant la nomenclature de la Banque Mondiale qui opte pour une cible égale à la borne limite entre "lower et upper middle income country", soit \$3,955, qui nous rapprocherait des niveaux en 2016 de la Jamaïque (\$ 4,934), de Belize (\$ 4,630) et la République dominicaine (\$7,114).

Un horizon additionnel de 30 ans pour atteindre cet objectif d'émergence implique une croissance de notre PIB per capita d'environ 6.8% par année. En tenant compte du maintien du taux de croissance annuelle de la population de 1.3% par année. La croissance moyenne annuelle de ces 30 ans serait d'environ 8 % par année, en termes réels.

Cet objectif, quoique ambitieux, est réalisable. C'est moins que ce que la Chine a réalisé de 1980 à 2010. D'autres économies émergentes en ont fait de même. La RD a réalisé une croissance légèrement inférieure de son PIB par tête de 1975 à nos jours mais se retrouve malgré tout, après 40 ans, à un niveau de PIB par tête représentant 9 fois celui d'Haïti, alors que les deux pays accusent des niveaux similaires en 1960.

Pour réaliser une telle croissance, on ne va pas réinventer la roue. Pa gen sekrè nan fè kola. Vu notre marché intérieur étroit, il faut opter pour un modèle économique basé sur l'exportation, la production alimentaire et l'investissement. C'est le modèle Nord-Asiatique (Japon, Taiwan, Corée du Sud et Chine Populaire à partir des années 80). C'est d'ailleurs précisément la conclusion principale des deux rapports du Groupe de Travail sur la Compétitivité (novembre 2009 et novembre 2010) qui de-

meurent les meilleurs documents produits sur les filières porteuses susceptibles de stimuler une croissance rapide de l'économie Haïtienne.

Le pari demeure difficile. Pour faire d'Haïti un pays émergent à l'horizon 2054, il nous faudra relever les grands défis notamment ceux liés à :

- La sécurité, l'ordre et la paix publique (l'explosion des violences et du crime organisé ont plongé Haïti dans les ténèbres de l'insécurité et de l'instabilité, police faible) ;
- La précarité de la situation économique et financière du pays (avec des signaux au rouge au niveau Trésorerie, situation monétaire, fiscalité, inflation, instabilité macro-économique, balance commerciale, déficit, etc.) ;
- La croissance en régression continu dans quasiment tous les secteurs (primaire, tertiaire et secondaire)
- La migration (exode des cerveaux vers le Canada et les USA avec le programme BIDEN, de la main-d'œuvre vers l'Amérique du Sud et RD, etc.)
- L'éducation et la formation professionnelle et technique (gouvernance du système éducatif)
- La santé publique et la population (gouvernance du système de santé, d'accessibilité des soins de santé, contrôle des naissances) ;
- Les relations internationales (relations bi et multilatérales, grands enjeux internationaux, etc.) ;
- La gouvernance (grandes réformes en cours ou à entreprendre, structures de Gouvernance).

2- REPÈRE IDÉOLOGIQUE, IDÉAL ET VALEURS DU PARTI



En Avant est un parti réformiste, centriste et social-démocrate qui entend briser les traditionnels clivages idéologiques droite-gauche. Notre parti entend dépasser les anciennes querelles dogmatiques de chapelle aujourd'hui ringardes et désuètes. Qu'on ait été de droite ou de gauche, qu'on soit catholique, protestant, vodouisant ou autre, qu'on soit homme ou femme, jeune ou moins jeune, le parti En Avant ouvre ses bras à toutes celles et ceux qui veulent travailler ensemble à rebâtir un pays divisé, éclaté et ruiné. Refusant les extrêmes, à droite comme à gauche, notre espace politique se situe au centre, « avec pour centre de gravité le centre-gauche[1] » dont les idées sont proches des sociaux-démocrates chrétiens.

Un parti politique se distingue d'abord par son orientation idéologique, c'est-à-dire sa vision de l'Etat, de la société et même du monde. Durant les 50 dernières années, en Haïti comme dans beaucoup de pays, la vie politique s'est structurée sur la base d'une offre politique se réclamant de droite ou de gauche. Cette bipolarisation a rythmé la vie politique haïtienne. La perception universellement admise est que la gauche est rattachée à l'égalité, la solidarité et l'humanisme et la droite à l'ordre, l'autorité, le travail, la famille et la responsabilité individuelle.

Le parti En Avant refuse d'être étiqueté à gauche ou à droite. C'est une formule simpliste qui ne prend pas en compte la vision de notre parti qui ambitionne pour Haïti non seulement la prospérité économique mais aussi la justice sociale. Nous voulons le meilleur d'une politique de gauche et le meilleur d'une politique de droite pour en arriver à une politique qui marche pour Haïti.

Nos valeurs sont celles de la bonne gouvernance, le sens du bien public, la discipline, l'ordre, la rigueur administrative, l'amour de la patrie, l'intégrité, la fraternité et la solidarité, la juste répartition des richesses, la justice et l'équité. Toutes ces valeurs sont incarnées par le grand leader qu'était Henri Christophe. Nous revendiquons l'idéal Christophien comme étant celui qui guide notre combat. Christophe fut un visionnaire et un bâtisseur dont les actions suscitent aujourd'hui encore l'admiration de tous les haïtiens et de l'humanité. L'idéal Christophien est synonyme de grandeur, d'innovation, de modernité, de stabilité, de progrès économique de rigueur dans l'administration publique. L'idéal christophien, c'est l'éducation obligatoire pour tous les enfants, c'est une diplomatie intelligente tournée vers les intérêts nationaux. L'idéal christophien, c'est aussi la bataille contre le vol des biens de l'État !

Le parti En Avant veut contribuer à bâtir un pays à la hauteur des rêves d'Henri Christophe et des pères fondateurs de la nation. Nous sommes les héritiers(ères) d'un long combat. Il n'est pas d'ordre établi d'injustices et de misères qu'on ne puisse éradiquer. L'idéal du parti En Avant est celui des combattants de 1804, de 1844 ; de 1934 ; de 1946, de 1987. Plus de deux siècles après l'indépendance, notre résolution demeure intacte. Tant de gens aimeraient participer à une grande œuvre de construction nationale mais ne voient pas comment le faire. Tant de gens veulent rompre avec le fatalisme, la résignation, l'autoflagellation et les aveux d'impuissance. Le parti En Avant entend offrir à cette majorité silencieuse une raison d'espérer, un moyen d'agir pour changer les choses.

Notre idéal s'inscrit aussi dans une ambition démocratique. L'égalité, la fraternité, la liberté d'opinion et d'expression : voilà ce qui fonde la démocratie comme principe supérieur d'organisation sociale. La liberté de la presse et l'indépendance de la justice en sont notamment les garants. Dans le domaine institutionnel, nous voulons une séparation effective entre le pouvoir législatif et exécutif. Nous refusons de croire que le destin de notre pays soit lié à l'émergence d'un messie providentiel. Notre projet est plus que jamais celui de la démocratie et les droits de l'homme.

3- STRUCTURE ORGANISATIONNELLE



En 2020 naît le « mouvement En Avant ». La cérémonie officielle de lancement se tient à Pétion-ville un 3 Octobre devant des milliers de partisans, alliées et sympathisants venus des 10 départements. Le mouvement inclut alors des personnalités mais aussi des organisations sociales, des groupes de jeunes et autres entités opérant dans différents secteurs de la vie nationale.

En 2022, le « mouvement politique » En Avant reçoit l'autorisation de devenir un « parti politique » après avoir déposé toutes ses pièces au Ministère de la justice et de la sécurité publique (MJSSP) qui les certifie conformes à la loi du 16 janvier 2014 portant formation, fonctionnement et financement des Partis Politiques en Haïti ;

En 2024, la première assemblée générale des membres du parti En Avant, adopte et proclame sa première Charte qui exprime formellement l'expression de la volonté des pionniers de créer un outil politique voulant travailler au progrès de la patrie commune.

La structure organisationnelle du parti En Avant est charpentée selon la hiérarchie suivante :

- Le congrès national
- La Coordination Nationale
- Les Coordinations Départementales -
- Les Coordinations Communales
- Les Coordinations des Branches Extérieures (Diaspora)

Le congrès national est l'autorité suprême qui décide sur toutes les questions relatives à l'orientation générale et aux activités du parti. Il comprend l'ensemble des coordonnateurs nationaux ainsi que ceux des branches extérieures. Le président est élu par le congrès national et qui veille au respect de la ligne politique du parti. L'organigramme de lit comme suit :

- Un Président :
- Deux vice-présidents
- Un Coordonnateur national
- Un Coordonnateur national adjoint chargé des branches extérieures et porte-parole
- Un Coordonnateur national adjoint chargé des coordinations départementales
- Un Coordonnateur National Adjoint Chargé des questions Politiques et porte-parole
- Une Coordinatrice Nationale Adjointe chargée de la condition féminine
- Un Coordonnateur national adjoint en charge des relations internationales
- Un Coordonnateur National Adjoint Chargé du Secrétariat Général et des coordinations communales Coordonnateur National Adjoint Chargé de la jeunesse
- Coordonnateur National Adjoint chargé des Finances
- Coordonnateur National Adjoint Chargé de la Stratégie Numérique
- Coordonnateur national adjoint et Porte-parole
- Dix membres

Le Coordonnateur National (coordonnatrice nationale) est élu pour deux ans par le congrès national. Il/Elle gère le parti au quotidien en ayant soin de travailler à faire avancer les idées du parti en Haïti et en diaspora. Lorsque le Coordonnateur National démissionne ou se trouve, pour toute raison, empêché d'exercer ses fonctions, la Coordination nationale convoque un congrès Extraordinaire dans un délai ne dépassant huit semaines pour organiser l'élection du nouveau Coordonnateur. Chaque Coordonnateur Adjoint assure la coordination de toutes les activités relatives à son champ de contrôle et de gestion. Il entreprend des initiatives liées à sa responsabilité en vue de faire grandir le parti.

Un Coordonnateur, suivant le besoin, peut créer une commission pour faciliter la réalisation des activités liées à son domaine d'intervention. La commission peut avoir jusqu'à vingt-cinq (25) membres, mais cinq (5) sont appelés à la diriger.

[1] L'expression est de l'historien Lesly François Saint-Roc Manigat

4-RESTAURER L'AUTORITÉ DE L'ÉTAT



Depuis plusieurs années, Haïti a basculé dans le désordre et l'anarchie. Au plus vite, il faut rétablir l'ordre. Partout et en tout ! Quand il n'est pas inexistant, L'État est à genoux ou trainé dans les caniveaux. Le parti En Avant s'inscrit dans une démarche visant à restaurer l'autorité de l'Etat. D'abord et avant tout !

Sous une administration dirigée par En Avant, Il ne doit y avoir aucune parcelle du territoire en dehors du contrôle des forces de l'ordre. Il ne peut y avoir de police ni d'armée ou règne l'indiscipline, l'insubordination et l'esprit de corps. Il ne peut y avoir d'impunité pour les délateurs, les voleurs, les pédophiles, les voleurs, les voyous, les gangsters... bref tous ceux qui violent la loi. Il ne peut y avoir de complaisance envers les ministres et autres commis de l'Etat qui sont indignes de leurs fonctions. Il ne peut y avoir de tolérance face à ceux et celles qui s'en prennent à la république.

Restaurer l'autorité de l'État, c'est mettre sur pied une administration générale des douanes (AGD) qui perçoit les taxes de façon équitable et qui refuse la corruption. C'est une justice qui a les yeux bandés et qui donne justice à qui justice est due. C'est une administration publique dont les hauts cadres sont recrutés sur base de leurs compétences et qui s'expriment avec assurance, fermeté et compétence.

La balbutiante démocratie haïtienne ne peut fonctionner sans un État fort au service des citoyens, sans un régime d'autorité minimal, c'est-à-dire un Etat qui fait respecter l'équilibre des pouvoirs et la mise en œuvre de ses orientations. Sinon, l'État se trouve rapidement prisonnier des factions qui, à leur tour, imposent au peuple leurs diktats. Puisque l'État est le patron des services publics, il en fixe les missions, l'organisation et le fonctionnement, en assure la continuité. Il en assure le prestige aussi.

Restaurer L'autorité de l'Etat, c'est protéger chaque personne, chaque famille !

L'autorité de l'État ne se mesure pas à la quantité d'attributions qu'il détient mais à la qualité de son intervention dans le domaine régalien. L'autorité, pour l'État, ce n'est rien d'autre que le fait de montrer le bon chemin, de savoir l'expliquer au peuple et d'y maintenir, coûte que coûte, la nation dans son unité et son harmonie.

Restaurer l'autorité de l'État, c'est remettre de l'ordre en Haïti où règne un grand désordre généralisé ! De l'ordre dans notre système judiciaire, dans nos finances publiques, dans le fonctionnement de nos institutions, dans notre système éducatif, dans notre système financier, dans notre système de sécurité sociale, dans notre police nationale, dans notre diplomatie.... Remettre de l'ordre dans la République doit être un objectif majeur des décennies à venir. Mais, il ne peut y avoir de république sans la certitude pour tous de jouir des droits fondamentaux : se loger, se nourrir, travailler, se cultiver, se soigner, s'éduquer et vivre en sécurité.

Restaurer l'autorité de l'État n'est possible que si l'État est respecté par la population, c'est-à-dire qu'il soit valorisé par les citoyens. Un gouvernement En Avant aura un souci d'efficacité à travers notamment une Stratégie Numérique consacrant notre penchant pour la modernité. De plus, Le numérique est un vecteur de création de milliers d'emplois surtout chez nos jeunes. Une stratégie de e-Gouvernance permet l'harmonisation des standards techniques, des formules originales et efficaces pouvant favoriser l'éducation ou une meilleure gouvernance de l'administration publique. Une stratégie numérique nationale améliore l'éducation de qualité, la santé et la sécurité publique. Pour cela, il faudra une bonne connectivité et un cadre légal adéquat. L'avenir en dépend. Sans connectivité, Haïti reste à la traîne.

Les technologies de l'information et de la communication peuvent constituer une formidable opportunité économique pour Haïti. Il s'agit de les ancrer à une vision organisationnelle et les intégrer à un projet national. Toutefois la maîtrise du processus de transformation numérique exige de solides compétences managériales et techniques, un cadre institutionnel, politique et réglementaire en soutien à l'économie numérique et une infrastructure de communication. Une politique numérique idéale pour Haïti signifie que les parties intéressées définissent clairement le rôle de l'État, du secteur privé et des autres partenaires stratégiques de ce secteur.

5-VINGT CHANTIERS ET TROIS PRIORITÉS



Au sein du parti En Avant, nous rêvons d'un avenir meilleur pour nos enfants. Cet avenir, il ne faut pas seulement en rêver. Il faut l'imaginer. Il faut le préparer. Dans les lignes qui suivent, nous présentons en détail les 20 grands chantiers qu'il faut activer pour remettre Haïti sur les rails du développement et du progrès. Il ne s'agit pas d'un programme de gouvernement mais plutôt d'une vision collective, d'une photo instantanée des actions incontournables pour assurer le renouveau d'Haïti. Renouveau économique, politique, social et institutionnel.

Cependant, parmi ces vingt chantiers de l'espoir, nous en considérons trois comme prioritaires par rapport à la conjoncture actuelle. Il s'agit de la sécurité, de la création d'emplois et de l'éducation. Dans un pays où tout est urgence, ou tout est prioritaire, ou tout est urgent, il faut avoir le courage de sérier et de prioriser.

Il faut prioriser car l'héritage est lourd. La police est au bord de l'éclatement. Les institutions sont à genoux. L'économie est en régression. Le chômage est au plus haut niveau. La famine fait rage. Les bailleurs sont fébriles et inquiets. La société civile haïtienne est désorganisée. Les gangs font la loi. Les partis politiques sont faibles et tétanisés. L'administration publique est défailante. Les droits les plus élémentaires ne sont pas garantis. L'instabilité règne en maître. De nombreux quartiers populaires sont transformés en zones de non-droit. La justice est asservie et instrumentalisée. La corruption s'étale au grand jour. Aucune avancée sur le dossier de reddition de compte et les accusations de détournement de fonds. La justice est dysfonctionnelle. La détention arbitraire est la règle. Les différentes élections qui se sont succédé ont généré plus de violence que de démocratie et de progrès. Finalement, toutes ces élections ont tué l'espoir au lieu de faire fructifier la démocratie.

Certes le tableau est sombre mais il n'est pas irréversible. Les trois secteurs prioritaires par En Avant fixent le cap vers une nouvelle Haïti.

Primo la sécurité. C'est la première demande du peuple haïtien. Dans un communiqué de presse daté du 29 Aout 2023, et intitulé « Refuser l'inacceptable », le parti En Avant tirait la sonnette d'alarme ! Pour le parti En Avant, il est inacceptable que les forces de police et militaires haïtiennes, dans l'exercice de leurs prérogatives, affichent à la fois l'inaction et l'impuissance devant les pires dangers que vit le

peuple haïtien chaque jour. Aujourd'hui aucun discours ne peut prétendre remplacer l'inaction face à l'insécurité qui broie le pays, plus spécifiquement l'aire métropolitaine devenue un cimetière à ciel ouvert.

Il est inacceptable que la population haïtienne soit exposée chaque jour à la mort et à la loi des gangs armés qui sèment le deuil et font de la capitale haïtienne un enfer ou le taux d'enlèvements par habitant est le plus élevé au monde. L'État haïtien qui a concédé des territoires perdus assume froidement son impuissance devant le drame des populations qui doivent quitter leurs maisons pour se réfugier en région.

Il est inacceptable que les forces de police et militaires, dans l'exercice de leurs prérogatives, affichent à la fois l'inaction et l'impuissance devant les pires dangers que vit le peuple haïtien chaque jour. Comment moins de 3,000 hors-la-loi peuvent-ils mettre 12 millions de citoyens haïtiens à genoux ? Et comment se fait-il que les autorités en place acceptent ce fait accompli comme une évidence contre laquelle ils ne peuvent rien.

Il est inacceptable que le gouvernement se complaise dans une sorte d'attentisme et de posture d'indécision volontaire. Et parallèlement que s'écoule le temps, la nation s'enlise dans la misère, le désespoir, la débâcle économique et une grave crise humanitaire. Il est inacceptable que, dans l'Haïti d'aujourd'hui, la parole puisse prétendre remplacer l'inaction. Il y a urgence d'agir, de répondre aux appels d'une population désespérée. Des actions concrètes et palpables doivent protéger la population que l'on massacre.

Le parti En avant compte encadrer et former les autorités policiers et militaires pour qu'elles protègent les citoyens et citoyennes tout en garantissant leurs droits et libertés fondamentales. Tolérance zéro pour celles et ceux qui kidnappent, extorquent, tuent et pillent. Tolérance zéro pour les gangs qui asphyxient le pays qui meurt à petit feu.

Secundo, la création d'emplois. A côté du besoin de sécurité, le peuple haïtien a besoin de vivre donc de travailler ! C'est un droit fondamental que celui de pouvoir gagner son pain quotidien et faire vivre sa famille. Or c'est un droit dont est privé les $\frac{3}{4}$ de la population haïtienne touchée par le chômage qui atteint des proportions alarmantes.

Le parti En Avant compte implémenter une politique économique qui favorise une croissance inclusive tirée par des milliers de petites, moyennes et micro entreprises qui bénéficient d'accès privilégié au crédit. L'objectif recherché est une révolution de la croissance par la dynamisation des « secteurs déclencheurs » que sont, en autres, l'agriculture et l'agro-industrie, l'élevage et la pêche, l'énergie et les infrastructures, le tourisme, l'industrie légère (Petite et Moyenne Industrie - PMI), la construction et le logement. Il faudra également Sécuriser les investisseurs et les investissements pour faciliter la création d'emplois, moderniser le système financier, favoriser le développement des Industries à fort potentiel, créer des mini-parcs industriels pour favoriser l'éclosion des industries spécialisées en région, ouvrir des grandes fermes et boutiques agricoles pour remembrer la production agricole nationale.

Tertio l'éducation : c'est le maître-mot d'une vision nationale tournée vers le long terme. Les tares de la société haïtienne engluée dans le sous-développement ne trouveront de cures qu'à travers l'offre d'une éducation de qualité à nos enfants. Celle-ci doit toucher aussi bien le primaire, le secondaire, que l'Université et la formation professionnelle et technique.

Le parti En Avant militera pour l'aménagement des Centres universitaires et des écoles professionnelles dans au moins quatre grandes villes du pays. L'éducation, contre l'ignorance et tous les obscurantismes, est la clé de l'émancipation et de l'épanouissement de tous les haïtiens et haïtiennes. Nous voulons une éducation humaniste, capable d'ouvrir pour chacun de nos citoyens des perspectives d'avenir. Nous voulons la gratuité effective de l'enseignement primaire et secondaire pour tous. Nous voulons des programmes de prêts et bourses pour les étudiants/universitaires. Nous voulons des programmes d'éducation civique en vue de transformer le citoyen haïtien en un vrai agent de développement.

L'objectif du parti En Avant est de concourir aux prochaines élections à tous les niveaux notamment législatifs pour accéder au pouvoir. Une fois en responsabilité, nous travaillerons sans relâche à construire un État fort, moderne, efficace, socialement responsable, transparent et au service du citoyen.

Nous voulons construire un État créateur de richesse pour tous par le travail et le dur labeur. Un État démocratique respectant les droits civils et politiques. Un État fondé sur les valeurs morales et l'éthique. Un État prônant une justice équitable et accessible à tous. Un État souverain capable de faire respecter l'intégrité de son territoire. Un État assurant la sécurité des vies et des biens de chaque citoyen. Un État priorisant l'excellence. Un État assurant le minimum de bien-être à sa population (santé, éducation, logement, etc.). Un État dictant les règles du jeu et jouant son rôle d'arbitre pour créer un environnement propice à l'investissement privé massif créateur d'emplois.

Pour construire cet État responsable au service du peuple, nous avons élaboré un programme gouvernemental axé sur 20 chantiers suivants.

PARTIE II
UN PROGRAMME AXÉ SUR LES 20
CHANTIERS DE L'ESPOIR

1- SÉCURITÉ



La question de l'insécurité et de la criminalité s'affirme comme un thème majeur de la vie sociale et politique haïtienne. La restauration de la sécurité est – de loin – la première revendication exprimée dans l'opinion publique à travers les sondages, les médias traditionnels et en ligne, les réseaux sociaux, les organisations représentatives de la société civile et de la diaspora. Le phénomène de l'insécurité a fait de la zone métropolitaine de Port-au-Prince un cimetière à ciel ouvert. Massacres, kidnappings, vols, assassinats, violence... La déliquescence du système de protection des vies et des biens a atteint son paroxysme lorsque des individus armés ont fait irruption dans la résidence privée du président de la république Jovenel Moïse et assassiné le 7 juillet 2021.

Le rappel de cet épisode odieux et macabre permet de situer l'ampleur de ce phénomène de l'insécurité qui menace tous les citoyens haïtiens, sans distinction. A date, plusieurs quartiers ont été appropriés par des « groupes armés » dont les actes criminels ont provoqué un exode des populations qui fuient certains quartiers aujourd'hui sous coupe réglée des bandes armées qui remplacent progressivement l'État.

Les gangs prennent possession de ces quartiers, brûlent les maisons après les avoir pillées et violent à tour de bras.... Les affrontements entre les gangs en deviennent la norme puisqu'il a émergé une rivalité pour le contrôle d'espaces. Plus on occupe des espaces, plus la moisson du rançonnement et du racket est grande. Ainsi va la vie en Haïti où l'insécurité atteint des niveaux "comparables à ceux des pays en situation de guerre", s'est alarmée l'ONU dans un rapport publié en mars 2023. Selon le Secrétaire Général Antonio Guterres, "Le peuple haïtien reste en proie à l'une des pires crises de son histoire et à une situation d'urgence humanitaire majeure".

Du fait de l'insécurité multiforme, l'Etat s'est effondré, l'économie s'est écroulée, les faillites se sont multipliées, le tourisme a été exterminé. La société est en émoi. Le peuple est traumatisé. La diaspora est interdite de fouler le sol national.

ETAT DES LIEUX

- En Haïti, l'insécurité multiforme affecte tous les secteurs de la vie nationale. Jusqu'en 1994, la violence était essentiellement politique. Mais depuis lors, s'est développée une violence prédatrice criminelle qui devient la principale source de violation des droits individuels et collectifs en Haïti.
- La criminalité est en hausse en Haïti durant les 5 dernières années (braquage, cambriolages, extorsions, viols, assassinats, enlèvements, lynchages)
- Le kidnapping en particulier fait rage en Haïti notamment dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince où les gangs armés sont mieux armés que la police et bénéficient d'une impunité totale qui leur confère la liberté d'agir et de faire reculer l'État partout.
- Les principales routes nationales sont contrôlées par des milices illégales armées qui rançonnent les passants, les transporteurs publics et les usagers de ces routes créant un état parallèle. La nature des actes posés par ces gangs et milices s'apparente des actes de terrorisme puisqu'ils sont responsables de massacres barbares de civils.
- Les terminaux portuaires, pétroliers, maritimes et autres sont sous la coupe réglée de groupes mafieux qui créent une économie parallèle en rançonnant les usagers de ces facilités.
- La Loi du 29 novembre 1994 créant la PNH : un corps professionnel de police civile, dont la mission consiste en « la protection de la vie et des biens du citoyen » (article 3). Le corps est placé sous « sous l'autorité du titulaire » du Ministère de la Justice au terme de l'article 4 de ladite Loi.
- La loi du 29 novembre 1994 prévoit trois grands organes.
 - Le Conseil Supérieur de la Police Nationale (CSPN).
 - Le directeur Général en Chef de la Police Nationale
 - L'Inspection Générale (IGPNH).

- Géographiquement, chacun des dix (10) départements d'Haïti a un Directeur Départemental de la Police nationale d'Haïti (PNH). De ces Directeurs Départementaux qui sont, pour la plupart, des Commissaires Divisionnaires relèvent les Commissariats d'Arrondissement, les Commissariats de commune et les Sous-commissariats de leur juridiction respective.
- A travers le pays, la Police nationale d'Haïti (PNH) occupe environ 299 lieux ou locaux de police dont environ 285 sont la propriété de l'Etat Haïtien, alors que les 14 autres font l'objet d'un contrat de bail le liant à des particuliers.
- la Loi de 1994, institue un système de formation qui vise à forger une identité professionnelle nouvelle à ces jeunes agents de Police recrutés par voie de concours. Cette identité devait se construire en rupture avec l'image et la tradition négatives des agents de la Force Publique du passé, reposant purement et simplement sur la force brutale
- La Police Nationale d'Haïti est en nombre insuffisant, sous-équipée et sous-entraînée, donc inefficace face aux bandits et aux gangs. Souvent elle est perçue comme passive voir complice. De ce fait, L'institution policière ne jouit pas d'une bonne image auprès de la population et le moral des troupes est à zéro.
- Les policiers - démotivés et découragés- ne jouissent d'aucun avantage social qui pourrait les motiver.
- L'encadrement juridique de la PNH est inadapté puisque la loi portant création du corps date de 1994 et est aujourd'hui désuète.
- La desserte policière est mal assurée dans le monde rural.
- Il n'existe pas un plan de sécurité publique et encore moins un conseil de sécurité national. Il en résulte un manque de planification à l'échelle nationale et surtout au niveau de la capitale.
- Le développement récent de nouvelles formes du grand banditisme tel que la contrefaçon, le piratage informatique, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

- La structure du Conseil Supérieur de la PNH est lourde et inefficace.
- En 2024, plus de 200,000 personnes sont considérées comme déplacées à l'intérieur de leur propre pays en Haïti pour fuir l'insécurité qui sévit dans la capitale, en raison des affrontements entre gangs et des troubles sociaux.
- La violence liée aux gangs dans la région métropolitaine de Port-au-Prince a entraîné des rackets, des enlèvements et divers autres actes criminels dans un contexte caractérisé par de profondes inégalités, un grave manque de ressources vitales et l'effondrement de la sécurité.
- En 2023, le Conseil de sécurité a autorisé le déploiement en Haïti d'une Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS), pour fournir un appui opérationnel à la Police nationale d'Haïti (PNH), notamment pour renforcer ses capacités par la conduite d'opérations communes d'appui à la sécurité, des vies et des biens mais aussi des infrastructures critiques et des lieux de transit, tels que l'aéroport, les ports, les écoles, les hôpitaux et les principaux points d'intersection.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Implémenter une stratégie nationale de sécurité qui permettra le rétablissement de la paix et de la tranquillité publique sur l'ensemble du territoire haïtien, permettant au pays de retrouver rapidement la normalisation des activités économiques et sociales.

DISPOSITIONS À PRENDRE ET PAQUET D' ACTIONS ENVISAGÉES (COURT, MOYEN TERME)

Notre plan de sécurité prévoit une série de 7 actions, échelonnées sur le court et le long terme, visant à rétablir et maintenir l'ordre de façon continue en Haïti.

ACTION 1 : Mettre en place un haut-commandement expérimenté, qualifié et déterminé

La première démarche est de doter la PNH d'une structure directionnelle adéquate dirigée par un commandement-en-chef expérimenté et à la hauteur du défi qui attend les forces de l'ordre. Le commandant-en-chef de la PNH doit être un policier aguerri, un militaire d'expérience ou une personnalité dotée de courage, de leadership et de volonté sans faille.

L'article 22 de la loi de 1994 indique comment choisir le no 1 de l'institution. Il est choisi parmi les directeurs centraux ou les commissaires divisionnaires et nommé, conformément à la Constitution, pour un mandat de trois ans renouvelable. Cette contrainte légale limite les options car le niveau de formation de la PNH est limité. Il existe seulement une école de police qui forme les agents 1, 2, 3 et 4. Il n'y a pas d'académie de police pour former les inspecteurs et cadres intermédiaires. Il en résulte que les choix pour le poste de Commandant en chef sont limités. N'empêche, il existe toujours des policiers de haut-calibre au sein de la PNH qui peuvent remplir avec brio le premier rôle. Nous ferons d'un choix d'un commandant-en-chef qui aura l'expérience et le leadership pour exécuter un plan de sécurité en s'entourant des meilleures compétences pour une police moderne, professionnelle, efficace disposant d'un service de renseignement efficace, de troupes entraînées et motivées par les primes de risque et les avantages sociaux, disposant d'équipements modernes. L'efficacité de ce commandant en chef est lié à la volonté politique ferme du pouvoir en place.

Le nouveau commandant-en-chef aura pour mission d'intégrer la PNH dans un système de coopération policière régionale pour une meilleure coopération policière régionale à travers des organisations internationales de police tels que AMERIPOL, Association des commissaires de police des Caraïbes (ACCP), DEA, FRANCOPOL, INTERPOL, l'ONUUDC, etc

Il redoublera d'effort pour assurer une présence frontalière ainsi qu'une présence sur les eaux territoriales, mais aussi sur les voies de communications terrestres, portuaires et aériennes.

Conscient du déficit de crédibilité de la PNH auprès de la population, il implémentera une campagne médiatique pour améliorer l'image de la police. Le rapprochement de la police de la population est essentiel pour la réussite de sa mission.

ACTION 2 : Adopter des mesures d'épuration (vetting) et d'assainissement de la PNH

Le Conseil Supérieur de la Police Nationale (CSPN) ordonnera formellement la Direction Générale de la PNH de mettre en œuvre un processus d'épuration de l'institution. Le dossier sera conduit par l'Inspection Générale qui procédera, selon des directives précises, au traitement des informations déjà disponibles sur les policiers/policières délinquants, notamment via la compilation des données de l'institution policière, la collecte d'information auprès des organisations de Droits Humains et des enquêtes de proximité.

Après le vetting, la Direction Générale de la PNH établira une liste fiable des policiers/policières et procédera au licenciement immédiat des agents en contravention avec la loi, qui auront délaissé leur poste, ou qui seraient impliqués dans des trafics, gangs et violations des Droits de la Personne.

ACTION 3 : Moderniser le Bureau de renseignement judiciaire (BRJ) pour en faire un véritable Bureau Central d'Intelligence ;

Pour être en mesure de traquer les bandits dans leurs moindres retranchements, nous renforcerons et modernisons le Bureau renseignement judiciaire BRJ qui agit comme un véritable bureau d'intelligence. Il est une évidence généralement admise qu'une police ne vaut que par la qualité de son service d'intelligence. Pour Haïti, la délicatesse de l'exercice sera de s'assurer que le dit service ne soit ni politisé ni inféodé à des intérêts mafieux. L'histoire récente nous commande d'être prudents.

En 2019, le feu président Jovenel Moïse a publié un décret créant l'ANI, dont certaines dispositions étaient trop autoritaires et accordaient de larges pouvoirs extrajudiciaires selon lesquels les agents de l'ANI ne pouvaient être mis à la disposition de la justice que sur ordre du président de la République. L'ANI n'est jamais devenue opérationnelle, car le président a été assassiné juste avant de nommer ceux qui devaient diriger l'agence. Quarante ans plus tôt, le gouvernement d'alors avait créé le SIN qui était composé exclusivement d'officiers de l'armée haïtienne.

L'expérience n'a pas été concluante. Aujourd'hui, au lieu de recommencer l'exercice de créer encore un autre service d'intelligence au sein de la PNH, il est mieux de mettre de grands moyens à la disposition du BRJ qui peut être le service d'intelligence moderne pouvant aider à exécuter un plan de sécurité.

ACTION 4 : Mettre l'emphase sur les unités spécialisées en charge de lutter contre les gangs et le terrorisme

A court terme, le plan prévoit la mise en place d'un nouveau corps spécialisé de 500 policiers dont la mission essentielle sera de démanteler les gangs ou qu'ils soient, quels qu'ils soient. Ce corps sera financé et équipé de façon adéquate pour répondre à la menace sécuritaire actuelle. Parmi les décisions à prendre pour accompagner ce nouveau corps, nous comptons créer une Unité de blindés, sous la supervision d'un assistant-commandant. Il gère les opérations sur le terrain

A ce propos, nous développerons une opération dénommée (opération zéro tolérance) pour contrer les bandes armées qui terrorisent la population et reprendre contrôle des zones de non-droit considérées aujourd'hui comme des territoires. Il est à noter que La Police Nationale d'Haïti a présenté au public en septembre 2023 sa nouvelle unité spéciale dénommée Unité Temporaire Anti-Gang (UTAG) qui a pour mission spécifique le démantèlement des foyers de gang à travers la région métropolitaine de Port-au-Prince et ses environs, ainsi que dans les autres régions du pays. Bien qu'elle soit composée d'agents de plusieurs unités spécialisées de l'institution policière, elle n'a pas donné les résultats escomptés. Il faudra donc revoir la stratégie de mise en place de cette unité. Les 500 policiers recrutés le seront sur la base du vetting et des performances des policiers qui sont déjà en activité sur le front.

ACTION 5 : un Conseil National de sécurité (CNS) dont le mandat principal est de définir une stratégie de sécurité nationale

Le Conseil national de sécurité est un organe créé pour s'intéresser aux questions de sécurité à tous les niveaux (économique, environnemental, sécuritaire, financier, diplomatique, géopolitique, environnemental, fiscal...).

Ce conseil doit prévoir les risques et les menaces et envisager les solutions. La stratégie de sécurité nationale vise à développer une véritable culture de la sécurité, dans laquelle une conscience accrue des risques et des menaces est liée à la sauvegarde de nos intérêts.

Un service national d'intelligence s'occupant essentiellement de questions de sécurité intérieure sera créé et dépendra du CNS.

ACTION 5 : Implémenter un Plan de recrutement et de formation de la PNH

Nous comptons faire passer le nombre de policiers de 9,000 à 45,000 en l'espace de 6 ans en augmentant progressivement chaque année l'allocation budgétaire pour permettre l'accueil de 5,000 nouveaux agents. Le plan de recrutement se fera à travers un recrutement, financement et formation des partenaires internationaux. Il sera établi un plan de recrutement et de formation pour la Police aux deux (2) niveaux de compétences prévus, à savoir l'Académie de Police et l'École de Police. Ce plan présente :

- Les objectifs et les modalités de la formation actuellement dispensée.
- Les modalités envisagées pour parfaire la formation des policiers/policières en fonction, compte tenu soit du temps trop court de leur formation initiale, soit de l'inadéquation de la formation reçue.
- Des modalités pour augmenter les rythmes de recrutement et de formation, de manière décentralisée, pour le niveau École de Police.
- Des modalités pour augmenter les rythmes de recrutement et de formation, pour le niveau Académie de Police.
- Les coûts de recrutement et de formation.

Cette augmentation répond à un impératif fonctionnel : il y a une corrélation directe entre le ratio police/population. Le manque de policiers affecte la capacité opérationnelle de la PNH. C'est un MUST d'augmenter la qualité de l'effectif de la PNH en étant plus exigeant dans le recrutement et la formation pour qu'Haïti réponde aux standards internationaux les plus rigoureux.

La PNH dispose déjà d'un terrain à Ganthier pouvant accueillir une académie moderne. Nous discuterons avec les partenaires internationaux pour identifier les sources de financement possible pour la construction de cette académie.

ACTION 6 : Rendre fonctionnel le binôme police-justice

Pour rétablir l'ordre, le binôme police-justice doit être fonctionnel et bien huilé. Parallèlement à la réforme de la PNH, Il faudra donc agir sur le fonctionnement de l'Administration Judiciaire pour désengorger le système pour que les décisions soient rendues dans des délais acceptables. Il s'agira entre autres d'harmoniser les actions des différentes structures intervenant dans le Système de Justice et de recentrer le Ministère de la Justice sur sa mission première qui est d'administrer la justice. En tenant compte de son caractère bicéphale (Justice et Sécurité Publique), le Ministère doit garantir la gestion correcte de l'ensemble du Système de Justice et donc de s'assurer que les dispositions nécessaires sont prises pour que, d'une part, les tribunaux siègent et rendent justice et, d'autre part, pour que l'Administration Pénitentiaire soit correctement gérée.

Les Mesures urgentes à prendre au niveau judiciaire incluent la modernisation du fonctionnement du Parquet du Tribunal Civil de Port-au-Prince, des Cabinets d'instruction, des Tribunaux de Paix, la mise en place d'un mécanisme de coordination devant renforcer les acteurs du système judiciaire, en vue de renforcer la capacité institutionnelle de l'Etat à combattre le grand banditisme

Nous renforcerons le Bureau de coordination de la CONALD pour qu'il assure la stricte application de la loi contre le Narcotrafic, le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme, le Bureau de Lutte contre le trafic des Stupéfiants (BLTS)

ACTION 7 : Solidifier l'échafaudage institutionnel et légal de la PNH

La PNH telle que structurée ne donne pas de résultat. La structure globale des forces de sécurité ne fonctionne pas. Il faut la revoir en profondeur. A long terme, En Avant mènera un plaidoyer pour « combiner » la Police nationale d'Haïti (PNH) et les Forces armées d'Haïti (FADH) en une seule force efficace : les forces nationales de défense haïtiennes.

En attendant ce projet à moyen terme, Pour encadrer la PNH juridiquement, nous ferons adopter une Loi modifiant la Loi organique du 29 Novembre 1994 portant création, organisation et fonctionnement de la Police Nationale d'Haïti (PNH). L'ob-

jectif général de cette nouvelle loi sera d'apporter des solutions pertinentes et innovantes aux problèmes d'ordre institutionnel et organisationnel que pose la Loi du 29 novembre 1994, et ceci en rapport avec la transformation de cette institution et de son environnement. Cette solution se décline en un certain nombre d'innovations institutionnelles visant à :

- renforcer les capacités de la police en vue de jouer pleinement son rôle dans la lutte contre l'insécurité et dans les enquêtes criminelles ;
- réaliser le rapprochement police-population
- assurer la protection sociale des policiers.

La Police nationale d'Haïti (PNH) a été mise en place dans un contexte d'urgence. Ce qui a entravé la mise en œuvre d'une réflexion plus large en matière organisationnelle.

Elle offrait le type de cadre d'organisation et de fonctionnement recherché par la société voulant rompre avec les pratiques oppressives et répressives des forces de l'ordre sous les Duvalier. Mais tout a changé au sein de la Police et l'environnement a évolué pour le pire. Tout cela nécessite la mise en place d'un mécanisme de réorganisation et de modernisation de ses structures. D'où la nécessité de cette nouvelle proposition de loi. Il y va de la capacité d'Haïti à assurer la paix et la tranquillité publiques, la lutte contre la criminalité nationale et transnationale organisée, le redressement économique.

Cette loi devra prévoir la création d'une Direction Centrale de Ressources Humaines, du Bien-Être et de la Santé au sein de la PNH pour mieux garantir la protection sociale des policiers. Cette garantie constitue une solution politique intéressante à une multitude de défis dans le domaine de gestion des ressources humaines auxquelles fait face la Police nationale d'Haïti (PNH). Cette Direction est un levier devant assurer le Bien-Être du personnel de l'institution, faciliter l'encadrement et la promotion sociale des membres de la police et de leurs familles, ainsi que leur encadrement médical.

La loi consacrera trois (3) grands types d'importantes innovations :

L'Uniformisation et standardisation terminologique et sémantique

- Les nouvelles expressions terminologiques :
- Le titre « DGPNH » sera remplacé par celui de « Commandant en Chef » de la PNH (Com Chef), conformément aux dispositions de l'Art 270 de la constitution Haïtienne de 1987 amendée ;
- Le Chef du Commissariat d'Arrondissement (le Commissaire Principal d'Arrondissement), deviendra « Commissaire d'Arrondissement » ;
- Donnera la possibilité au Directeur Départemental de procéder à la désignation du Commissaire Municipal avec le consentement du Commandant en Chef ;
- L'appellation « Siège Central » sera remplacée par celle de « Quartier Général » ;
- La fonction d' « Inspecteur Général en Chef » sera remplacée par « Contrôleur Général en Chef' » (une fois qu'un Fonctionnaire occupera le poste de Contrôleur Général en Chef, celui-ci obtiendra le grade de « Commissaire National »).

Les Innovations institutionnelles

- La création dans l'ordre hiérarchique des grades de Commissaire National et Commissaire Général. (Le besoin de créer ces deux nouveaux grades dans la pyramide des grades dans la PNH est dictée par l'exigence de résoudre le problème qui se pose présentement par rapport aux fonctionnaires qui, après avoir fini leur mandat comme Directeur Général de la PNH ou comme Inspecteur Général en Chef, ne peuvent plus porter la tenue et conserver leur grade, situation qui entraîne aussi leur départ de l'institution policière avant même d'atteindre l'âge de la retraite) ;
- La proposition de loi offrira l'opportunité à l'ancien Commandant en Chef de la PNH et à l'ancien Contrôleur Général en Chef de rejoindre automatique-

ment le CSPN en tant que conseillers stratégiques , et ils peuvent également poursuivre leur carrière dans l'administration publique ;

- Chaque Commissariat devra être dirigé par un Commissaire de Police et chaque Sous-Commissariat de quartier par un Inspecteur Divisionnaire.

Les innovations organisationnelles

- Il sera été ajouté la fonction d'Assistant Commandant en Chef, qui n'existait pas dans la Loi Organique de 1994 mais prévue dans le Plan de Développement 2012-2016 ;
- Le Bureau des Affaires Financières et Économiques(BAFE) de la DCPJ deviendra la Direction des Crimes Financiers et Économiques (DCFE) ;
- La création de nouvelles structures (nouvelles Directions Centrales et nouveaux Services Techniques) :
- Création de la Direction Centrale de la Police des Frontières (DCPF)
- Création du Cabinet du Commandant en Chef
- Création du poste d'Assistant Commandant en Chef
- Création de quatre (04) nouvelles Directions Centrales :
- Direction Centrale de la Police Territoriale (DCPT),
- Direction Centrale de la Formation (DCF),
- Direction Centrale de l'Administration Pénitentiaire (DCAP), et
- Direction Centrale des Ressources Humaines (DCRH)
- Création de nouveaux Services Techniques : Direction des Renseignements Généraux, Direction de la Planification Stratégique et du Développement.

NB : les critères définis pour être Directeur Central. (Grade minimal de IG)

- Création de nouveaux Services Déconcentrés dans les Directions Départementales (Postes Permanents de Contrôle, Commissariats mobiles,)
les Structures de la DCPJ et de l'IGPNH seront établies au niveau des Directions Départementales ;
- Les Postes Permanents de Contrôle (PPC) seront dirigés par un Inspecteur de Police ou à défaut par un Agent IV ;
- la création d'un Bureau Permanent de Consultation (BPC) au sein du CSPN qui regroupera les anciens Commissaires Généraux, Commissaires Nationaux et Inspecteurs Généraux de la Police Nationale, à titre de conseillers stratégiques ; L'organisation et le fonctionnement du BPC seront régis par un règlement intérieur.

2- DÉFENSE ET PROTECTION CIVILE



ETAT DES LIEUX

- L'armée d'Haïti, née d'une alliance entre les anciens et les nouveaux libres (ex-hauts gradés, anciens esclaves), a fondé Haïti le premier État libre et indépendant de l'Amérique latine.
- L'armée d'Haïti est la fille de l'armée de libération nationale menée par Jean-Jacques Dessalines qui fut le premier général en chef et celui qui gagna la guerre de l'Indépendance
- Durant 200 ans, l'armée d'Haïti a joué un rôle majeur dans la vie nationale souvent critiquée en raison des coups d'État à répétition, ses activités répressives, anti démocratiques et brutales et de son ingérence régulière dans les questions politiques.
- En son article 263, la Constitution de 1987 reconnaît l'existence de deux (2) Corps distincts : les Forces Armées d'Haïti et les Forces de Police. Selon l'article 263.1, aucun autre corps armé ne peut exister sur le territoire national.
- En 1994, les FADH ont été dissoutes. Depuis lors s'en est suivie une détérioration continue de l'environnement sécuritaire en Haïti. Cette réalité a soulevé dans l'opinion publique un débat intense sur l'opportunité du retour de l'armée d'Haïti.
- Publié en Juin 2015, un Livre Blanc sur la Sécurité et la Défense Nationale établit le cadre de la nouvelle orientation à donner à la nouvelle force armée.
- L'intervention proposée par le Ministre de la défense est la mise en place d'une force armée avec des missions de protection du territoire, de protection des aires protégées, et de l'intervention en cas de catastrophe naturelle. Le Livre Blanc sur la sécurité et la défense nationale prévoit la formation de trois grandes Unités : l'Unité de protection des frontières, terrestres, maritimes et aériennes ; l'Unité infrastructures et communications qui comprend l'Unité de Génie militaire ; et l'Unité de récupération catastrophe. À ces trois grandes unités s'ajoutent les unités techniques, que sont le corps

de Génie, le Corps des transmissions, le Service de Santé, le Service juridique, et le Service d'agronomie.

- Les FAD'H est réduite aujourd'hui à 1,500 hommes qui sont sous-payés et sous-équipés
- Les FAD'H sont aujourd'hui campées dans une posture de réserve sinon d'indifférence par rapport au problème sécuritaire. Alors que la capitale est otage de gangs criminels, les militaires sont dans leurs casernes et la PNH est dépassée.
- L'État majeur actuel est vieillissant
- L'armée est l'une des plus anciennes institutions du pays.
- Les casernes sont au nombre de 30 (soit 16 casernes et 14 postes de contrôle frontalier) et sont aujourd'hui en mauvais état ou occupés par la PNH.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Reconstituer les Forces de Défense d'Haïti (à long terme) mais en ayant soin de lui donner des tâches spécifiques d'ordre sécuritaire et civiques et en intégrant des garde-fous pour empêcher les dérives du passé.

DISPOSITIONS À PRENDRE ET PAQUET D' ACTIONS ENVISAGÉS (COURT, MOYEN TERME)

Réorganiser les forces de défense en fonction des menaces auxquels Haïti est exposé et des défis sécuritaires et économiques qui nous attendent. Cette réorganisation vise à :

- 1- doter les nouvelles forces de défense d'un nouvel état-major plus jeune et plus dynamique.
- 2- doter la nouvelle armée des moyens techniques, logistiques et militaires pour venir en aide à la PNH pour rétablir l'ordre sur l'ensemble du territoire.
- 3- doter la nouvelle armée des moyens logistiques pour qu'elle intervienne en cas de catastrophes naturelles face à une détérioration accélérée de l'environnement haïtien.
- 4- doter les nouvelles forces armées d'un effectif adéquat qui devra répondre à deux profils. Primo les soldats et officiers aux attributions strictement militaires. Secundo des médecins, agronomes, ingénieurs, agents forestiers et environnementaux aux attributions de nature civique et citoyenne.
- 5- doter les forces armées des moyens contrôler les postes frontaliers. Haïti est séparée de la République Dominicaine par 350km de frontière qui compte 84 points de passage entre les 2 pays. Cette porosité à la frontière trouve aussi son explication dans l'incapacité des agents de la PNH à surveiller les frontières. Résultat : la contrebande règne en maître.
- 6- doter les nouvelles forces armées des moyens pour qu'elles viennent en support à la PNH dans le cadre de la lutte contre le Trafic de la drogue
- 7- A doter les nouvelles forces de défense des moyens de sécuriser les immeubles publics stratégiques et les bâtiments publics (routes nationales, terminaux pétroliers, ministères...)

3- ECONOMIE ET CRÉATION D'EMPLOIS



L'enjeu des prochaines années est clair : pacifier et sécuriser le pays pour créer les conditions favorables à l'investissement privé national et étranger conséquent afin de réduire le chômage et engager le pays sur la voie du renouveau. Il faut mettre le pays en chantier au plus vite pour redessiner un nouveau modèle inclusif de création de richesse et faire revivre l'espoir ! Pour cela, il faut rétablir l'état de droit - entre autres - et créer un cadre macroéconomique et réglementaire visant à attirer les investisseurs tant nationaux qu'étrangers.

ETAT DES LIEUX :

- Haïti reste le plus pauvre des pays du continent américain, (décroissance du PIB pour la 5ème année consécutive -1.9%, un fait inédit dans l'histoire économique du pays)
- Haïti est toujours l'une des économies les plus pauvres au monde, et l'une des plus vulnérables au changement climatique
- Plus de la moitié de la population vit sous le seuil de pauvreté et souffre d'insécurité alimentaire chronique.
- Avec une population de 12 millions d'habitants, Haïti se situe au 163ème rang sur 191 pays au classement de l'indice de développement humain (IDH) de l'ONU. Son PIB (20 Milliards de dollars et par habitant (1,700 USD) est plus de 5 fois inférieur au PIB de la République dominicaine, avec qui elle partage l'île (cet écart s'est accru à partir des années 80).
- Haïti est souvent considéré comme un État failli, qui ne peut honorer ses obligations sans aide extérieure, et incapable d'assurer les fonctions régaliennes de base et de maintenir l'État de droit.
- Le cadre macroéconomique se détériore depuis 5 ans. Le PIB réel s'est contracté pour la quatrième année consécutive en 2022.
- Les réserves de change brutes restent suffisantes ainsi que les réserves nettes de la Banque centrale mais elles diminuent passant de 1.2 milliards USD en 2013 à 421 millions au 30 sept 2023.

- Les flux entrants d'Investissements directs étrangers (IDE) sont nettement insuffisants (moins de 180 Millions versus 3,8 Milliards en République dominicaine)
- Le budget du gouvernement tourne autour de 2 milliard de dollars et est financé à plus de 75 % par des ressources domestiques et 20 % par des ressources externes dont 3% en support budgétaire et le reste en dons & financements.
- Créé par le décret du 13 mars 1987, le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) a pour mission de formuler et conduire la politique économique, financière et monétaire de l'État haïtien pour favoriser le développement économique.
- Tel que structuré aujourd'hui, le MEF gère la trésorerie, le budget national ainsi que les biens de l'État, détermine la politique fiscale, assure la perception des impôts et taxes, gère les biens de l'Etat, établit avec la BRH la politique monétaire, sans indépendance fiscale de cette dernière ce qui la rend impuissante face aux tentations de financement monétaire du déficit de l'Etat, source de dépréciation de notre gourde, d'inflation et d'appauvrissement des masses plus vulnérables récipiendaires des transferts de la diaspora etc ;
- L'économie haïtienne en 2023 a affiché pour la 5ème fois consécutive une croissance négative de son Produit Intérieur Brut (PIB). A la suite des régressions successives de 1.7%, 3.3% et 1.8%, pour 2019, 2020 et 2021, le PIB a enregistré en 2022 une chute de 1.9%, accusant ainsi une contraction en moyenne annuelle de -2,1% sur les cinq derniers exercices fiscaux.
- Le marasme économique haïtien des 70 dernières années est le résultat de catastrophes naturelles, de chocs économiques externes et internes, de mauvaise gouvernance et de corruption, de troubles sociaux et politiques, d'insécurité généralisée, de migration interne et externe, et d'un manque de suivi de toute une série de plans de développement économique et social.
- Le chaos politique et l'imprévisibilité qui en découlent obligent les opérateurs

économiques à un certain attentisme et un immobilisme qui n'est pas de nature à favoriser la relance de l'économie.

- La récession économique haïtienne a amené son corollaire inévitable : la perte massive d'emplois dans tous les secteurs d'activités notamment ceux liés aux industries hôtelières, touristiques, agricoles, manufacturières, et l'émigration massive d'une jeunesse en quête d'un mieux-être.
- La contraction économique se manifeste également par la paupérisation de la classe paysanne et l'impossibilité des agriculteurs à produire et écouler leur récolte.
- L'autre corollaire de la crise économique est la compétitivité de l'industrie nationale haïtienne qui est en chute libre - en particulier les industries manufacturières.
- Un chômage endémique affecte la majorité des diplômés universitaires et de celles et ceux bénéficiant d'une formation professionnelle et technique. L'exode des professionnels haïtiens vers des cieux plus cléments a atteint son pic entre 2021 et 2024.
- La précarité économique implique l'inaccessibilité aux services sociaux de base par une grande majorité de la population, notamment les services liés à l'éducation, aux soins de santé, au logement, à l'électricité et la sécurité.
- Les cinq dernières années se sont aussi caractérisées par une pression fiscale insuffisante qui n'a jamais dépassé 15%, un déficit budgétaire chronique, les faillites accumulées d'entreprises privées, la dépréciation du taux de change, l'expansion de la monnaie en circulation.
- L'économie haïtienne est dépendante des transferts des travailleurs haïtiens à l'étranger ayant totalisé 3,8 milliards de dollars en 2023, en dépit d'un léger recul de 1,6 % par rapport à 2022. La moyenne des flux de transferts se situe autour de 3 milliards soit 30% du PIB

- Un nombre restreint de 100 grandes entreprises privée, à travers les paiements de taxes et autres redevances douanières non rendues de manière uniforme et transparente, financent l'état haïtien à plus de 70%

OBJECTIF GÉNÉRAL

Redresser l'économie et la justice haïtienne et les doper pour qu'elles puissent générer des emplois et un taux de croissance annuel pouvant en faire une économie émergente en 2054.

DISPOSITIONS À PRENDRE ET PAQUET D' ACTIONS ENVISAGÉES (COURT, MOYEN TERME)

- Etablir des règles du jeu clairs et équitables pour tous les acteurs, sans passe droit ni privilèges particuliers
- Scinder le Ministère de l'économie et des finances (MEF) en deux ministères
- Eliminer les "irritants" majeurs à l'investissement privé incluant :
 - L'instabilité politique, ayant pour corolaire un mauvais climat social et la répétition d'expression violente des revendications populaires même légitimes ;
 - Le manque de compétitivité internationale de nos produits échangeables liés en premier lieu à l'appréciation chronique de la monnaie nationale ;
 - La faiblesse des infrastructures, en particulier au niveau de la disponibilité en énergie électrique, le réseau routier, le système d'assainissement...
 - La contrebande sévissant à la frontière haitiano-dominicaine, affaiblissant autant l'Etat Haïtien, à travers la perte de recettes fiscales, que les producteurs nationaux déjà frappés par le manque de compétitivité ;
 - L'insécurité foncière, frein majeur à l'investissement autant urbain que rural ;

- L'insécurité juridique, incluant le non-respect des contrats en vigueur, autant entre acteurs privés qu'avec l'Etat Haïtien lui-même.
- Adopter un plan d'action pour le redressement économique d'Haïti qui comporte des actions définies dans le temps, avec des objectifs à court, moyen et long terme. Naturellement ce plan doit être en harmonie avec les quatre grands chantiers du PDSH échelonnés jusqu'à 2054 :
- Refondation territoriale : rénovation urbaine, réseau routier, les pôles régionaux de développement et l'aménagement du territoire...
- Refondation institutionnelle : les institutions démocratiques, l'administration, la justice...
- Refondation sociale : santé, sécurité alimentaire, nutrition, eau, assainissement...
- Refondation économique : production nationale, circuits économiques et financiers...
- Cette refondation économique vise à :
 - Créer des emplois formels dans les petites, micros, moyennes et grandes entreprises qui bénéficieront d'un encadrement et d'un accès privilégiée au crédit. Pour atteindre cet objectif, il faudra mener des actions cohérentes dans les secteurs prioritaires touchant La production végétale (fruits et tubercules) et animale (élevage et pisciculture), le tourisme et les industries créatives, le logement et la construction, le vêtement et l'industrie légère, les infrastructures, les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), l'éducation et la formation
 - Réduire de 20% le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté suivant le normes dévaluation des nations-unies.
 - Réduire de 15% la balance commerciale en pourcentage du PIB.
 - Ramener l'inflation à une moyenne de 10% et aligner la dépréciation sur l'inflation

- Améliorer la pression fiscale pour permettre à l'état de disposer de moyens financiers pour augmenter l'investissement public
- Maitriser le déficit budgétaire et combattre la contrebande
- Professionnaliser et moderniser l'Administration générale des douanes
- Encadrer la paysannerie pour améliorer la production nationale notamment à travers la subvention des semences et des engrais et la création de banques et boutiques agricoles
- Améliorer la desserte d'énergie électrique
- Définir et mettre en œuvre une politique de formation technique et professionnelle pour la main d'œuvre dans des secteurs identifiés comme porteurs ;

Notre vision de la refondation économique passe par la création de zones de développement économiques spéciales (ZDE) qui ont un rôle déterminant à jouer dans le développement économique en région.

- Les villes identifiées pour loger ces ZDE sont le Cap Haïtien, les Gonaïves, Saint-Marc, Hinche, Port-au-Prince et les Cayes. Le choix de ces villes va dans le sens de l'Histoire et d'une meilleure structuration du territoire.
- Ces villes sont démographiquement importantes et offrent des avantages comparatifs au niveau de leur potentiel industriel, portuaire et aéroportuaire aussi bien qu'en termes de développement agricole, agro-industriel ou touristique.
- Pour les exploiter de manière optimale, il faudra prévoir la construction d'infrastructures de production (zones industrielles, zones franches, etc.) ou en appui à la production (ports, aéroports, infrastructures énergétiques, de télécommunication, etc.).
- A ce compte, nous faciliterons les partenariats entre le secteur public et le secteur privé national et international. Le succès de l'implantation des ZDE dépendra largement des incitations au développement industriel, commercial et touristique. À ce chapitre, la loi Hope II fournit un premier cadre pour

utiliser les avantages comparés d'Haïti, pour mettre la proximité du marché nord- américain et le savoir-faire de son secteur privé.

Faire de la BRH un levier de reprise économique

Pour rebâtir Haïti, il faudra s'attaquer aux fondamentaux de l'économie qui se sont détériorer durant les dernières décennies en raison d'une conjoncture caractérisée par le ralentissement des activités et un climat des affaires délétère. L'insécurité et la perturbation de la production de biens et services s'est traduite en 2023 par une cinquième année consécutive de contraction du PIB.

Pour renverser cette tendance, dans les années qui viennent, la BRH devra jouir de suffisamment d'indépendance fiscale pour conduire sa politique monétaire et prendre en compte les déséquilibres macroéconomiques conjoncturels et accompagner les secteurs ayant des engagements auprès du système financier. La politique monétaire devra rester un outil de politique économique cohérente et soutenable qui ne se limite pas à un contrôle du taux de change.

Une fois la stabilité de retour, la BRH devra contribuer au renversement de ce dysfonctionnement constaté au niveau des sphères réelles et financière de l'économie aux conséquences néfastes sur l'emploi et l'insécurité alimentaire.

Ainsi, les principales mesures et dispositions tourneront autour de la promotion et la facilitation de l'innovation notamment dans le système de paiement, du développement des petites et moyennes entreprises.

En outre, la BRH s'attachera à adapter le cadre de financement d'un programme pro- croissance au développement des petites et moyennes entreprises tout en élargissant le réseau d'intermédiaires financiers.

Compte tenu du rôle des institutions financières dans le financement des entreprises et la reprise économique, la BRH travaille au renforcement du cadre de surveillance du système financier par un accompagnement et une meilleure identification et évaluation des risques financiers systémiques. Cette approche mettra aussi l'accent sur les capacités de surveillance du secteur de la microfinance (CEC et IMF) et inclura les projets d'assurance dépôts, l'Opérationnalisation du Fonds de Soutien aux Coopératives d'épargnes et de crédit et le Cadre National pour le Fi-

nancement Agricole (CNFA). Toutefois, la BRH devra rester attentive à l'évolution du contexte national et international afin d'ajuster progressivement les conditions monétaires à une croissance économique durable et inclusive.

La BRH devra aussi travailler à créer un organe de supervision et régulation du secteur des assurances qui mobilise une bonne partie de l'épargne sans informations centralisées sur l'utilisation des primes et la suffisance des couvertures de réassurance suivant les standards internationaux.

Ces efforts conjugués à une politique économique adéquate sont susceptibles d'agir significativement sur les facteurs structurels de l'économie, d'influencer davantage la production, tout en protégeant la valeur de la monnaie nationale et en réduisant la progression de l'inflation. La Banque Centrale envisagera d'autres mécanismes de facilitation de crédit pour soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) en partenariat avec certains partenaires internationaux. En tout état de cause, l'institution veillera toujours à maintenir le bon dosage en s'assurant d'une stabilité macroéconomique suffisante en vue d'un environnement propice à l'investissement

4-EDUCATION



En Haïti, l'ascendeur social doit être l'école de la république. Tous les enfants haïtiens doivent avoir accès à la scolarité, à la formation universitaire, technique ou professionnelle. Nous mettrons toute notre énergie à offrir le pain de l'instruction aux haïtiens toutes couches sociales confondues et sur l'ensemble du territoire. Pour les tenants du savoir et du pouvoir en Haïti, aujourd'hui, la question qui se pose n'est pas : « Quel pays allons-nous laisser à nos enfants » mais plutôt de se demander « Quels citoyens allons-nous laisser au pays ? ». En Avant mise sur l'école car elle produit le capital humain qui est nécessaire pour créer de la richesse. Un pays ne vaut que par la qualité de ses citoyens, entendez aussi et surtout par la qualité de son système éducatif.

ÉTAT DES LIEUX

- Créé en 1843 sous le nom de « Département de l'Instruction Publique », le ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle (MENFP) est l'entité de l'État en charge de l'éducation et de la formation professionnelle et technique sur l'ensemble du territoire
- Le système éducatif haïtien comprend deux secteurs distincts : le formel et l'informel. Même quand l'État est garant de l'éducation, le parc scolaire haïtien est privé à 85% (17.000 établissements scolaires). Seulement 4,000 (23,5%) offrent un enseignement complet de neuf années d'études.
- La faiblesse de la gouvernance du secteur éducation se traduit par l'inadéquation et les contradictions entre le cadre institutionnel et les différentes lois régissant le secteur, le manque de planification et de suivi ;
- Plusieurs éléments concourent à réduire la performance du MENFP dont l'insuffisance d'un personnel qualifié et motivé, l'insuffisance des moyens logistiques disponibles à l'État, la non supervision des décisions actées.
- Le système éducatif haïtien accueille environ 2.700.000 élèves dans près de 17.000 écoles.
- Le taux net de scolarisation se situe environ 60 %. Environ 400,000 enfants âgés de 6 à 11 ans ne fréquentent pas l'école.

- Soixante-douze pour cent des enfants scolarisés au niveau rurale sont sur-âgés ; 38 % des enfants de 7 à 18 ans n'ont jamais été à l'école.
- 80% des enfants qui abandonnent l'école sont des « sur-âgés ».
- Le phénomène des élèves « sur-âgés » - en région rurale - est dû à l'entrée tardive à l'école pour des raisons économiques, ou encore au redoublement causé par la faible qualité de l'enseignement, les conditions d'apprentissage, l'éloignement de l'école du lieu d'habitation.
- Un faible taux de réussite aux examens d'État, surtout dans les zones rurales reculées accusant généralement le plus d'échecs (Par exemple, résultats des examens officiels 2023 post-COVID et 2019 pre-COVID).
- Un taux brut de scolarisation des filles qui s'élève à 37 % contre 45 % pour les garçons.
- Une majorité des écoles est payante, ce qui rend l'accès à l'éducation plus difficile en raison de la précarité économique.
- Le coût de l'éducation demeure excessivement élevé par rapport au revenu des familles (40% du revenu gagné est alloué à l'éducation) sans compter les coûts indirects incluant les uniformes, les livres scolaires, le transport, l'alimentation quotidienne de l'enfant, etc.
- Environ 500.000 enfants âgés de 6 à 12 ans n'ont jamais encore fréquenté l'école ;
- Plus de la moitié des 2.200.000 enfants qui ont accès à l'école fondamentale font face à des difficultés économiques qui les empêchent de terminer le cycle ;
- La problématique ou l'usage inapproprié des langues d'instruction, constitue un obstacle à un apprentissage de qualité ;
- Les ressources humaines formées quittent le pays et ceux qui y restent sont de moins en moins disponibles pour exercer une carrière dans l'enseignement ;

- La santé et la nutrition ne sont prises en charge que pour environ 16% des élèves au préscolaire et au fondamental issus des familles défavorisées ;
- 2 enfants sur 10 ou 20% de 6 à 11 ans ne fréquentent pas l'école primaire et environ 6 enfants sur 10 ou 60% âgés de 6 ans, entrent en 1ère année.
- L'offre éducative est principalement non publique, avec plus de 80% des écoles appartenant au secteur non public.
- Les inspecteurs des directions départementales d'éducation, pour la plupart, ne maîtrisent pas leur description de tâches. En plus, ils/elles ont trop d'écoles sous leur responsabilité.
- Les enseignants en milieu rural démissionnent souvent de leur poste pour aller travailler dans des ONG qui leur offrent parfois le double de leur salaire.
- L'Université d'État d'Haïti (UEH), établie par décret gouvernemental en 1944, est aujourd'hui une institution autonome qui comprend 7 facultés et plusieurs écoles

supérieures ou centres de recherche.

- L'université publique est minoritaire dans l'offre d'enseignement supérieure dominée à quatre-vingt-dix pour cent (90 %) par les universités privées dont la plupart sont non réglementées.
- Les quelque 40,000 étudiants post-secondaires qui fréquentent ces établissements sont formés par des enseignants qui ne détiennent ni les qualifications ni le niveau de formation requis aux cycles de l'enseignement supérieur.
- Les maux de l'Université publique sont multiples : mauvais équipement, pauvre entretien des salles, sous-qualification des enseignants, éparpillement de l'enseignement supérieur en institutions multiples, inexistence de la recherche.
- La demande en formation supérieure est plus grande que l'offre privée et publique en région.

- Les ressources pédagogiques, les bibliothèques et les laboratoires d'enseignement supérieur font cruellement défaut.
- La majorité des professeurs au niveau supérieur ont le niveau de licence et de maîtrise, mais leur qualification varie grandement d'un établissement à l'autre. Le personnel enseignant de l'UEH forme un corps disparate, composé majoritairement de vacataires incapables.
- L'UEH compte plus de 20.000 étudiants, environ 1.500 enseignants et quelque 800 agents et cadres administratifs dans 11 facultés situées dans la région métropolitaine. Seulement une faculté et six écoles sont situées en province.
- Le sous-secteur formation technique et professionnelle (FTP) se caractérise comme un ensemble disparate où :
- L'offre en formation professionnelle et technique est éclatée entre plusieurs ministères sectoriels sans normes communes et sans orientations d'ensemble, ce qui implique une duplication des programmes de formation.
- il existe un déficit du cadre légal de gouvernance exacerbé par l'inexistence de mécanismes de concertation entre l'État et les partenaires sociaux et économiques.
- Ce sous-secteur est caractérisé aussi par l'insuffisance de financement chronique, une dépendance excessive à l'égard des fonds externes pour assurer les investissements nécessaires.
- Les formateurs, généralement sans expérience de travail, sont majoritairement sous-qualifiés au plan technique et n'ont pas reçu de formation pédagogique ;
- Les locaux ou centres de formation sont vétustes, les ateliers sous-équipés et en mauvais état, sont souvent obsolètes. La matière d'œuvre faisant souvent défaut, la pratique - essentielle pour l'acquisition de la compétence - est éliminée de la formation, alors que les contenus de cours sont inadaptés aux besoins du marché national et mondial du 21ème siècle.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Offrir l'accès gratuit à l'école primaire aux enfants d'Haïti, s'assurer d'une meilleure gouvernance du secteur éducatif pour que l'éducation primaire, secondaire, universitaire et la formation professionnelle, tant dans le privé que le public, soient de qualité et accessibles à tous.

DISPOSITIONS À PRENDRE ET PAQUET D' ACTIONS ENVISAGÉES (COURT, MOYEN TERME)

Une amélioration de l'offre et de la qualité de l'éducation :

- L'adoption d'une éducation bilingue en amplifiant graduellement l'usage de la langue maternelle créole comme langue d'instruction
- La révision des programmes et la modernisation des curricula aux niveaux préscolaire, fondamental et secondaire et des programmes spéciaux pour les élèves les plus âgés ;
- Les curricula actuels sont trop étendus, entravant ainsi une maîtrise approfondie de concepts, particulièrement en mathématiques. Le modèle adopté au Singapour, en Chine, au Japon et en Estonie a fait ses preuves. Nous incluons progressivement la mise en place d'une pédagogie constructiviste basée sur la recherche et le développement cognitif.
- La production de manuels d'enseignement et d'apprentissage aux professeurs et de manuels et fournitures scolaires aux élèves (notamment en créole).
- La dotation des écoles publiques en ressources didactiques nécessaires au niveau du fondamental ;
- La mise à profit de la formation et de l'apprentissage dans ces écoles les nouvelles technologies de l'information et de communication (TIC) incluant l'accès gratuit à l'internet.

- Une réorganisation de ce sous-secteur en ciblant prioritairement le renforcement de la gouvernance
- L'expansion équitable d'une offre de formation de qualité pour doter le pays des compétences professionnelles nécessaires pour atteindre l'objectif fixé pour 2054.
- Les programmes de formation subiront, avec l'implication du secteur des affaires, des modifications substantielles et seront orientés vers les secteurs identifiés comme porteurs pour l'économie nationale (agriculture, construction, élevage, tourisme, habillement, etc.).

Restructurer en profondeur le sous-secteur de la formation technique et professionnelle

- Une réorganisation de ce sous-secteur en ciblant prioritairement le renforcement de la gouvernance
- L'expansion équitable d'une offre de formation de qualité pour doter le pays des compétences professionnelles nécessaires pour atteindre l'objectif fixé pour 2054
- Une nouvelle structure de pilotage, sous le leadership du MENFP, pour assurer une meilleure coordination des interventions des divers acteurs du secteur FTP.
- Les programmes de formation subiront, avec l'implication du secteur des affaires, des modifications substantielles et seront orientés vers les secteurs identifiés comme porteurs pour l'économie nationale (agriculture, construction, élevage, tourisme, habillement, etc.).
- L'offre de formation s'adressera également aux sortants du cycle fondamental et aux jeunes partiellement ou non scolarisés, et des passerelles seront aussi envisagées entre l'enseignement secondaire et le système de FTP en vue d'assurer le passage d'élèves du secondaire au professionnel et vice-versa.

- La mise en place, de concert avec le patronat et les autres acteurs concernés, d'un dispositif de certification basé sur les exigences/aptitudes du métier, au profit de toutes les catégories de professionnels et apprentis ou travailleurs des secteurs non formels et informel.

Une augmentation de la capacité d'accueil des établissements scolaires, tant du secteur public que du secteur non public.

- La construction de nouveaux établissements scolaires pour les deux premiers cycles (1AF - 3AF ; 4AF - 6AF) du fondamental, correspondant au primaire traditionnel ;
- La construction d'établissements scolaires comportant les trois cycles de l'enseignement fondamental (1AF - 3AF ; 4 AF - 6 AF ; 7 AF - 9AF);
- La réhabilitation des établissements mal en point et l'ajout de nouvelles classes du troisième cycle à celles des écoles primaires traditionnelles ;
- La dotation en mobilier scolaire (en plastique recyclé) des établissements en quantité et qualité respectables, préférablement avec des chaises et tables, en guise de bancs, facilitant le travail en équipe l'enseignement et l'apprentissage constructiviste ;
- La Construction de 150 nouvelles écoles fondamentales dans les sections communales dépourvus d'établissements scolaires.

Des réformes, politiques et actions pour un renforcement institutionnel :

- L'actualisation du cadre légal, réglementaire et normatif du système éducatif à ses niveaux central, décentralisé et déconcentré ;
- L'adoption formelle et diffusion, dans ses grandes lignes, d'une loi d'orientation de l'éducation ;
- La mise en place d'un système approprié d'information et de gestion pour le ministère et ses composantes départementales ;
- L'amélioration des infrastructures et équipements des unités centrales du

MENJS et de ses composantes départementales ;

- La formation et perfectionnement du personnel de gestion.
- La réhabilitation des Infrastructures logeant les institutions et directions départementales mais aussi la reconstruction du bâtiment du MENFP
- Des programmes de formation continue des enseignants et des directeurs d'établissement scolaire en vue de l'amélioration de leurs connaissances générales, leurs qualifications académiques et professionnelles, leur aptitude à enseigner, leur approche pédagogique avec les différentes catégories d'âge ;
- La revalorisation du statut d'enseignant par l'amélioration des conditions de travail et des salaires notamment. Une attention particulière sera portée aux avantages sociaux des professeurs.
- La réhabilitation de cantines scolaires notamment dans les milieux défavorisés de telle sorte que les enfants les plus démunis soient en condition physique et mentale d'absorber l'enseignement offert. L'objectif reste d'offrir gratuitement un repas chaud par jour à chaque élève du fondamental ;
- La formation et certification de 10,000 enseignants ;
- L'accès à une éducation préscolaire de qualité, en partenariat avec le secteur privé ;
- L'obligation et la gratuité scolaire pour la petite enfance, le préscolaire et les trois cycles de l'enseignement fondamental ;
- L'augmentation de l'offre scolaire public par l'implantation de nouvelles écoles notamment dans les sections communales du pays ;

Une revalorisation de la formation professionnelle et technique en s'assurant qu'elle soit adaptée aux besoins des entreprises.

- Réformer l'enseignement professionnel et technique en concertation avec le patronat via les chambres de commerce et d'industrie et autres organisa-

tions et instituts du secteur privé ;

- La réforme du système de formation professionnelle incluant la restructuration de l'Institut national de formation professionnelle (INFP) et la réhabilitation ou consolidation des établissements du réseau ;
- La création de centres régionaux d'enseignement supérieur technique, connus maintenant sous la dénomination d'universités publiques régionales ;
- La réalisation d'un inventaire des besoins prioritaires de formation professionnelle et l'élaboration de mécanismes adéquats pour leur mise à jour périodique ;
- Le renforcement du niveau d'enseignement supérieur, universitaire et technologique.
- La construction de 10 nouveaux centres de formation professionnelle et technique dans chaque département, favorisant les zones les plus vulnérables ;
- La signature de convention avec les entreprises du secteur privé de programmes de stages pour les étudiants des écoles professionnelles et techniques
- L'offre de formation s'adressera également aux sortants du cycle fondamental et aux jeunes partiellement ou non scolarisés, et des passerelles seront aussi envisagées entre l'enseignement secondaire et le système de FTP en vue d'assurer le passage d'élèves du secondaire au professionnel et vice-versa.
- La mise en place, de concert avec le patronat et les autres acteurs concernés, d'un dispositif de certification basé sur les exigences/aptitudes du métier, au profit de toutes les catégories de professionnels et apprentis ou travailleurs des secteurs non formels et informel.
- Améliorer l'offre d'enseignement supérieur et universitaire, notamment par le renforcement de l'Université d'État d'Haïti (UEH) et des universités publiques en région (UPR) ;

L'amélioration de la gouvernance du système d'éducation et de formation :

- Renforcer les capacités institutionnelles et de gouvernance du Ministère tant au niveau central qu'au niveau déconcentré ;
- Former des diverses catégories de personnel (cadres, enseignants, personnel de soutien) ;
- Mettre en place de Commissions Municipales d'Éducation (CME) en vue de renforcer les structures de gouvernance en matière de gestion de l'éducation au niveau local
- Établir un cadre légal devant régir la scolarité obligatoire et gratuite.
- Revisiter les normes et procédures devant régir les Organismes de Formation publics et privés et à développer de nouveaux standards pour les programmes et matériels de formation.
- Favoriser une concertation étroite entre les partenaires opérationnels du MENFP (Universités, Instituts de formation, EFACAP).
- Réorganiser le système éducatif en instaurant le pilotage stratégique au niveau central sous le leadership des Unités Techniques au niveau des Directions Départementales, des Bureaux de districts scolaires et des Bureaux d'Inspection Scolaire.
- Adopter une Politique Nationale de Formation des Enseignants qui vise une uniformisation des durées de formation qui sont de 4 ans pour tous les niveaux.
- Mettre en place l'enseignement secondaire de quatre ans avec un seul baccalauréat ;
- Réformer l'Université d'État d'Haïti et renforcer l'enseignement supérieur ;
- Réhabiliter et renforcer l'éducation spéciale ;
- Évaluer et généraliser les programmes du nouveau secondaire ;

Moderniser le fonctionnement des Directions Départementales d'Éducation et des écoles

Au niveau des Directions Départementales d'Éducation

- Élaborer un Plan annuel de travail et mettre en place un Comité de suivi de Faciliter des échanges scientifiques et des partenariats entre les DDE et les Universités publiques en région (UPR) ;
- Contrôler le fonctionnement de l'école et les pratiques pédagogiques car de nombreux éléments liés au dysfonctionnement de l'école peuvent causer des abandons.
- Surveiller le temps de présence effectif des enseignants, leur comportement vis-à-vis des élèves et notamment des filles, la conduite en classe (respect des programmes scolaires, préparation des cours, suivi des élèves en difficulté...) ou encore la disponibilité effective du matériel scolaire ;
- Impliquer les Universités en région dans la formation des agents éducatifs au niveau du Départemental ;
- Mettre en place avec les représentants du Ministère de l'Intérieur, les Commissions Municipales d'École (CME) ;

Au niveau des écoles

- Interdire le châtime nt corporel dans toutes les écoles conformément à loi du 7 mai publiée dans le moniteur du 5 juin 2003 ;
- Préparer des projets de développement d'écoles conjointement avec le Conseil d'école (CE) et les Commission municipales d'école (CME) ;
- Contrôler la présence des enseignants et des élèves et établir le rapport de cause à effet entre la présence des élèves, des enseignants et le rendement des apprenants ;
- Initier des rencontres mensuelles de bilan avec les enseignants dans le but d'évaluer l'avancement de l'école au double plan administratif et pédagogique ;

- Mettre en place des cercles de qualité en vue d'améliorer la qualité du processus enseignement-apprentissage ;
- Mettre en place une banque de données écoles comprenant des informations sur le personnel enseignant et non enseignant et sur les élèves ;
- Mettre en place des Conseils d'école et les dynamiser afin de faciliter la participation des parents et des membres de la communauté dans la vie des écoles ;

Augmenter et améliorer la qualité de l'offre d'enseignement supérieure

Adopter un Plan opérationnel sur dix ans aux fins de réorganiser la gouvernance de l'enseignement supérieur. Cela implique

- La création d'un ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation technologique ;
- La Création d'un fonds dédié à la recherche et à l'innovation technologique en enseignement supérieur. Ce fonds (financé par l'État et le privé) vise à donner les moyens financiers aux universités publiques (et privées reconnues par l'État haïtien) en vue de développer la recherche et l'innovation ;
- L'établissement d'un système d'incitations pour la recherche et l'innovation,
- La consolidation du réseau des universités publiques et le deuxième réseau public d'universités autonomes en régions...;
- La création d'un institut interuniversitaire dédié à l'étude de la région Améri- que Latine et la Caraïbe ;
- L'adoption d'une nouvelle Loi-cadre pour l'enseignement supérieur afin de s'assurer que l'enseignement supérieur soit de qualité, en conformité aux besoins de l'économie, et réparti de façon équitable sur tout le territoire national. Cette loi établira clairement la mission, les rôles et les fonctions des universités dans le développement du pays à travers tout le territoire national.

- La Création d'un réseau d'établissements publics d'enseignement supérieur pour optimiser l'utilisation des ressources et favoriser l'accessibilité du plus grand nombre d'étudiants à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- L'encadrement et le contrôle des établissements d'enseignement supérieur privé pour favoriser une saine émulation entre les établissements publics et privés et créer les conditions qui favorisent la concertation entre les acteurs concernés (au niveau public, au privé et dans la société civile). Les responsables des universités publiques et privées doivent apprendre à travailler ensemble dans un cadre de mutualisation des ressources et de partage des expertises en vue de contribuer harmonieusement au développement du pays.
- Les universités publiques doivent être mises en réseau et travailler en complémentarité afin de remplir leur rôle de formation.

5-DIASPORA



L'intégration effective de la diaspora haïtienne est un cheval de bataille du parti En Avant. Durant près d'un siècle, notre peuple a émigré vers d'autres cieux plus cléments formant à l'étranger une communauté expatriée nombreuse. Cette émigration s'est accentuée durant les 30 dernières années et les pays d'accueil incluent maintenant des nations sud-américaines comme le Brésil, l'Argentine ou le Chili. C'est en dehors d'Haïti que l'on retrouve le plus grand réservoir de compétences et d'expériences haïtiennes. La réalité démographique de cette diaspora nous impose de diriger et de légiférer pour s'assurer qu'elle soit intégrée aux décisions étatiques et à la vie nationale. C'est d'ailleurs la diaspora haïtienne qui maintient l'économie haïtienne sous perfusion avec les transferts d'argent qui viennent combler notre déficit commercial chronique, et financer la consommation interne.

ETAT DES LIEUX

- Le Ministère des haïtiens vivant à l'étranger (MHAVE) est l'organe officiel de l'état en charge de la liaison et la coordination des actions de l'état pour intégrer la Diaspora dans la vie nationale.
- La diaspora haïtienne compte près de 4 millions de personnes vivant à l'étranger soit environ 30% de la population restée au pays, incluant les deuxièmes et troisièmes générations et les dernières vagues successives des 15 dernières années
- La diaspora haïtienne est l'une des plus importantes de la région « Amérique latine et Caraïbe » et croît à un rythme soutenu
- Les principaux pays d'accueil sont les Etats-Unis d'Amérique, le Canada, la République dominicaine, la France, les Bahamas, les Antilles néerlandaises, Curaçao, Brésil, Chili, Saint-Martin, Turks and Caicos...
- Haïti reçoit en moyenne environ 2.5 milliards de dollars de sa diaspora chaque année soit 30% de son Produit Intérieur Brut (PIB), se classant ainsi en première position des pays où les transferts dépassent les 10% du PIB.
- Les flux de transferts sont utilisés en générale pour :

- Scolarisation des enfants et des jeunes de la fondamentale à l'université ;
 - Création de petites et moyennes entreprises ;
 - Développement de l'agriculture et de l'élevage ;
 - Acquisition des biens de consommation des ménages ;
 - Acquisition de biens immobiliers.
-
- Le montant des transferts à Haïti (30% du PIB) dépasse les contributions à l'économie du secteur agricole (21,9%) ou de l'industrie (20,8%). ± 1,3 milliards du montant des transferts provenaient des haïtiens résidents aux États-Unis, le reste provient d'autres pays dont Canada (± 260 millions de dollars), Chili (± 87 millions), République Dominicaine (± 270 millions), France (± 190 millions) et le reste du monde ± 88 millions.
 - Les transferts sont désormais la principale source de devises d'Haïti soit 3,6 fois la valeur des exportations, 10 fois celle des flux d'aide au développement et 37 fois le montant des investissements directs étrangers (IDE)
 - Un originaire d'Haïti sur 5 vit actuellement à l'étranger.
 - La diaspora constitue le principal relais des intérêts d'Haïti à l'extérieur et de la politique étrangère haïtienne par ses actions de lobbying et les réseaux politiques qu'elle a pu tisser dans les pays où elle est installée.
 - Plus du tiers des docteurs diplômés de la Faculté de médecine de l'Université d'État d'Haïti ont émigré ce qui prend une dimension particulière dans un pays ne disposant que de 2,5 médecins et 1 infirmière en moyenne pour 10 000 habitants et où les dépenses publiques pour la santé ne représentent que 1,5 % du PIB.
 - Le potentiel économique de la diaspora est un champ considérable d'opportunités pour Haïti, autant pour les exportations de produits et services culturels vers les sociétés qui accueillent cette diaspora.
 - La diaspora haïtienne réussit facilement son intégration en terre étrangère et nombreux sont les ressortissants qui brillent professionnellement dans les différentes sphères d'activité des pays développés.

- La diaspora haïtienne est un segment démographique majeur dans le champ de la transmission de l'information, du transfert de connaissances et de compétences vers Haïti
- Les USA et la République Dominicaine sont les deux pays qui accueillent le plus grand nombre d'Haïtiens
- La grande majorité des haïtiens de l'étranger reste attachée au pays et rêve d'y retourner au pour jouir d'une retraite paisible
- Les Haïtiens restés au pays ont une perception ambiguë de leur diaspora. Certains la considèrent comme un prolongement du pays, d'où l'appellation de "Dixième département" avant la création du département des Nippes en 2003. Pour d'autres, elle est considérée comme éloignée des réalités locales. C'est pour cela qu'on lui refuse à date la possibilité de participer aux questions nationales et à la vie politique notamment le droit de vote à l'étranger
- La diaspora contribue, depuis 2011, à renflouer les caisses de l'État à travers un prélèvements sur les transferts et les appels internationaux devant servir au financement de l'éducation (Fonds National de l'Éducation).
- La pluri-nationalité est reconnue par la constitution amendée mais la loi sur la nationalité qui date de 1983 est obsolète.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Intégrer la diaspora haïtienne aux questions nationales et l'associer à la vie nationale tant au niveau économique que politique notamment à travers le droit de vote à l'étranger.

DISPOSITIONS À PRENDRE ET PAQUET D' ACTIONS ENVISAGÉES (COURT, MOYEN TERME)

De nos jours, les fonds envoyés par les migrants et diasporas dans leur pays d'origine vont dépasser le total des investissements des entreprises étrangères dans les pays à bas et moyens revenus. Ces transferts vont surtout financer la consommation. Pour tous ces pays, aux caractéristiques semblables à Haïti, la réflexion est désormais tournée sur la stratégie à mettre en place pour canaliser les avoirs de la diaspora vers des projets de développement. A ce propos, nous proposons deux formules → de la mise en place du Fonds d'Investissement des haïtiens de l'Extérieur (FIHEx), et celle d'un fond de l'émission des « bons diaspora ».

Mise en place d'un Fonds d'Investissement des Haïtiens de l'Extérieur (FIHEx)

Dans le cadre de la mise en place du Fonds d'Investissement des haïtiens de l'Extérieur (FIHEx), Nous comptons rassembler des associations de la diaspora pour concevoir conjointement et lancer un Fonds d'investissement des haïtiens de l'extérieur (FIHEx) pour canaliser les flux financiers vers les projets prioritaires de développement. Pour ce faire, la mission de ce Fonds sera :

- D'Offrir aux membres de la diaspora dans le monde, un outil financier permettant d'assurer le financement des projets nationaux, régionaux et continentaux, en Haïti ;
- De Créer un cadre favorisant la mobilisation de ressources humaines, financières et matérielles, au service du développement d'Haïti ;
- Développer un modèle coopératif de financement des petits et grands projets d'infrastructures par l'application des modèles de Partenariat Public-Privé (PPP) d'envergure nationale et internationale, et ce, en collaboration avec des partenaires

Ainsi, le FIHEx à travers les projets qu'il financera, permettra à la diaspora haïtienne de :

- Consolider son intégration et bâtir son autonomie financière dans les pays d'accueil ;
- Contribuer au développement économique du pays natal ;

- Assurer la rentabilité des investissements pour les

L'émission « des bons diaspora »

Nous proposons l'émission par la BRH de bons à souscrire par les Haïtiens de l'extérieur. De tels bons qui auraient pour objectif de contribuer également au développement d'Haïti, permettraient également aux souscripteurs de diversifier leurs portefeuilles. Ces bons seraient émis à long terme, non négociables, à échéances multiples et comprendraient des coupures de \$100 à \$1000. Ils ne seraient payables qu'à maturité.

L'expérience de tels bons a été faite par Israël dès Mai 1951 et représente, à hauteur de \$25 milliards, environ 32% de sa dette extérieure. C'est avec ces ressources qu'Israël a entrepris avec succès de grands travaux de désalinisation de l'eau de mer.

Une expérience de la même famille a été faite par l'Inde. La Banque de l'Inde s'adresse aux nationaux résidant à l'étranger et leur offre des taux plus rémunérateurs que ceux disponibles sur le marché des pays où ils résident. Les bons sont émis dans toutes sortes de devises. Fin 1991, le portefeuille de ces bons était de \$11 milliards.

L'intégration de la diaspora aux questions politiques est aussi importante que sa participation au développement économique. A ce titre, nous envisageons :

- Octroyer aux Haïtiens vivant à l'étranger le droit de vote à l'étranger. Pour que l'intégration de la diaspora ne soit plus un vain mot, il faut que les décideurs haïtiens acceptent finalement le droit de nos compatriotes expatriés à voter dans les pays où ces derniers vivent. En Avant mène ce combat depuis plusieurs années. Le parti estime que ce droit fondamental de notre diaspora ne peut plus être bafoué.

- Créer des circonscriptions législatives à l'extérieur pour permettre aux haïtiens établies hors d'Haïti d'élire des représentants à la chambre des députés. Le découpage extraterritorial se ferait en fonction de l'importance démographique des populations haïtienne de l'extérieur USA.
- Consacrer le droit de contribuer au choix du ministre des haïtiens vivant à l'étranger....
- Déposer au parlement un projet de loi concernant la réinsertion au pays des cadres expatriés.
- Adopter une nouvelle loi sur la nationalité haïtienne qui viendra confirmer le droit des haïtiens à la pluri nationalité. Cette loi viendra remplacer celle du 6 novembre 1984 désuète et obsolète.
- Travailler avec les hôtels de la place pour offrir des packages spéciaux à l'occasion des séjours touristiques en Haïti
- Mettre sur pied d'un one stop shop pour faciliter et canaliser les investissements de la diaspora
- Garantir une représentation officielle au parlement aux haïtiens vivant à l'étranger

6- SANTÉ



La constitution d'Haïti précise que l'Etat a l'obligation de garantir le droit à la santé à tous les citoyens. Les facteurs qui ont contribué à l'incapacité de l'Etat à remplir ses obligations sont structurels (carences infrastructurelles au-dessous, personnel en nombre insuffisants, distribution inéquitable des ressources), économiques (mécanismes inexistant pour que l'Etat puisse financer des soins pour 12 millions d'habitants), organisationnels (manque de coordination des intervenants, capacité de gouvernance insuffisante). Durant ces deux dernières décennies, il y a eu des améliorations mais la situation reste globalement mauvaise comme en témoignent les statistiques épidémiologiques. Le temps est venu d'adopter une autre Politique nationale de Santé, plus avant-gardiste et ambitieuse, plus à même de relever le défi de rendre la santé accessible au plus grand nombre, gratuitement ou au meilleur coût.

ETAT DES LIEUX

- Le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) est l'organe étatique haïtien chargé de garantir à tous les citoyens sans distinction le droit à la vie, à la santé, de participer, en coordination avec les autres organismes concernés, aux activités de pré-désastre et de secours ;
- Haïti est le pays de l'hémisphère occidental avec les pires paramètres épidémiologiques
- Le taux de fécondité est à 3.0.
- Le taux de Mortalité Maternelle est à 529 décès /100.000 naissances vivantes alors que la mortalité liée à la grossesse est de 646/ 100.000 pour les femmes en grossesse, contre pour les enfants 59/1000 naissances vivantes dont 32 en néonatale (28 jours à 1 mois) reflétant la faiblesse des soins aux femmes enceintes rejaillissant négativement sur les nouveaux nés également.
- Plus de 20,000 nouveaux nés meurent en Haïti chaque année (quatre fois plus que les décès dus au cholera). Près de 9,000 autres meurent avant d'atteindre l'âge d'un mois, reflétant la faiblesse des soins aux femmes enceintes ;

- Haïti compte environ 12 million d'habitants dont 52 % de femmes et 48 % d'hommes.
- L'espérance de vie de l'Haïtien est de 58 ans.
- Le VIH continue d'être une épidémie généralisée, affectant 2 pour cent de la population adulte.
- 6,7 lits d'hôpitaux pour 10 000 habitants, soit 0,6 pour 1 000. Ce chiffre tombe à 3,3 lits pour 10 000 dans certaines communes. Il est de 8,5 lits pour 10,000 habitants dans le département de l'Ouest. A titre de comparaison, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), estime que le pays devrait disposer d'1 Hôpital pour 150,000 habitants, d'1 Centre de santé pour 5,000 habitants, d'1 Médecin pour 5,000 habitants, d'1 Infirmier pour 300 habitants, d'1 lit d'hôpital pour 1,000 et d'1 Sage-femme pour 300 femmes en âge de procréer
- Sur l'ensemble du pays, tout personnel médical confondu, Haïti compte une moyenne de 5 professionnels de santé pour 10,000 habitants alors que la norme prescrite par l'OMS est 25.
- En 2024, les dépenses totales en santé s'élevaient à moins de 6,000 gourdes par habitant. Ce montant va en diminuant d'année en année.
- L'accès aux soins de santé en Haïti n'est pas à la portée de tout le monde, à cause de la grande disparité des revenus et le taux de chômage élevé dans le pays.
- L'assurance santé ne protège qu'une faible partie de la population (moins de 10 %). L'Etat ne prend en charge que ses fonctionnaires.
- Les $\frac{3}{4}$ du personnel de santé se retrouve dans des hôpitaux et seulement 8 % dans les centres communautaires de santé.
- Les dépenses de santé représentent 3.3% du revenu des ménages. Seulement 9% des ménages en milieu rural contre 28% dans l'aire métropolitaine estiment pouvoir faire face à leurs dépenses de santé. En Haïti, 4 ménages sur 5 affirment n'être pas en mesure de satisfaire leurs besoins alimentaires.

- Il y a une grande part de financement de la coopération internationale dans le secteur santé
- Les établissements de santé sont en général catégorisés en hôpitaux communautaires de référence, hôpitaux départementaux et centres de santé. Dans son ensemble, le système compte environ un millier de structures de services et de soins réparties comme suit : institutions publiques (30 %), institutions privées (46%) et 211 institutions mixtes (24 %).
- La croissance démographique n'est pas maîtrisée

OBJECTIF GÉNÉRAL

Mettre en place une Politique nationale de Santé qui permet à tous les Haïtiens, quels que soient leurs moyens économiques, d'avoir accès aux services sanitaires de base. Cette politique visera la Santé préventive et les soins curatifs via la fourniture des Services de santé, la gestion des intrants, la formation des Ressources humaines et une meilleure Gouvernance

DISPOSITIONS À PRENDRE ET PAQUET D' ACTIONS ENVISAGÉS (COURT, MOYEN TERME)

Santé préventive et soin curatif

- Viser Une couverture sanitaire à 100% en utilisant aussi bien des approches institutionnelles que communautaires.
- Une mise en place de centres de santé de premier échelon, tout en renforçant les existants, facilitant les premiers soins de secours avant le transfert des patients à l'échelle supérieure
- Le renforcement des hôpitaux communautaires de référence existants et l'ajout d'autres au besoin en vertu d'un mapping tenant compte du plan

d'aménagement du territoire et de la politique économique.

- Implémenter un plan de Réduction de la mortalité infantile et maternelle
- Implémenter un plan de Lutte contre les grandes pandémies (VIH/SIDA, paludisme, tuberculose) et d'accès aux soins primaires de santé à la population d'au moins 350 sections communales et atteindre 100% de couverture sanitaire à travers le pays. L'accès aux soins secondaires et tertiaires se fera à travers des hôpitaux communautaires de référence desservant les communes
- Implémenter un plan de prise en charge dans le respect de la dignité humaine des malades mentaux
- Implémenter un plan de lutte contre tuberculose, le choléra.
- Implémenter un programme de gestion de la qualité de l'eau et la lutte contre les maladies non transmissibles.

Les Ressources Humaines

- Une Gestion rationnelle des ressources humaines selon les normes et standards d'allocation par catégorie d'institutions de santé.
- Une planification de formation de la main d'œuvre en santé en s'assurant de la standardisation et du respect des curricula de formation à travers des institutions de formation publiques et privées. Celles-ci devront répondre aux normes et procédures d'accréditation dans le respect du cadre légal régulant les professionnels de la santé.
- Une distribution des ressources humaines sur le territoire avec un souci de créer un cadre de travail propice à une productivité de ces ressources.
- Un renforcement des capacités institutionnelles en matière d'évaluation de la performance des ressources humaines tout en respectant le système d'octroi et de renouvellement de Licence aux professionnels de la santé. Ces dispositions permettront de :

- Disposer d'une main d'œuvre dont la qualité de la formation est garante de la qualité des soins sanitaires.
 - Disposer des ressources capables d'aider à l'élaboration d'un nouveau cadre légal devant réguler les professions de santé en Haïti.
 - Établir dans les règles de l'art les procédures d'accréditation des institutions de formation des professionnels de la santé. Il existe aujourd'hui de sérieux problèmes au sein de certaines écoles offrant des formations en sciences infirmières, médicales. C'est une question que nous prendrons à cœur.
 - Standardiser la formation des différentes catégories de professionnels de la santé et de paramédicaux.
 - Etre en mesure de pouvoir staffer adéquatement – en quantité et qualité – les différentes structures de santé sur tout le territoire.
 - Rationaliser la gestion des contractuels sur longue durée.

La Gouvernance

- Préparer une Politique Nationale de santé avec une vision sur 25 ans, à travers des Etats généraux de la Santé partant du niveau départemental pour aboutir au niveau national. Le dernier plan date de Janvier 2010 et dit être mis à jour.
- Préparer un nouveau plan directeur santé 2021-2031 avec 6 piliers et 32 orientations tout en redéfinissant les plans stratégiques et opérationnels qui doivent en découler.
- Un plan de gouvernance du système avec différents niveaux de contrôle, rôles et attributions pour établir un système de santé plus efficace bénéficiant d'un financement adéquat tant des bailleurs étrangers que des fonds de l'état. Cela permettra :
 - Assurer la réduction de la morbidité et de la mortalité .
 - Assurer l'accréditation des institutions de santé et de formation.

- S'assurer de la disponibilité et de l'accessibilité de médicaments essentiels pour la population.
- Offrir un minimum de Protection Sociale à travers l'assurance d'un accès équitable à des soins de santé gratuits.
- Garantir l'accès universel et gratuit à des services spécifiques aux groupes les plus vulnérables.
- Créer des mécanismes innovants de financement de la protection sociale.
- Développer des modèles d'assurances sociales et communautaires
- Tripler le nombre de cliniques mobiles en ajoutant les consultations dentaires et ophtalmologiques.
- - Créer un fonds commun pour le financement de la santé - Fonds National pour la Santé (FNS).
- Augmenter progressivement le pourcentage du budget santé à 15 % du budget National.
- Établir un système de financement basé sur la performance (Approche contractuelle).
- Mieux contrôler les dépenses notamment à travers le suivi et l'audit des projets
- Mettre en place un système de contrôle des dépenses publiques en santé. Parallèlement il faudra vulgariser et veiller au respect des normes et procédures d'exécution budgétaire en référence à la programmation. Il s'agit ici de développer la culture de résultats et d'imputabilité.

La construction et l'aménagement d'infrastructures sanitaires

- Prioriser l'investissement en infrastructures de services de base en zones rurales pour que l'offre de prestation de services de santé soit plus équitable et juste. Pour cela, nous procéderons à un nouveau découpage territorial pour privilégier les zones les moins desservies par le MSPP. Dans notre ar-

bitrage, nous tiendrons compte aussi de la politique économique du gouvernement pour des structures soient installées à proximité (ou à l'intérieur) des zones économiques spéciales.

- Garantir l'accès à l'eau potable, à l'énergie électrique et à la communication aux différentes

Institutions de santé. Pour cela, un comité préposé à cet effet aura la charge d'assurer une liaison permanente avec les institutions publiques concernées notamment la DINEPA et l'EDH. Il sera offert aux gardes entreprises privés la possibilité d'aider aussi. En retour, des pavillons porteront les noms des généreux donateurs ou philanthropes.

- Prioriser Les Centres Communautaires de Santé au niveau des sections communale ; Il reste entendu que des efforts seront consentis pour permettre également la construction, réhabilitation ou aménagement de Centres de Santé, d'Hôpitaux Communautaires de Référence et même d'Hôpital Départemental. Avec un partenaire étranger, nous envisagerions la mise sur pied d'une Institutions universitaires et spécialisées de référence nationale pour la recherche.

7- EGALITÉ HOMMES - FEMMES



Les êtres humains sont égaux. Cette égalité est le fondement premier de nos valeurs. Notre parti s'inscrit dans la continuité du noble combat contemporain pour l'égalité des hommes et des femmes. En Haïti, de légers progrès ont été réalisés dans le domaine de l'égalité de genre. Toutefois, nous devons poursuivre ces efforts pour que cette égalité soit effective dans nos us et coutumes, nos lois, nos réflexes, nos attitudes. Pour En Avant, l'égalité de participation des femmes et des hommes à la vie publique et politique est une condition sine qua non à l'émergence d'une véritable démocratie. Force est de reconnaître que la société Haïtienne est profondément machiste comme en témoignent les statistiques et les données suivantes.

ETAT DES LIEUX

- Le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF), créé en 1994, en lien avec l'intensification des luttes féministes en Haïti est l'organe central chargé de définir et de faire appliquer les politiques de l'État dans le domaine de la condition féminine et des droits des femmes. À ce Ministère est dévolue la fonction de la Défense et la Promotion des Droits des Femmes, centrées sur des actions d'éducation en direction des populations dans le but de favoriser des comportements et des attitudes non sexistes. La révision de textes légaux et de règlements administratifs entre également dans ce cadre.
- La violence sexiste affecte au moins une femme sur quatre en Haïti
- 11% des adolescentes (moins de 19 ans) ont eu au moins un enfant.
- 57% de la population haïtienne a moins de 24 ans (6,2 sur 10,9 millions d'habitants) et cette caractéristique renferme un grand potentiel de développement et de croissance économique si les jeunes (incluant les jeunes filles) ont accès à une bonne éducation et aux opportunités d'emploi.
- Les femmes reçoivent des salaires inférieurs à ceux des hommes, travaillent plus dans le secteur informel, sans droit à la sécurité sociale (55,9%), et sont moins représentées dans les emplois formels (30%).

- Deux tiers des accouchements se font encore sans assistance qualifiée (notamment dans les régions rurales) et le taux de mortalité maternelle était parmi les plus élevés de la région d'Amérique Latine et Caraïbes, avec 157 pour 100.000 en 2013.
- En Haïti, 71% des femmes ne possèdent ni terre, ni maison ; 20% possèdent un bien conjointement, et seulement 9% sont propriétaires.
- Le phénomène de la détention préventive prolongée qui est encore plus important pour les femmes que pour les hommes. Alors que 33% des hommes emprisonnés ont été jugés (2777 sur 8184) seulement 17% des femmes en détention ont été jugées soit 62 sur 350.
- Alors que la Constitution requiert un quota d'au moins 30% de femmes dans les institutions étatiques les femmes ne parviennent toujours pas à jouir d'une bonne représentation dans les sphères de pouvoirs et de décision. Au contraire, la représentation féminine tend à régresser. Pour l'ensemble du Parlement haïtien, la représentation féminine reste en dessous de 3 % en 2017 (2,72% pour les deux chambres), alors qu'on n'y avait pas moins de 9 % de femmes en 2003.
- Seulement 0,7% de femmes ont accès aux postes de décision,
- Un taux de mortalité maternelle oscillant entre 623/100.000 et 676/ 100.000 naissances vivantes,
- 42% des ménages sont monoparentales avec une femme à leur tête,
- Une absence quasi totale de femmes au niveau des instances décisionnelles étatiques et mêmes au sein d'entreprises privées
- L'obligation du quota de 30% de représentation de femmes dans les directoires des partis politiques imposée par la Constitution n'a pas influencé à la hausse la présence des femmes au parlement. La 51ème législature comptait une femme sur 30 sénateurs et trois sur 119 députés.
- Dans le monde du travail, à compétence égale, les femmes haïtiennes gagnent moins que les hommes. Elles sont l'objet de toutes sortes d'abus notamment des abus sexuels que le corps social a tendance à minimiser.

- Les plaintes pour violences conjugales, viols et sévices corporelles contre des femmes sont en nette augmentation. Dans certains quartiers, elles sont la norme sociale.
- Les femmes sont les premières victimes des actes d'exaction des gangs qui contrôlent la zone métropolitaine de Port-au-Prince.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les sphères de la vie nationale et à tous les niveaux.

DISPOSITIONS À PRENDRE ET PAQUET D' ACTIONS ENVISAGÉS (COURT, MOYEN TERME)

- Garantir l'égalité des femmes et des hommes à l'éducation, la santé et l'emploi ;
- Encourager le développement, au niveau des communautés, d'associations féminines pouvant renforcer l'autonomie économique des femmes particulièrement celle des femmes considérées comme les plus pauvres ;
- Promouvoir des mesures temporaires spéciales en faveur des femmes et/ou des hommes pour corriger les inégalités systémiques et pour l'intégration effective de la dimension de genre dans les politiques publiques ;
- Créer un cadre législatif de nature à promouvoir une participation égale des femmes et des hommes, et notamment orienter les actions vers l'ensemble de la législation de sorte que les hommes et les femmes jouissent d'un traitement équitable dans la société ;
- Améliorer la sécurité économique des femmes ;
- Favoriser une socialisation centrée sur l'égalité de genre ;
- Encourager les entreprises culturelles, les médias à assurer la promotion de modèles, de comportements et d'attitudes qui promeuvent l'égalité des

genres et la consolidation des familles.

- Encourager les hommes à prendre leurs responsabilités de mari et de père
- Encourager la monogamie
- Encourager les pères et mères de famille à se marier
- Encourager les parents à participer pleinement à l'éducation et à la formation de leurs enfants.

Principales actions

Un programme d'activités autour de huit axes sera exécuté pour atteindre les objectifs précités.

Axe 1 : Développement et mise en place d'une politique « d'égalité des sexes » et / ou « politique du quota »

- Finalisation, adoption et vulgarisation de la politique d'égalité et du plan d'action
- Suivi conventions internationales existantes
- Suivi des partenariats, protocoles interministériels et des conventions internationales existants
- Relance des activités de Budgétisation Sensible au Genre (BSG)

Axe 2 : Egalité économique entre les femmes et les hommes

- Mécanismes /dispositifs pour redémarrage des activités économiques des femmes / Créer des mécanismes de soutien aux femmes entrepreneures
- Créer et maintenir des programmes intensifs de formation dans des filières économiques porteuses au profit des femmes et filles en partenariat avec les institutions de formation professionnelle
- Ouvrir des lignes de crédit préférentiel pour les femmes
- Elaborer une loi sur l'équité salariale

Axe 3 : Renforcement des capacités des organisations féminines et le leadership féminin

- Mettre sur pied un programme d'encadrement des associations de femmes
- Contribuer à l'augmentation des services spécifiques aux femmes à besoins spéciaux offerts par les organisations de femmes
- Mettre sur pied un programme de formation intensif en leadership politique et économique.

Axe 4 : promotion des études et recherches en matière de genre, de consolidation de la famille et de la responsabilité des parents et des conjoints

- Mettre en place un Institut de recherche sur les questions de genre et développement et sur les questions de consolidation de la famille
- Mettre sur pied un programme de formation des jeunes adolescents quant au mariage et aux responsabilités familiales qui en découlent
- Mettre en place un observatoire sur la parité des genres et le mariage

Axe 5 : information, communication et formation

- Promouvoir de nouvelles attitudes et comportements dénués de toute tendance sexiste
- Poursuivre le programme d'information et de communication sur les stéréotypes et les violences spécifiques faites aux femmes : Nouvelles attitudes et comportement non sexiste
- Développer des programmes d'informations envers la population des milieux urbains et ruraux en matière d'intégration de la dimension genre dans leurs activités
- Produire de nouveaux outils pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes à tous les niveaux de l'enseignement
- Renforcer des programmes de formation des fonctionnaires de l'Etat en

matière d'intégration du genre dans leur secteur de travail

Axe 6: Renforcement institutionnel et organisationnel

- Compléter les structures définies dans l'organigramme du MCFDF
- Mise en place de l'Unité juridique
- Mise en place du conseil consultatif
- Evaluation les coordinations départementales et les rendre opérationnelles
- Elaboration d'un plan d'action quinquennal
- Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des coordinations départementales
- Renforcer les capacités techniques des fonctionnaires du bureau central (cadres supérieurs, intermédiaires, techniciens techniciennes)

Axe 7 : Promotion et défense des droits des femmes et de la famille

- Faciliter le maintien des filles à l'école
- Mettre en place un programme d'encadrement, de protection et d'insertion sociale des fillettes des rues et celles qui sont impliquées dans la prostitution
- Elaborer la loi cadre contre la violence basée sur le genre
- Valider et Assurer l'opérationnalisation du plan national de santé
- Evaluer le plan national de lutte contre la violence spécifique faite aux femmes et élaborer le plan de lutte contre les violences de genre 2011-2015
- Améliorer l'accès des femmes et filles à des services de santé de qualité
- Contribuer à l'intégration des services de santé sexuelle et reproductive, de la prise en charge médicale des femmes victimes de violence sexuelle au paquet minimum offert par les services de santé de premier échelon et dans les

structures de santé

Axe 8 : Promotion de la participation des femmes aux instances décisionnelles

- Mettre en place un programme de mentorat pour la participation des femmes aux instances de décisions de reconstruction nationale et de relance économique : Présence d'au moins 30% femmes dans la planification des programmes de reconstruction et de relance économique
- Soutenir des programmes et projets permettant une plus grande participation des femmes au pouvoir politique

8-ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Il est impératif de penser l'environnement et l'aménagement du territoire de façon méthodique et planifiée en fonction de notre vision du développement économique d'Haïti. Cela implique une vision claire des initiatives à enclencher pour agir simultanément sur « le bâti et l'écologie ». Protéger l'environnement, c'est assurer l'avenir d'Haïti. C'est agir sur la préservation des espèces animales et végétales de la nature, sur la pollution, l'effet de serre et l'émission de dioxyde de carbone, les cyclones, la désertification, les inondations et les pluies torrentielles qui causent dégât. Une stratégie environnementale doit s'inscrire à l'intérieur d'un plan de distribution spatiale tenant compte des particularités environnementales. Coté aménagement du territoire, Haïti ne part pas de rien. Le Comité interministériel d'aménagement du territoire (CIAT) a déjà fait du bon travail et reste un outil approprié pour redynamiser le processus de décentralisation et exercer un rôle de coordination avec les différents ministères.

ETAT DES LIEUX

- En 1994, le Ministère de l'Environnement (ME) a été créé par l'état haïtien avec pour mission de formuler et faire respecter la politique des Gouvernements en matière de gestion de l'environnement, de la biodiversité et des aires protégés
- En 2009, le Comité interministériel d'aménagement du territoire (CIAT) est créé pour penser l'aménagement du territoire et la préservation de l'environnement aux fins de :
 - Rééquilibrer l'aménagement du territoire national ;
 - Enrayer le processus de dégradation environnementale ;
 - Réduire l'extrême pauvreté et les inégalités sociales.
- Le territoire haïtien est caractérisé par une dégradation du milieu physique, découlant de la pression démographique, d'un laisser-aller généralisé, de l'inefficacité des pouvoirs publics, la mauvaise gestion des déchets et l'organisation anarchique de l'espace ; Cette dégradation se traduit par :

- Le phénomène du déboisement qui est alarmant. Les forêts résiduelles couvrent seulement 1% du territoire. 30 millions d'arbres sont abattus annuellement et destinés à la fabrication du charbon, de meubles et la construction d'habitations
- Port-au-Prince absorbe à elle seule plus de 70% du total de charbon produit à travers le pays, ce qui équivaut à environ 7,000 tonnes de charbon de bois par semaine ».
- Erosion considérable et forte sédimentation des bassins-versants et du littoral. Une moyenne de 35 millions de tonnes de terre s'en vont chaque année à la mer, à défaut d'une végétation adéquate pour retenir les sols.
- L'obstruction des voies publiques et des ouvrages de canalisation par des tonnes d'immondices notamment en plastique, qui polluent aussi nos plages et rivières.
- Les inondations à répétition surtout dans les quartiers construits à flanc de montagne
- Le déboisement qui caractérise un pourcentage chaque jour plus grand du territoire national
- L'extension du territoire urbain sans planification de développement et accompagnement des infrastructures nécessaires.
- Près de 50% des haïtiens vivent dans des quartiers construits sans planification urbaine
- La surpopulation du département de l'Ouest qui connaît un taux d'urbanisation de 67% et abrite 3.7 millions d'habitants, soit plus de 40% de la population du pays.
- Durant les cinquante dernières années, les instances d'exécution et de contrôle des politiques gouvernementales en matière d'aménagement du territoire n'ont pas joué leur rôle. Entraînant des conséquences sur l'environnement et l'agriculture, la déforestation accélérée, la vulnérabilité aux intempéries et aux inondations en particulier, etc.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Engager une action d'envergure conjointe – impliquant le ministère de l'environnement (MAE) et le Comité interministériel d'aménagement du territoire (CIAT), pour s'assurer de l'aménagement du territoire et de la préservation de l'environnement

DISPOSITIONS À PRENDRE ET PAQUET D' ACTIONS ENVISAGÉES (COURT, MOYEN TERME)

- Un nouveau découpage administratif du territoire qui prendra en compte les trois grands blocs régionaux proposés par le CIAT :
- La région Nord - Le groupement des 5 départements du Nord-Ouest, du Nord, du Nord Est, de l'Artibonite et du Centre, articulés autour de la plaine de l'Artibonite.
- La région Sud qui regroupe les quatre départements des Nippes, du Sud, de la Grande Anse et du Sud Est. Cet ensemble est vulnérable sur le plan cyclonique, hydraulique et sismique mais offre grand potentiel touristique, agricole et environnemental.
- La zone métropolitaine plus précisément le département de l'Ouest qui a subi dans les dernières décennies une affluence démographique excessive.
- Un paquet d'actions inspirés de la feuille de route du CIAT qui prévoit l'adoption et la pratique d'une meilleure gouvernance environnementale et territoriale, qui vise les objectifs suivants :
- Assurer une meilleure concertation entre les acteurs institutionnels et les ministères concernés par les activités de réaménagement du territoire et de sauvegarde de l'environnement.
- Réaliser des travaux de terrassement, d'enlèvement de sol, de protection des bassins versants, de stabilisation des rives, de transformation des cours d'eau, d'extraction d'agrégats

- Elaborer des plans de cadastres, de règlements de zonage, de processus d'approbation des demandes d'aménagement
- Planifier un maillage routier pour assurer la connexion entre les villes et communes. L'identification des tracés des routes se fera en fonction des objectifs de croissance et de développement, en fonction de considérations sociales et environnementales.
- Freiner l'urbanisation anarchique de l'espace toujours viable et vierge autour des grandes villes, par la conception et le respect de schémas d'aménagement territorial dans les zones où c'est encore possible.
- Lancer un vaste programme de reboisement afin de réhabiliter la couverture végétale et réduire l'impact des inondations lors des pluies abondantes.
- Gérer de façon intégrée les bassins versants stratégiques pour la sauvegarde de notre agriculture. Cela facilitera la reforestation, la préservation de la biodiversité, la gestion des ressources en eau, la planification urbaine, l'établissement de pôles de développement et la réforme du foncier
- Implémentation des réformes essentielles notamment La sécurisation foncière et le cadastre pour libérer le foncier et le rendre disponible tant pour l'entreprise privée que pour l'urbanisation structurée.
- Mettre en place une politique environnementale qui vise à :
- Introduire l'éducation environnementale dans le cursus scolaire pour aider les citoyens à adapter leurs pratiques, notamment agricoles, répondent parfois à des besoins immédiats, mais créent des problèmes à moyen et long terme.
- Faire passer la couverture forestière du pays de 1,5% à 5%, soit environ 970, 25 km² de forêt à établir avec un effort de plantation allant de 15.000 à 20,000 ha par année. Il faudra associer la jeunesse d'Haïti à ce grand programme forestier national ;

- Réhabiliter les principales formations de mangrove du pays (Grande Saline, l'Estère, La Petite Anse, l'île de la Gonâve, Baradères, Caracol, Fort-Liberté, Petit-Goâve, Miragoâne...).
- Renforcer le système national d'aires protégées par l'établissement de deux (2) aires marines protégées dans le sud, le nord/nord-est.
- Appuyer l'Observatoire National de l'Environnement et de la Vulnérabilité (ONEV) pour l'établissement d'un Centre de commande pour le suivi hydrologique des rivières et le développement de modèles appropriés pour la gestion des crues.
- Etablir une politique de gestion des déchets solides en s'assurant de renforcer la capacité des mairies à gérer les déchets.
- Promouvoir l'industrie de recyclage de déchets, susceptible de générer de l'électricité
- Substituer la technologie de cuisson au charbon de bois par celle au gaz de pétrole liquéfié (GPL) ou au kérosène ;
- Substituer la technologie de chauffage au bois de feu par celle au gaz de pétrole liquéfié (GPL), au kérosène ou au diesel pour les Petites et Moyennes Entreprises et d'entreprises artisanales (boulangeries, blanchisseries, etc) ;
- Faciliter l'accès des populations pauvres aux services énergétiques via la promotion d'énergies alternatives (solaire, éolien) à l'échelle du territoire national.
- Réhabiliter les bassins versants stratégiques du pays par des travaux à haute intensité de main d'œuvre et du « reprofilage » des rivières,
- Prendre en charge la réhabilitation de l'environnement côtier incluant le nettoyage des zones côtières et la protection des écosystèmes.

- La mise en place d'une infrastructure de production de plantules et de formation adaptées par la construction de dix (10) centres de propagation végétale et de Banques de gènes (1 par département). Ces Centres seront co-gérés avec les Universités et les organisations de la société civile.
- La conversion au diesel et au GPL (à titre expérimental) de certaines entreprises qui utilisent le bois comme combustible telles boulangeries, blanchisseries...
- Un investissement en gestion durable des ressources naturelles dans au moins 60 communes via des aménagements antiérosifs (haies vives, cordons de pierre, murs secs) ciblant 5,000 hectares par an, soit 750 km² de terrains aménagés par an

9-CULTURE



Le parti En Avant milite pour une valorisation de la culture haïtienne qui est d'une richesse incomparable. Sous toutes ses formes, elle est foisonnante, fascinante et vibrante et doit être exploitée dans les domaines de la peinture, sculpture, littérature, musique, nourriture, histoire, langue... Plus que tous les pays de la région, Haïti se caractérise par la créativité unique de ses artistes, son riche patrimoine culturel et la diversité de ses expressions culturelles. Ces atouts doivent être préservés et exploitées aux fins de stimuler l'économie, créer des emplois et cimenter la cohésion sociale du pays.

ETAT DES LIEUX

- En Haïti, Le Ministère de la Culture (MC) est le bras institutionnel de l'état qui a pour mission de concevoir, définir, orienter, promouvoir, coordonner et concrétiser la politique des gouvernements dans les domaines de la culture, du patrimoine et des arts.
- Le MC a été créé par le Décret du 28 janvier 1995 et possède deux bureaux décentralisés et chapeaute plusieurs organismes autonomes qui sont dotés de personnel bien formée mais qui est sous-équipé et manque de moyens
- Les organismes autonomes du MC, dédiées à valoriser les différents éléments de la culture nationale, sont les Archives Nationales, la Bibliothèque Nationale (BN), le Bureau Haïtien du Droit d'Auteur (BHDA), Bureau National d'Ethnologie (BNE), la Direction Nationale du Livre (DNL), Ecole Nationale des Arts (ENARTS), l'institut de Sauvegarde du Patrimoine National (ISPAN), le Musée du Panthéon National (MUPANAH)
- Haïti fait preuve d'une vitalité culturelle unique, la « culture » étant compris comme l'ensemble des produits intellectuels, artistiques, musicaux et littéraires d'une société, son patrimoine, ses us et coutumes.
- Le patrimoine culturel haïtien, tant matériel qu'immatériel, est universellement reconnu et constitue un avantages comparatif énorme dans le cadre du tourisme régional. Sont particulièrement appréciés La langue, la gastronomie, l'histoire, les musiques, danses, chants, et autres rituels.

- La culture haïtienne demeure à date le plus grand vecteur de ralliement des haïtiens et le ciment d'une citoyenneté commune fragile.
- Le budget alloué à la culture a travers le MC est maigre et insuffisant
- Il n'existe pas de cadre légal approprié au développement des industries culturelles.
- La sauvegarde du patrimoine bâti, patrimoine immatériel, patrimoine mobilier n'est pas assurée
- Les capacités opérationnelles des organisations culturelles et des professionnels de la culture sont limitées.
- Il n'y a pas de budget alloué à la création et à la diffusion de la production culturelle et artistique du pays.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Adopter une Politique Culturelle visant à contribuer au rayonnement du pays à travers le monde et au développement économique de la nation par une exploitation intelligente et opportune de notre industrie créative et artistique

DISPOSITIONS À PRENDRE ET PAQUET D' ACTIONS ENVISAGÉES (COURT, MOYEN TERME)

Encourager la Création par :

- La promotion et l'accès au marché international (littérature, musique, arts plastiques)
- La détection et l'accompagnement des jeunes talents
- La généralisation de l'enseignement artistique dans les écoles

- Le recours à la coopération externe pour la formation de formateurs
- Le soutien à toutes formes d'expression artistique notamment dans les milieux populaires
- La mise en place de structures, de salles de spectacle pour performer, d'écoles spéciales pour apprentissage, d'ateliers mobiles et polyvalents.
- L'appropriation de la richesse culturelle haïtienne par sa population et par l'état notamment lors des fêtes patronales, commémorations officielles, rencontres internationales...

Protéger notre patrimoine en quatre volets d'action :

1. Restauration du patrimoine bâti
2. Conservation (musées, archives nationales)
3. Valorisation par la promotion en publiant des guides et des documents de médiation
4. Incitation à la recherche, la diffusion de la Culture dans ses expressions multiples pour une meilleure conscience d'appartenance à un pays, à un peuple, à une nation

Garantir un accès à la Culture au plus grand nombre en apportant :

1. Un soutien aux livres et à la lecture. Nous multiplierons les bibliothèques dans les centres communaux d'animation culturelle. Nous assurerons d'y installer l'internet à haut débit, des ordinateurs et de l'énergie de sorte que nous offrions au moins à tous nos concitoyens l'accès à une bibliothèque numérique.
2. Un soutien à la création et à la production artistique à travers des troupes de théâtre, de danse et des associations engagées dans la promotion du folklore

3. La promotion de Centres de Culture scientifique et technique portant sur les risques propres à Haïti : séisme, désertification, médecine traditionnelle en voie de disposition etc...
4. La création de Centres multimédia possiblement à partir de la dynamisation des centres d'animation culturelle pour la pleine utilisation du numérique
5. Des tournées décentralisées de manifestations dans les provinces (concerts, exposition, théâtre etc.)
6. Un soutien à l'organisation d'évènements régionaux (festival)

Porter une attention spéciale à l'évènementiel culturel par :

1. La multiplication en province de foires du livre, musique en folie, artisanat en fête, art culinaire et autres manifestations d'expression artistique.
2. La présence d'artistes et de créateurs haïtiens dans les manifestations à l'étranger
3. La prévision de résidences de créateurs dans les provinces avec l'appui des pouvoirs locaux et régionaux en périodes festives
4. Des spectacles publics sur les places des villes et villages en des occasions mémorielles (en accordance avec les collectivités territoriales).
5. Des manifestations culturelles à forte expression artistique et à grand retour de socialisation et de convivialité : carnaval, rara, fêtes patronales, festival vacances jeunes. C'est un patrimoine immatériel et mémoriel à préserver et à valoriser. Ces activités soutiendront la politique touristique du pays.

10- JEUNESSE, SPORT ET ACTION CIVIQUE



La pérennité d'une nation est assurée par l'évolution d'une jeunesse toujours émancipée, responsable, formée et engagée. Le sport y contribue grandement, les activités civiques aussi. En ce sens, nous devons tout mettre en œuvre pour permettre à notre jeunesse de s'épanouir, se divertir mais aussi et surtout s'engager volontairement au service de l'intérêt général et de la solidarité nationale.

ETAT DES LIEUX

- En Haïti, le ministère des Sports et de la Jeunesse est l'entité étatique a pour mission la conception, l'élaboration et la mise en œuvre et le suivi de la politique des Gouvernements dans les domaines de la jeunesse et des sports.
- Le MJSAC est dépourvu de moyens financiers adéquats et de cadres performants pour mener à bien sa mission et atteindre ses objectifs.
- Plus de la moitié de la population à moins de 21 ans, tandis que les moins de 15 ans représentent 36% de la population. Ces statistiques soulignent l'importance de la jeunesse dans la structure d'âge de la population.
- Le statut de « jeune » en Haïti est généralement caractérisée par la vulnérabilité, la marginalité, l'incertitude, et un sentiment de confusion face à l'avenir. Nous entendons par jeune la population qui se situe dans une période de vie entre l'enfance et l'âge mur soit 14 à 25 ans et même 30 ans.
- Le taux de chômage reste élevé dans le groupe d'âge (près de 50%).
- L'accès aux études supérieures ou aux écoles professionnelles pour ce groupe démographique demeure aléatoire.
- Les jeunes éprouvent de plus en plus le sentiment que leur avenir est en dehors d'Haïti. C'est pour cela que le pourcentage des émigrés des 15 dernières années se situe a 75% dans la tranche d'âge en dessous des 35 ans.
- Les infrastructures sportives de qualité existent très peu en Haïti. Celles qui sont toujours fonctionnelles sont en mauvais état comme le Centre Sportif de Carrefour et le Centre Sportif Dadadou.

- Les deux derniers budgets de la république ne prévoyaient pas de dotation pour la construction d'infrastructures sportives.
- La vingtaine de fédérations sportives chargées du développement du sport est dépourvue de fonds. Hormis la FHF et le COH qui bénéficient de certaines subventions de l'étranger, les autres fédérations sont démunies de tout donc inefficaces pour ne pas dire inexistantes.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Favoriser massivement la pratique du sport chez les jeunes et encourager leur participation à des activités civiques dans des domaines comme la protection civile, le reboisement, La Protection de l'environnement.

DISPOSITIONS À PRENDRE ET PAQUET D'ACTIONS ENVISAGÉES (COURT, MOYEN TERME)

- Mettre sur pied un véritable programme d'action civique - au niveau de l'école primaire et secondaire - qui permettra aux jeunes de s'impliquer dans la lutte contre la dégradation de l'environnement, l'analphabétisme, les maladies sexuellement transmissibles. Ainsi seulement pouvons-nous conscientiser et transformer le Jeune Haïtien dès son plus jeune âge pour qu'il devienne très tôt acteur de changement porteur de valeurs nobles et animé de bonnes intentions envers son prochain et sa communauté.
- Reprendre le programme des Agents multiplicateurs de changement (AMC)
- Mettre sur pied une véritable politique sportive qui vise la pratique du sport de masse sport qui permet à la fois d'inculquer aux Jeunes les notions d'effort mais aussi des valeurs comme l'esprit d'équipe, la loyauté, le fair-Play. La pratique du sport de masse conduit inévitablement à une élite sportive capable de briller au niveau international.

- La pratique du sport de masse permet l'éclosion d'une élite sportive qui peut proposer au marché (national d'abord, international ensuite) des spectacles de qualité, performants et rentables. Ainsi peut se constituer des équipes nationales performantes au niveau International et qui donne d'Haïti une nouvelle image, celle d'un peuple qui Gagne et qui brille! La qualité des athlètes haïtiens peut devenir l'équivalent d'une marque déposée ou le seul énoncé de la nationalité d'origine laisse présupposer le talent comme c'est le cas pour les footballeurs brésiliens et argentins, les basketteurs américains, les joueurs de baseball dominicains les athlètes de sprint jamaïcains.
- Organiser des compétitions scolaires, de quartier et des tournois amateurs à l'échelle nationale dans les disciplines les plus populaires. L'impact de ces compétitions – qui tente à disparaître – est palpable très vite. Elles offrent à une jeunesse souvent désœuvrée des activités de qualités qui l'empêcheront de se tourner vers l'alcool, la drogue, la dépression, l'oisiveté, la délinquance. Elles inculquent aussi les notions de respect des règles du jeu, du partenaire et de l'adversaire, l'entraide et la tolérance.
- Réparer des installations sportives existantes et en construire de nouvelles de trois types. 1- des Installations de proximité immédiate (Petits terrains multi fonctionnels de 40x20 m utilisables pour le Basket, Volley et mini-foot). 2- des centres communaux plus importants comprenant un terrain de Football réglementaire entouré par une piste d'athlétisme, des terrains de Volley et de Basket extérieurs, un petit gymnase couvert. 3- Des Centres sportifs de haut niveau régional (Standard Amérique Centrale et Caraïbes) susceptibles de recevoir des compétitions de ce niveau et bien entendu des jeux nationaux. Il en faudrait 5 sur 5 ans, répartis à Port au Prince, Cap Haïtien, Gonaïves, Cayes, Hinche.

Entamer un vaste programme de modernisation des parcs sportifs existant en priorisant les installations suivantes :

- Mettre l'accent sur une série d'activité négligés par le Ministère de l'Education Nationale dans son cursus habituel : Le théâtre, la musique, les arts graphiques. Les jeunes auront l'occasion d'apprendre de ce cursus.

- Mettre sur pied un comité transversale, multi-sectorielle réunissant des représentants des différents Ministères concernés (Economie, Tourisme, Commerce, Jeunesse, Culture ...) et du Secteur Privé devant se pencher sur la mise sur pied d'une Agence de l'Emploi, véritable courroie de transmission entre les demandeurs d'emploi et les employeurs. Parallèlement, il faudra aussi poser le problème de l'accès des Jeunes Entrepreneurs aux capitaux et mettre sur pied des politiques publiques a même de garantir et donc de favoriser le financement des Micro et petites Entreprises.
- Elaborer de nouveaux textes législatifs et réglementaires dans les domaines de la jeunesse, des sports
- Concevoir des manuels (destiné aux écoles) relatifs aux normes régissant l'organisation des activités physiques, de jeunesse, de sports et de loisirs
- Supporter la création et la promotion des associations sportives et de jeunes à différentes échelles (quartier, écoles, église, commune, département)
- Promouvoir le genre et l'équité dans les activités sportives et de jeunesse
- Promouvoir et organiser la pratique sportive pour les personnes vivant avec un handicap
- Promouvoir de concert avec Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) et les Nations Unies en Haïti à travers le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), le Ministère de la santé Publique et de la Population (MSPP), le Comité Olympique Haïtien (COH) et le Réseau de Promotion du Volontariat (dont le programme des Volontaires des Nations unies -VNU) des Activités récurrentes autour de thèmes d'intérêt public et civique. Ces activités éducatives et récréatives porteront sur des thématiques qui favorisent la promotion de l'égalité de genre, du respect de l'environnement, de l'histoire et de la culture. Les programmes incluront des témoignages, des présentations, des films, des expositions commentées, des causeries, des débats et des concerts.

11-JUSTICE



ETAT DES LIEUX

Il est généralement admis que la justice haïtienne va mal. Le système est dysfonctionnel et les scandales qui l'éclaboussent sont légion. La nécessité des réformes est évidente et à plusieurs niveaux incluant la gestion de l'ensemble de la chaîne pénale (justice, police et prisons). La justice en Haïti est rendue au nom de la République par les cours et les tribunaux répartis à travers le pays. Trois institutions sont impliquées dans la distribution de la justice. Ce sont :

1. Le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire.

Le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ) est l'organe d'administration, de contrôle, de discipline et de délibération du pouvoir judiciaire. Il est chargé de donner son avis concernant la nomination des juges ; la distribution des affaires, la certification des magistrats de siège pour le renouvellement de leur mandat. Il organise et assure l'inspection judiciaire. Ce conseil est présidé par le président de la Cour de cassation.

Le CSPJ en tant qu'organe du pouvoir judiciaire gère et administre le budget de fonctionnement alloué aux cours et tribunaux. En matière disciplinaire il peut être saisi par toute personne victime du comportement d'un juge, selon un dispositif fixé par la loi.

Au terme de cette loi le CSPJ a la charge du bon fonctionnement de l'appareil judiciaire.

2. La Cour supérieure des Comptes et du Contentieux administratif

La Cour supérieure des Comptes et du Contentieux administratif (CSC/CA) est une juridiction financière et administrative exerçant également des attributions consultatives. En tant que juridiction financière, à l'exception des ministres et du premier ministre sur lesquels elle n'a pas de juridiction, la CSC/CA est chargée de juger les comptes des ordonnateurs et comptables de l'État et des Collectivités territoriales. Le champ de compétence de la Cour s'étend aussi aux organismes de droit privé bénéficiant de subventions de l'État.

En matière de contentieux administratif, la CSC/CA statue sur les litiges opposant l'État et les Collectivités territoriales, l'Administration et les fonctionnaires publics, les services publics et les administrés. Que ce soit en matière administrative ou financière, les décisions de la CSC/CA sont susceptibles du pourvoi en cassation. Cette option affecte grandement l'indépendance de cet organe au niveau du second degré de juridiction puisqu'il est un principe cardinal que l'État se juge lui-même. L'ordre juridictionnel judiciaire et l'ordre juridictionnel administratif et financier sont deux voies indépendantes devant évoluer en toute autonomie. Cette dualité de juridiction est sans cesse remise en question.

Elle est tenue d'être consultée sur toutes les questions relatives à la législation sur les finances publiques ainsi que sur tous les projets de contrats, accords et conventions à caractère financier ou commercial. De même, elle est tenue de participer à l'élaboration du budget. Elle assure le contrôle de l'exécution de la loi des finances.

L'exécution des décisions rendues par la CSC/CA se fait soit par le pouvoir exécutif dans le cas des arrêts de débet, soit par le pouvoir judiciaire dans les cas de prévarication. Il n'est pas évident que le suivi des verdicts soit toujours assuré de manière méthodique à moins que le concerné soit visé pour des raisons politiques.

Certains organes de l'État dont les institutions bancaires et fiscales, aéroportuaires, judiciaires, entre autres, n'ont jamais fait l'objet d'un contrôle par la CSC/CA.

3. Le ministère de la Justice auquel est attaché un secrétariat d'État de la Sécurité publique

Le ministère de la Justice et de la Sécurité Publique formule la politique du gouvernement dans le domaine de l'administration de la Justice. Il est placé sous l'autorité d'un Ministre et a pour attributions spécifiques d'organiser l'institution judiciaire, de procurer aux cours, tribunaux et parquets les espaces nécessaires à leur bon fonctionnement et aux derniers le matériel, les équipements et les moyens financiers.

La Police nationale d'Haïti (PNH), l'Office national d'identification (ONI), l'Unité centrale de renseignement financier (UCREF), l'École de la magistrature (EMA), l'Institut médico-légal (IML), la Brigade d'intervention contre l'insécurité foncière (BRICIF),

etc. quoique relevant de ce ministère n'entretiennent que des relations de hiérarchie. Prétendument autonome administrativement et financièrement, ces entités fonctionnent de manière très embrumée.

En termes de sécurité publique dont l'intitulé lui est affublé, le ministère n'a qu'une relation purement superficielle de protocole avec l'État-major de la police. L'institution policière aujourd'hui nettement balkanisée n'obéit qu'à ses seules réglementations. Elle est davantage sous l'obédience du Conseil supérieur de la police nationale (CSPN) placé sous l'autorité du Premier ministre. La question de la sécurité est circonscrite dans le seul espace de la sécurité des rues. Les autres domaines concernés sont diffusés et dilués au sein d'une multitude de direction éparpillées au sein des autres ministères.

Il existe une relation très étroite, quoique mal définie, entre le ministère de la justice et le CSPJ relativement à la nomination des juges dont la charge relève, après certification, du pouvoir exécutif en la personne du président de la République. Il en est de même en ce qui concerne l'École de la magistrature (EMA) qui semble être davantage sous l'obédience du CSPJ.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Établir un pouvoir judiciaire fort, indépendant, accessible aux justiciables, en conformité à notre objectif de mettre en place un État de droit et une démocratie stable (seul capable de garantir la sécurité et l'ordre public)

DISPOSITIONS À PRENDRE ET PAQUET D' ACTIONS ENVISAGÉS (COURT, MOYEN ET LONG TERME)

A court terme

La mise en place d'un nouveau système judiciaire exigera d'une part, des actions à court terme pour faire face à la vague criminelle qui mine le pays, et d'autre part, un effort parallèle de renforcement des capacités institutionnelles sur le long terme.

Sur le court terme, c'est-à-dire dans les années qui viennent, il faudra :

- Réorganiser le ministère de la Justice et de la Sécurité publique dans le dessein de lui donner une orientation répondant à sa mission engendrée par la création du CSPJ. Désormais son fonctionnement doit viser un renforcement et une spécialisation des parquets à partir d'un programme de formation permanente en fonction de la politique judiciaire du gouvernement.
- reloger le ministère dans des locaux confortables pour lui donner plus de prestige.
- définir et mettre en œuvre les politiques publiques efficaces en matière de justice.
- assurer véritablement le service de l'inspection des parquets afin de s'assurer de la conformité de leurs actes au regard de la loi.
- Créer au sein des organes liés au ministère des structures affectées aux doléances et au contentieux.
- Réviser le mode de fonctionnement du Conseil national d'assistance légale (CNAL) qui est englué dans une kyrielle de difficultés et d'intrigues qui le rend inefficace.
- Suspendre les contrats de service au profit d'une intégration des employés concernés dans l'administration publique comme fonctionnaires pour plus d'engagement.
- Recentrer le ministère de la Justice sur sa mission première, c'est-à-dire l'administration de la justice à travers le mode de fonctionnement des parquets. A ce propos, il faut réaffirmer le rôle des directions et services du ministère, notamment la Direction des Affaires Judiciaires et la Direction des Affaires Pénitentiaires/Service de Détention ;

- Établir les normes et les procédures relatives au statut, des commissaires du gouvernement, des greffiers et des huissiers
- Cordonner avec le CSPJ les fonctions des Officiers de la police judiciaire, des juges de paix et la magistrature en établissement un manuel de procédure et des textes réglementaires visant à garantir une meilleure articulation entre les différents maillons de la chaîne pénale (Police/Justice/Pénitentiaire)
- Encourager l'implémentation d'un code d'éthique destiné aux magistrats (assis et debout).
- Assurer la protection des témoins
- Création d'une juridiction foncière chargée essentiellement du règlement des conflits et à la révision de toute la législation y relative dans le dessein d'aboutir à l'élaboration d'un code domaniaux ;
- Réorganiser le système de gestion informatisée des cas judiciaires (GICAJ) en y associant l'ONI et la DGI
- Assurer une meilleure application de la loi portant statut de la magistrature pour la nomination et la carrière des magistrats.
- Procéder à la réforme de la législation relative au droit des affaires, au droit social et au droit des biens mobiliers et immobiliers
- Concevoir une politique carcérale axée sur l'efficacité de la peine (révision complète de l'échelle des peines) et respectueuse de la dignité humaine.
- Moderniser le fonctionnement de l'administration pénitentiaire. Le système carcéral en Haïti est saturé. Le taux d'occupation dans les quatre prisons principales du pays est de 401%, soit quatre fois leur capacité maximale (août 2022).

Il faudra créer des maisons d'arrêt et de justice dans l'aire des tribunaux de Première instance, des centres d'éducation corrective pour les mineurs en contradiction avec la loi, moderniser les greffes de prison en liaison avec ceux des cours

et tribunaux. Cette réforme des prisons se fera sous le contrôle administratif du ministère de la Justice qui devra se pencher sur des problèmes tels que le surpeuplement des prisons, les conditions sanitaires et de sécurité des prisonniers des deux sexes, les détentions prolongées et abusives dans les commissariats de police, la formation du personnel carcéral

- Reconstruire le palais de justice de Port-au-Prince afin d'assurer une meilleure productivité et de rendement.
- Moderniser le système d'enrôlement des affaires au niveau des greffes
- Réviser en profondeur le tarif judiciaire en envisageant de nouveaux modes de règlement des frais.
- Création d'une cellule chargée de la coordination, l'application et au suivi de l'assistance technique et financière
- Renforcer et formaliser le mécanisme d'identification des personnes par l'ONI et établir un protocole de coordination avec le Archives nationales.
- Réorganiser la bibliothèque et les archives du ministère

Sur le plus long terme, il faudra :

- Viser l'indépendance de la justice et lui accorder les moyens pour former son personnel, recruter et garder les plus compétents et mettre en place des infrastructures adéquates.
- Fiscaliser le système pour lutter contre la corruption
- Mettre à plat toute la chaîne pénale (police/justice/prisons) : textes législatifs, textes réglementaires, normes et procédures pour changer la qualité des relations et améliorer les performances des trois volets de la chaîne ; lorsque la société est menacée dans ses fondements mêmes par les criminels, les institutions ne devraient laisser aucune place à la discorde et à la mésentente qui affaiblissent l'État dans l'exercice de son droit régalien le plus essentiel : assurer la sécurité des vies et des biens.

- Modifier la constitution afin de mettre en place des procédures plus rationnelles et plus efficaces de nomination des hauts magistrats et définir les périmètres et les points d'encrage des pouvoirs exécutif et judiciaire.
- Rassembler un soutien pour la réforme de la justice au sein de la société civile.
- Moderniser et adapter aux réalités nationales l'enseignement dispensé dans les Facultés de Droit dont sont issues les personnes devant être formées à l'École de la Magistrature. La création de cette école constitue une avancée certaine qu'il convient de consolider
- Élaborer en partenariat avec l'Université d'État d'Haïti (UEH) un plan national de réforme de l'enseignement du droit.
- Harmoniser la législation nationale conformément aux traités, conventions, accords internationaux sanctionnés et ratifiés par l'Assemblée nationale,
- Moderniser la législation relative au droit des affaires, au droit social, au droit des biens mobiliers et immobiliers.
- Offrir un programme de formation spécialisée avec l'EMA visant à renforcer les capacités de l'ensemble des magistrats de Parquets d'Haïti ainsi que les juges de paix.
- Mettre en place un projet de formation à l'intention des Fondés de pouvoir qui accompagnent les justiciables.
- Mettre en place un projet de formation des agents de l'Administration Pénitentiaire Nationale (APENA) et des policiers.
- Offrir sur une base régulière des ateliers sur l'administration judiciaire, l'éthique et les techniques de rédaction des décisions de justice au profit des magistrats des tribunaux de Première instance et des cours d'Appel.

De façon générale, nous mettrons en place un programme de formation continue pour la pléthore de fonctionnaires du ministère de la justice pour qu'il s'acquitte de

son rôle avec une plus grande efficacité. Il s'agit des fonctionnaires suivants :

1. Les commissaires du gouvernement et leurs substituts

Les commissaires du gouvernement et leurs substituts en leur qualité d'agents du Pouvoir exécutif près les tribunaux relèvent de l'autorité du ministre de la Justice. Cette dépendance se trouve renforcée depuis la création du CSPJ. Une situation qui devrait conduire à une restructuration des Parquets. Les parquetiers encore appelés magistrats debout, concourent au maintien de l'ordre dans les tribunaux, à l'exécution des lois et des jugements.

Le commissaire du gouvernement vérifie la comptabilité du greffe du tribunal près lequel il exerce ses fonctions et celle des tribunaux de paix de sa juridiction lorsqu'il n'y siège pas. Il en fait rapport au ministère de la Justice.

Les commissaires du gouvernement près les cours d'appel et les tribunaux de 1^{ère} instance sont chargés de poursuivre et de défendre, dans toutes les causes qui intéressent l'État. Ils procèdent d'office dans toutes les affaires qui intéressent la société en général. Ils interviennent dans toutes les causes intéressant, l'état des personnes, les mineurs, les absents ou les interdits.

2. Les greffiers

Il existe un autre acteur extrêmement important du système judiciaire qui dépend du ministère. Il s'agit du greffier. Son rôle est fondamental dans le fonctionnement d'un tribunal ou d'une cour.

La loi exige que pour être nommé greffier à la Cour de cassation, à une cour d'appel, à un tribunal de 1^{ère} instance, au tribunal spécial du travail, il faut être au moins licencié en droit. Tandis que pour être greffier à un tribunal de paix, il faut avoir fait au moins la classe de seconde. Si en théorie ce principe est admis il n'est pas évident qu'il soit respecté et exigé lors des nominations. Cet espace est une sorte de fourre-tout pour les politiciens cherchant à caser leurs affidés. Ces sont dès lors des dispositions tout à fait contraires à la réalité. Celui qui détient un diplôme universitaire est beaucoup plus enclin à s'inscrire dans un barreau que de courir après le maigre salaire qu'offre le poste de greffier. Il s'en suit que l'éthique n'est pas tou-

jours au rendez-vous. L'inobservance de ces exigences fait que celui qui a la lourde responsabilité de transcrire les plaidoiries et les notes d'audience ne possède ni la science et encore moins la langue dans laquelle il exerce ses fonctions. Depuis quelques années il y a une tendance à offrir à ceux qui manifestent un certain intérêt à devenir greffier une formation spéciale à l'École de la magistrature. Souvent c'est une étape vers l'ascension au poste de commissaire du gouvernement plutôt qu'une carrière.

Toujours est-il que le greffier perçoit les droits de greffe, le coût des expéditions, des décisions, des amendes, des taxes et tous autres frais prévus par le tarif judiciaire et la loi. Ils consignent ces perceptions dans un livre de caisse arrêté mensuellement par le doyen ou le président de la cour et le commissaire du gouvernement. Les droits de greffe appartiennent pour moitié à l'État et pour moitié au Service d'entretien des cours et tribunaux. La portion revenant à l'État versée à la caisse publique. Le greffier est l'auxiliaire immédiat du juge il serait plus indiqué qu'il relève du CSPJ.

3. Les huissiers

Au bas de l'échelle du personnel impliqué dans la distribution de la justice se retrouvent les huissiers. Ceux qui assistent aux audiences sont des salariés du ministère et assure la police des séances. Tandis que ceux qui ont concurremment avec les précédents l'autorité exclusive de la signification des exploits et des jugements concourent à l'exécution des décisions de justice. Ils sont tous deux nommés par le ministère en dépit de leur rang et de leur rôle auprès des juges.

Outre ces personnages, le ministère gère à l'interne avec peine et inefficacité un personnel remplissant dans un inconfort ahurissant des espaces délabrés composés de containers rouillés et sales depuis 14 ans. Ces espaces de fortune ont été offerts par la UNICEF au lendemain du tremblement de terre de 2010. Infestés de rats et de toute sorte de vermines, ces containers sont inappropriés. Le manque d'entretien est flagrant. Des batch sont utilisés pour couvrir certains. En saison pluvieuse les employés sont obligés de recouvrir les ordinateurs afin de les protéger de l'eau qui suinte partout.

12- TOURISME



Le potentiel touristique d'Haïti est grand même en comparaison aux autres destinations touristiques prisées de la Caraïbe. En Avant estime qu'une politique touristique bien ficelée, peut faire à nouveau d'Haïti une destination « rêves et loisir » pour la diaspora et les touristes du monde entier. Le préalable reste et demeure la stabilité et la sécurité.

ETAT DES LIEUX

- Il existe un « plan directeur du tourisme » pour Haïti mis à jour en 2007, et qui repose sur une vision de 25 ans, subdivisé en programmes s'échelonnant sur des périodes de 1 à 5 ans.
- Le Ministère du tourisme est l'entité étatique officielle en charge de développer le tourisme et les industries créatives en Haïti.
- Le ministère du tourisme n'a pas de loi organique à date, ce qui fait que ses 10 directions générales s'entrechoquent souvent et s'emmêlent les pinceaux. Il faut une claire définition des responsabilités de chacune d'entre elles.
- Le nombre de touristes de séjour en Haïti est passé de 515,804 en 2015 à 148,355 en 2021, à moins de 100,000 en 2024.
- Haïti dispose d'une géographie et d'attraits touristiques uniques qui lui donnent un potentiel touristique de premier plan (son climat, ses plages, ses montagnes, ses vallées, ses sites naturels, son histoire, sa culture, sa peinture, son art, sa musique...)
- Haïti partage avec les autres pays des Caraïbes un grand potentiel pour le tourisme balnéaire, combinant souvent farniente au bord de la mer avec des activités, comme les sports nautiques, la plongée sous-marine, la pêche, la voile et les jeux de plage ou encore diverses activités qui relèvent du tourisme culturel. L'expérience de vacances en Haïti inclut traditionnellement la découverte d'un patrimoine historique et culturel très riche.
- Malgré son potentiel, les activités touristiques en Haïti ne comptent que pour de 2% du PIB national.

- Les multiples convulsions politiques, la mauvaise image projetée au reste du monde, les conseils aux voyageurs émanant des pays émetteurs déconseillant les visites, ont grandement contribué à anéantir le tourisme haïtien.
- Depuis 1985, les croisières de la Royal Caribbean Cruise Line ont obtenu la concession d'exploitation du site de Labadie, sur la côte nord du pays. Ses bateaux y accostent et permettent aux croisiéristes de passer la journée sur l'une des cinq plages privées de ce complexe géré par la société haïtienne SOLANO.
- Le site de Labadie dans le Nord connaît un grand succès. Chaque année, ce site reçoit près de 600.000 excursionnistes qui génèrent des redevances pour le Trésor Public.
- Haïti reçoit près de 500,000 croisiéristes par an.
- Notre capacité hôtelière est très faible et se situe autour de 1,000 chambres. En comparaison, 2.6 millions touristes visitent Cuba chaque année pour 50,000 chambres et 4 millions de touristes visitent la République Dominicaine pour 65,000 chambres
- Le secteur touristique haïtien est extrêmement vulnérable face aux événements climatiques qui secouent le pays régulièrement car i) les infrastructures d'hébergement et restauration sont situées dans des zones exposées aux menaces de séisme, tempête, ondes tropicales, cyclones, submersion marine, inondations et vents violents ii) les acteurs des sous-secteurs restaurations, excursions, arts et artisanat sont en grande partie des petites et moyennes entreprises disposant de peu de capital, donc d'une faible capacité de relèvement lorsqu'elles sont affectées par les intempéries iii) les infrastructures, notamment de transport, électricité et eau et assainissement, sont également exposées aux mêmes menaces de désastres naturels.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Faire d'Haïti - de nouveau - une destination touristique de choix dans la Caraïbe et, chemin faisant, un levier important du redressement économique d'Haïti.

DISPOSITIONS À PRENDRE ET PAQUET D' ACTIONS ENVISAGÉS (COURT, MOYEN TERME)

Nous comptons initier une nouvelle politique touristique dont les grandes lignes sont inspirées du Plan stratégique de développement pour Haïti. Nous comptons mettre l'emphase sur :

1- L'environnement sécuritaire.

- La paix des rues est le premier ingrédient d'une recette touristique qui marche. Nous mettrons tout en œuvre pour que les opérateurs touristiques et l'État puissent recommencer à vendre « le produit Haïti » sur le marché mondial du tourisme.
- Nous comptons tripler l'effectif de la Politour pour sécuriser les ressources et installations touristiques d'Haïti (aéroport, routes, grottes, chutes, plages, auberges, festivals, hôtels, ruines historiques, ...). Créée en 2013, cette division spécialisée de la PNH a pour mission de surveiller les sites et monuments touristiques du pays, guider les touristes et prendre des mesures contre tout individu nuisant par leurs actes au secteur touristique.
- Les différents aéroports du pays seront sécurisés de telle sorte que le visiteur se sente en sécurité dès son arrivée sur le sol national.
- A l'instar du Salvador, nous ferons d'Haïti le pays le plus sécurisé de la région facilitant ainsi la reprise touristique envisagée.

2- L'investissement touristique

- Faciliter un investissement privé et public massif dans ce secteur stratégique qui servira de levier au développement des secteurs d'activités connexes que sont l'agriculture, l'élevage, la pêche, de la culture, de l'artisanat, de la construction et des services, et les principaux secteurs de la chaîne de valeur de l'industrie touristique. Entre 2006 et 2009, les incitations mises en place par l'État, et l'environnement sécuritaire rétabli, ont favorisé des investissements considérables dans les secteurs touristiques.
- Offrir des incitations fiscales additionnelles à l'investissement. Il faudra aussi accompagner les entreprises en difficulté du fait de la crise politique des cinq dernières années. Avec l'aide de la BRH, un programme spécial doit permettre l'accès à des taux d'intérêt bonifiés pour recapitaliser les opérateurs touristiques afin de permettre à ces opérateurs de pouvoir reprendre leurs activités une fois la sécurité rétablie.
- Investir dans les infrastructures d'accueil pour faciliter l'accès aux différentes destinations notamment celles jugées stratégiques et prioritaires comme :
 - La côte du grand sud incluant le centre historique de la ville de Jacmel dont le charme vient de la particularité de son cadre urbain, de son patrimoine bâti, de son tracé urbain, de la densité de bâtiments à valeur patrimoniale. Les actions prévues incluent l'Aménagement du centre historique, le ravalement de façades, la réhabilitation des balcons en fer forgé, la Construction de kiosques, la modernisation du bord de mer, l'aménagement d'aires de jeu, la construction des infrastructures permettant les investissements du côté de Cyvadier et Marigot. Le grand sud inclut également trois destinations qui ont un fort potentiel : Côte de fer, Jacmel, Port-Salut.
 - La Côte du grand Nord incluant le centre historique du Cap, le bord de mer (saint-Joseph), le Parc national historique qui inclut la Citadelle, le palais Sans-Souci et le complexe des Ramiers reconnu au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Nous comptons développer une capacité d'accueil additionnel au port de croisière de Labadie, des centres d'accueil et d'aménagements

touristique, aménagement des bords de mer, agrandir l'aéroport...

- Il La Côte des Arcadins qui garde intacte sa vocation exceptionnelle. De Cameron a tracé le chemin et la stabilité retrouvée permettra aux autres hôtels de plage de revivre (Kaliko, Kyona, Ouanga Bay, Moulin sur mer, etc). Cette région bénéficie déjà de la présence d'une école de formation aux métiers du tourisme, à l'initiative des opérateurs privés.

3- La mise en valeur du patrimoine touristique et la restauration de l'image d'Haïti ;

- Prendre des initiatives promotionnelles ciblées pour améliorer l'image d'Haïti à l'extérieur. Parmi elles, notons la participation à de foires touristiques dans différents pays, avec des représentants d'agences de voyages, de tours opérateurs, de lignes aériennes, de la presse, de diverses Associations et leaders communautaires en diaspora, l'accueil d'agents de voyages et de tours opérateur de l'étranger.
- Sauvegarder le patrimoine haïtien (matériel, immatériel, naturel) qui compte de manière non-exhaustive 114 fortifications, 149 monuments historiques, 75 grottes, 111 plages, 86 sites archéologiques, 49 paysages naturels, 18 hauts lieux sacrés et 188 fêtes patronales.
- Planifier le développement du centre historique de la ville de Jacmel qui est inscrit sur la liste provisoire du patrimoine mondial.
- Valoriser notre histoire, notre mémoire et notre terroir pour développer un produit original et occuper, à nouveau, une place importante dans le tourisme caribéen.
- Renforcer l'environnement juridique pour que l'image de marque de la destination Haïti attire de nouveau les investissements nationaux et étranger.
- Accompagner les évènements qui mettent en valeur notre culture et attirent la diaspora qui est notre première clientèle captive (carnaval, festival gouts et saveurs, livres en floie, artisanat en folie, burger week, fêtes patronales cultes, Fête Port-Salut, Sum Fest, rendez-vous seau d'eau, festival international des arts et traditions Populaires de Jacmel, PAP jazz, Marché de Noël du grand sud)

4- La gouvernance et le renforcement institutionnel

- Assurer la bonne gouvernance du secteur c'est d'abord doter le ministère du tourisme d'une loi organique moderne.
- Mettre à jour le plan directeur du tourisme
- Renforcer le secteur des industries créatives ;
- Classifier les jours fériés qui tombent en weekend les lundis ou les vendredis afin de créer de longs week-ends qui permettront aux touristes locaux de se déplacer.
- Capturer le marché cible constitué par les Haïtiens vivant en Haïti en faisant une promotion intensive de la destination Haïti via les influenceurs haïtiens sur réseaux sociaux et les artistes de renommée
- Mettre en place des programmes de coopération bilatérale avec certains pays notamment sur le développement du transport aérien. La coopération bilatérale doit permettre aux techniciens des différents pays de partager les expériences dans le domaine de l'artisanat, de l'hôtellerie et du tourisme
- Encourager l'éducation, promouvoir le savoir-faire en matière de gestion touristique. A ce compte, il faudra encourager la réouverture de plusieurs Ecole Hôtelière et renforcer des capacités organisationnelles des Directions Départementales du Tourisme.
- Faciliter des partenariats entre des investisseurs haïtiens et étrangers pour développer nos îles adjacentes dont l'Île-à-Vache, La Gonâve et la Tortue. Ce sont des espaces totalement vierges, idéals pour des hébergements haut de gamme, des terrains de golf, aéroport international. Les habitants y vivent de l'agriculture et de la pêche, et seront les premiers bénéficiaires. Il faut y envisager le développement d'offre de formules « Tout inclus » dans la perspective d'optimiser l'expérience du touriste.
- Élaborer et faire voter par le Parlement la loi portant code du tourisme (organisation générale, activités et professions, hébergements, équipements et aménagements, fiscalité du Tourisme, etc.) ;
- Créer une Agence Nationale du Développement du Tourisme (ANDT) ;

- Élaborer l'Arrêté interministériel portant réglementation de l'aménagement du cadre environnemental des sites touristiques.
- Travailler avec les organismes compétents afin de créer un fonds de garantie pour le secteur du tourisme et réduire, via des dispositions de la BRH, le risque des organismes de prêt qui veulent soutenir ce secteur
- Créer une plateforme numérique pour la promotion des sites touristiques majeurs dont La Citadelle
- Travailler avec l'Université d'État d'Haïti (UEH) pour renforcer les programmes de formation et de recherche en Histoire, Mémoire et Patrimoine pour aider à développer les projets de valorisation de sites touristiques
- Renforcer les capacités institutionnelles par la création de directions régionales et la création d'un cadre de concertation entre les secteurs public et privé, les collectivités locales et les communautés d'accueil; d'hôtels, des parcs d'attraction et des villages de retraite;

13- INFRASTRUCTURES



L'ambition de modernité pour Haïti doit s'inscrire dans un projet de réhabilitation et de construction d'infrastructures qui doivent accompagner un processus de développement (routes, ponts, canaux, ports, eaux, réseaux énergétique, transport, télécommunication, système de transformation des résidus solides).

En Haïti, aucun projet économique ambitieux n'est possible sans un investissement considérable dans les infrastructures clés qui ont pour vocation de stimuler la demande globale et doper la croissance. Il est impératif de consacrer un pourcentage important de notre PIB aux investissements dans des infrastructures fonctionnelles qui fournissent des services essentiels à la population. Un investissement massif dans ce secteur aura pour vertu:

- De stimuler la croissance économique
- D'améliorer la production nationale en permettant une meilleure circulation des centres de production en région vers les grandes villes et la capitale
- De réduire le chômage puisqu'il s'agit d'un secteur à haute intensité de main d'œuvre
- De faciliter la décentralisation puisque la percée d'axes routiers stimule l'immobilier et encourage les haïtiens vivant en diaspora et dans la capitale à s'installer en région
- Dynamiser les PME du secteur notamment en leur octroyant des cautionnements nécessaires pour boucler des contrats de l'état
- De participer pleinement à la politique d'aménagement du CIAT et au projet de création des zones économiques spéciales
- De protéger l'environnement puisque les travaux doivent se faire notamment en s'assurant de la canalisation de l'eau, du drainage approprié
- Favoriser le tourisme en permettant un accès plus facile vers les sites touristiques ou les ruines historiques

ETAT DES LIEUX

- Aujourd'hui aucun des trois modes de transport, routier, maritime et aérien, n'est en mesure de répondre adéquatement aux besoins de la population haïtienne.
- Les Infrastructures routières représentent actuellement les seules possibilités d'accès aux services essentiels (accès à l'emploi, accès aux services sociaux, accès à l'enseignement et à la santé) à travers le pays. Elles constituent des liens vitaux entre les centres de production et les lieux de consommation.
- Le réseau routier, initialement structuré autour d'un maillage national, départemental et communal, est aujourd'hui, en grande partie, dégradé .
- Durant les 20 dernières années, grâce à des financements de trésor public, de la BID, de l'Union Européenne et AFD, et sous l'autorité du ministère des travaux publics, transports et communications (MTPTC), plusieurs grands travaux de développement et de réhabilitation de réseaux routiers. Mais Parallèlement durant ces 20 dernières années, le réseau routier s'est nettement détérioré. En 1991, on comptait 4,545 km de routes ; en 2004, on n'en comptait plus que 3,400 km soit une réduction de 25% en 13 ans et aujourd'hui ce chiffre n'a pas dépassé 4,500 KM. En 2024, on estime que moins de 15% des routes sont en bon état.
- Le transport maritime est peu efficace sinon existant.
- Les équipements, aussi bien de l'aéroport principal que des autres infrastructures aéroportuaires du pays sont vieillissants, incapables de répondre aux standards d'un trafic international et aux besoins d'un trafic local. Les aéroports de Jérémie, Cayes et Cap Haïtien sont aujourd'hui fonctionnels et assurent la liaison au niveau national.
- Le Fonds d'Entretien Routier (FER), « organisme autonome qui administre les fonds consacrés à l'entretien routier », ne dispose pas de moyens suffi-

sants pour répondre à la demande en infrastructures routières du pays

- La programmation de l'entretien routier est effectuée sous contrainte budgétaire impliquant des arbitrages répondant à des intérêts particuliers ou politiques.
- Les mairies jouent actuellement un rôle marginal dans la définition et la mise en œuvre de la politique de transport en Haïti. Ce rôle devrait être dévolu au MTPTC qui devrait agir selon un Plan National de Transport et des mécanismes d'entretien routier qui n'existe pas.
- La modernisation amorcée des ports et aéroports se poursuit timidement ainsi que le projet de maillage routier
- Il n'existe pas de Stratégie Nationale de Sécurité Routière alors que la construction de routes est concomitante à la progression du parc automobile (notamment à deux roues) et à un taux d'accidents plus élevé.
- La desserte en eau est tributaire d'un système toujours boiteux qui n'arrive pas à desservir les populations des zones reculées et celles de la capitale malgré un appui financier important de l'UE à la DINEPA
- Haïti dispose d'une quantité suffisante de ressources en eau. Le pays reçoit environ 40 milliards de M3 d'eau chaque année dont 10% du potentiel hydrique d'Haïti est exploité. Les résultats du calcul de l'indice d'accès à l'eau courante montrent que 26 communes sur 133 ont une accessibilité acceptable à l'eau courante. Trois départements géographiques sont dans une situation critique.
- Il n'y a pas de politique de transformation des résidus solides et la zone métropolitaine ainsi que des grandes villes de province croupissent sous des tas d'immondice exposés à ciel ouvert.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Implémenter un plan de réhabilitation et de construction d'infrastructures devant accompagner un processus de développement qui s'inscrit dans la vision prévue par le Plan stratégique de développement d'Haïti (PSDH).

DISPOSITIONS À PRENDRE ET PAQUET D'ACTIONS ENVISAGÉES (COURT, MOYEN TERME)

- Implémenter une politique de développement des infrastructures qui cible clairement les pôles régionaux de développement et le plan de réaménagement du territoire national ; Les infrastructures qui font le plus défaut sont les routes et ponts d'où la nécessité de percéder ou réhabiliter des routes agricoles, secondaires, rurales et nationales pour améliorer la circulation nationale, urbaine et interurbaine. Nos priorités par département seront :

DEPARTEMENT DU NORD

- la réhabilitation du tronçon reliant Baie-de-l'Acul à Milot
- la construction de voies de contournement à l'est et à l'ouest de Cap-Haïtien
- la construction d'un carrefour giratoire à Petite Anse à l'entrée de l'aéroport de Cap- Haïtien
- la construction d'un carrefour giratoire à Monbin La Taille (RN 1 à l'entrée de Cap- Haïtien)

DEPARTEMENT DU NORD OUEST

- la construction du tronçon reliant Le Borgne et Port-Margot jusqu'à Port-de-Paix
- la finalisation du tronçon reliant Gonaïves, Gros-Morne et Port-de-Paix
- la construction du tronçon reliant Môle-Saint-Nicolas à Port-de-Paix
- l'étude de la construction du tronçon reliant Môle-Saint-Nicolas à Anse-Rouge
- la construction du tronçon reliant Port-de-Paix, Saint-Louis-du-Nord et Le Borgne

DEPARTEMENT DU NORD EST

- la construction du tronçon reliant Cerca Carvajal à Ouanaminthe en passant par Bois de Laurence et Carice.
- la construction du tronçon reliant Ouanaminthe, Carice, Bois Rouge, Bois de Laurence et Cercacarvajal
- la construction du tronçon reliant Trou-du-Nord à Sainte-Suzanne
- la construction du tronçon reliant Terrier-Rouge à Vallières
- la réhabilitation du tronçon reliant Carice au marché Tilori

DEPARTEMENT DE L'ARTIBONITE

- la construction d'une voie de contournement des Gonaïves
- la construction d'une voie de contournement à Saint-Marc
- la construction d'une voie de contournement à Montrouis
- la réhabilitation du tronçon reliant Marchand Dessalines, St-Michel-de-l'Attalaye.
- la réhabilitation du tronçon reliant Ennery, St-Michel-de-l'Attalaye spécialement la réalisation des ouvrages sur les nombreuses traversées de cours d'eau.
- la réhabilitation du tronçon reliant Pont-Sondé à Mirebalais
- la réhabilitation des tronçons reliant Saint-Marc à Vergettes par Goyavier et par Gardère
- la construction du tronçon reliant Anse-Rouge à Gonaïves
- la construction du tronçon reliant Jean-Rabel à Anse-Rouge

DEPARTEMENT DU CENTRE

- la construction de la boucle centre Artibonite du tronçon reliant St-Michel-de-l'Attalaye à : Maïssade et Hinche d'un côté et à Saint-Raphael de l'autre.
- la construction de la route reliant Carrefour Flande à Savanette, jusqu'à la frontière

DEPARTEMENT DE L'OUEST

- la construction d'une voie de contournement à Cabaret
- la construction du tronçon reliant Fermathe à la route de Frères
- la réhabilitation du tronçon reliant Fond-Parisien à Thiotte
- la réhabilitation du tronçon reliant Titanyen, Saut-d'Eau et Carrefour Mirebalais
- la réhabilitation du tronçon reliant la RN 3 (carrefour Thomazeau) à Thomazeau et à Cornillon
- la construction du tronçon reliant Kenskoff, Furcy et Séguin
- la réhabilitation du tronçon reliant Kafou Fort-Jacques, Greffin et Pernier
- la construction d'un carrefour giratoire à l'intersection Harry-Truman/Jean-Jacques- Dessalines
- la construction d'un carrefour giratoire à l'intersection Bois-de-Chêne/Harry-Truman
- la construction d'un carrefour giratoire à l'intersection Bois-de-Chêne/Jean-Jacques- Dessalines
- la construction d'un carrefour giratoire à l'intersection Lamartinière/Charles Summer/ Avenue Christophe
- la réhabilitation d'un carrefour giratoire à l'intersection Harry-Truman/Paul VI (le rond-point)
- la construction d'un carrefour giratoire au Kafou Marassa (Croix-des-Bouquets)
- la construction d'un carrefour giratoire au Kafou Fleuriot (Boulevard du 15 Octobre)

- la construction d'un carrefour giratoire au Kafou Clercine (Boulevard du 15 Octobre)
- la construction d'un carrefour giratoire au niveau du Cimetière de Pétion-Ville.
- la réhabilitation d'un carrefour giratoire au niveau du Marché de Pétion-Ville.
- la vérification et la réhabilitation des travaux réalisés dans les 4 phases du drainage de la ville de Port-au-Prince
- la construction d'un axe routier reliant Pernier au Morne Chacha
- la construction d'un pont sur la Rivière Grise au niveau de la traversée ED-One/Digneron
- la réhabilitation de la route agricole reliant Digneron à la RN8 (Croix-des-Bouquets/Malpasse)

DEPARTEMENT DU SUD EST

- la construction du tronçon reliant Kafou Moussignac, Fond des Blancs et Mouillage Fouquette
- la construction du tronçon reliant Thiotte à Anse-à-Pitre
- la réhabilitation du tronçon reliant Belle-Anse à la route Thiotte/Anse-à-Pitre 108
- la construction du tronçon reliant Marigot, Belle- Anse et Anse-à-Pitre
- la réhabilitation du tronçon reliant Jacmel, La-Vallée-de-Jacmel et Kafou Blokos

DEPARTEMENT DU SUD

- la construction du tronçon reliant Kafou Joute à Saint-Jean-du-Sud
- la construction du tronçon reliant Marché Ducis à Kafou Méridien
- la construction du tronçon reliant Marché Maniche à l'aéroport des Cayes
- la construction du tronçon reliant Cavaillon à Baradères
- la construction du tronçon reliant Vieux-Bourg-d'Aquin à Anse-à-Veau

DEPARTEMENT DES NIPPES

- la construction du tronçon reliant Petit Trou de Nippes a Baradere j'jusqu'à Jérémie.

DEPARTEMENT DE LA GRANDE ANSE

- la construction du tronçon reliant Jérémie, Dame-Marie, Les Irois et Tiburon
- la construction du tronçon reliant Kafou Zaboka, Baradères, Petit-Trou-de-Nippes,

ILE DE LA GONAVE

- la réhabilitation du tronçon reliant Pointe-a-Raquette à Anse-a-Galets
- Cibler les régions qui nécessitent en priorité des routes, ports, systèmes d'eau potable et d'assainissement, systèmes d'irrigation et réseaux électriques.
- Implémentation d'une Stratégie Nationale de Sécurité Routière qui aura pour objectif d'améliorer l'efficacité de la planification et de la gestion de la sécurité sur le réseau routier. Il faudra ainsi réorganisation le MTPTC en le dotant d'un service technique ministériel chargé de la sécurité routière.
- La formation de policiers affectés aux contrôles routiers policiers (contrôle de la vitesse et de l'alcoolémie, contrôle des permis de conduire).

14- DIPLOMATIE, POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET COOPÉRATION EXTERNE



A côté de la pratique classique des relations internationales, qui en appelle aux liens d'amitié, de paix et de concorde entre les nations, la diplomatie haïtienne doit faire montre de créativité, d'audace même, étant donné les défis auxquels notre pays est confronté. Aujourd'hui, Le pragmatisme veut que la diplomatie haïtienne facilite une solidarité internationale agissante pour retrouver la voie de la démocratie, de la sécurité et du développement économique. Notre politique diplomatique restera fidèle à sa tradition séculaire qui consiste à prôner l'auto-détermination des peuples et à promouvoir la défense des droits humains, mais elle visera – à long terme – la recherche de débouchés économiques et d'opportunités commerciales pour Haïti et – à court terme – un soutien politique aux efforts actuels de sortie de crise.

Pour qu'elle soit un outil de développement économique et social, la diplomatie haïtienne doit être réformée profondément. Notre agenda sur le plan international doit être le reflet d'une politique étrangère bien définie et non uniquement le reflet de l'agenda d'activistes des organisations internationales et des grandes puissances. Haïti doit désormais avoir une plus forte influence sur la scène internationale. Première République noire indépendante du nouveau monde, Haïti a inspiré de nombreux pays dans les Caraïbes, en Europe, en Amérique latine et en Afrique. Avec un personnel diplomatique qualifié, compétent et de haut rang, Haïti peut profiter de "ce statut" de phare de la liberté universelle pour adopter des positions fortes sur le plan de la politique internationale

ETAT DES LIEUX

- Les turbulences politiques et le chaos des dernières années ont terni l'image d'Haïti au niveau international et ont mis, à fortiori, la fragile diplomatie haïtienne à rude épreuve.
- En Haïti, la mise en œuvre de la politique étrangère est l'apanage du Ministère des Affaires Etrangères et des cultes (MAE).
- Le Ministère des Affaires Etrangères et des cultes (MAE) gère 26 ambassades, 19 consulats, 4 missions permanentes, une délégation permanente

- La plupart des missions diplomatiques et consulaires d'Haïti à l'étranger sont remplies d'un personnel pléthorique dont une bonne partie ne répond pas aux critères technique et professionnels mais bénéficient plutôt d'un parrainage politique.
- Sur le Plan Bilatéral, Haïti jouit de bonnes relations avec ses partenaires traditionnels tels les Etats-Unis, la France, l'Espagne, le Canada, le Japon. La Coopération sud-sud se porte bien puisque le pays jouit de bonnes relations avec l'ensemble des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, de l'Afrique...
- Haïti est membre de la CARICOM, de l'AEC, de l'OEA, de l'ONU, de l'OIF et de UNESCO. Dans les sphères internationales, Haïti adopte très souvent des positions réfléchies et ambitieuses avec une doctrine préalablement établie et se contente de réagir.
- Les missions diplomatiques et consulaires ne sont pas alimentées financièrement à temps par le gouvernement, ce qui cause des retards dans le paiement de notre personnel diplomatique.
- Les deux siècles d'existence d'Haïti ont été marqués par des relations diplomatiques difficiles avec la République dominicaine voisine, avec des hauts et des bas, notamment sur les questions de migrations, de commerce bilatérale contrôle frontalier et d'emplois.
- Haïti entretient des relations diplomatiques avec Taiwan au contraire de la République Dominicaine qui a fait choix de la chine continentale
- Nombreux sont les représentants diplomatiques et consulaires haïtiens qui se trouvent à leur poste dans un pays étranger pour des trop longues périodes (des fois plus de 10 ans).

OBJECTIF GÉNÉRAL

Faire de la diplomatie, tant sur le plan bilatéral que multilatéral, un outil privilégié pour contribuer au développement d'Haïti dans le cadre d'une politique étrangère tournée vers l'exploration d'opportunités commerciales pour l'économie Haïtienne.

DISPOSITIONS À PRENDRE ET PAQUET D' ACTIONS ENVISAGÉS (COURT, MOYEN TERME)

Sur le Plan Bilatéral

Consolider les relations bilatérales avec les partenaires traditionnels tout en cherchant à sceller de « nouveaux deals » c'est-à-dire une nouvelle approche avec les USA, la France et le Canada, entre autres.

1. Maintenir avec les États-Unis des relations solides vers des échanges économiques plus avantageux pour Haïti et une collaboration plus efficace au niveau des institutions. Les diplomates haïtiens accrédités à Washington doivent négocier avec les autorités américaines :

- Une intensification de la lutte contre le Trafic de la drogue et les trafiquants. L'accusation d'être un narco-état n'aide pas Haïti dans sa quête de respectabilité dans ses efforts pour faire revivre le tourisme et aussi ternit son image sur le marché financier international.
- Une amplification de la lutte contre l'immigration illégale. C'est une demande américaine qui doit être honorée. Haïti doit pouvoir s'engager à identifier les passeurs qui organisent les traversées clandestines par bateaux vers les USA.
- Une augmentation des échanges culturels notamment pour permettre à des artistes haïtiens de performer aux USA.
- L'encadrement et la fourniture de services de l'importante diaspora haïtienne

résidant aux Etats-Unis

- Un accroissement du support aux forces de défense et à la Police nationale notamment ses unités spécialisées. Le support actuel n'est pas suffisant et les restrictions législatives empêchent Haïti d'acheter des armes aux USA. Le gouvernement américain doit travailler avec le congrès pour abroger cette loi qui pénalise Haïti.
- Procéder à une surveillance plus efficace des ports américains d'où partent les armes et munitions envoyés illégalement en Haïti.
- Réduire les opérations de déportations de criminels vers Haïti.
- Encourager des partenariats industriels et commerciaux entre les deux pays.
- Créer des Débouchées additionnels pour le secteur du textile, des composants électroniques en renouvellement la loi HOPE pour l'exportation en franchise de droits de produits haïtiens assemblés à partir de matériaux américains.
- Le respect de la souveraineté des décisions des dirigeants haïtiens. Cette souveraineté est souvent mise à mal par des administrations américaines soucieuses d'influencer le cours des choses en Haïti
- Faciliter des rencontres entre le bureau des mines et des firmes américaines spécialisées dans l'exploitation minière.

2. Maintenir avec la France des relations privilégiées ayant pour objectif de renforcer la coopération culturelle et rapprocher les deux peuples. Il faut travailler à :

- Définir des relations avec la France qui ne soient pas basées sur la culpabilité du passif lié à l'esclavage mais sur une volonté de partenariats d'avenir et de coopération mutuellement bénéfique dans les domaines culturels, économiques, académiques et diplomatique. Nous encouragerons de mettre sur pied une commission mixte paritaire pour mettre la récurrente question de « la dette » derrière les relations bilatérales et repartir sur une relation saine et équilibrée pour rapprochement continu des deux peuples.

- La matérialisation des engagements pris par l'ancien président François Hollande lors de sa visite historique en Haïti, engagements dans le secteur de l'éducation pour un soutien à la modernisation du système éducatif, formation des enseignants haïtiens, l'introduction des nouvelles technologies dans les établissements scolaires, la formation professionnelle de qualité, une coopération plus soutenue dans tous les secteurs porteurs du développement notamment l'eau, l'environnement, les énergies nouvelles, le tourisme et la culture.
- La réhabilitation du Manoir des Lauriers, ancienne propriété logeant l'ambassade de France en Haïti, pour en faire un institut français en association avec les collectivités françaises des Antilles, pour diffuser la langue française et créole. Un tel projet bénéficierait la diffusion de la langue française mais aussi Haïti qui offrirait un espace francophone physique qui pourrait accueillir de grands événements internationaux dans les domaines de la musique, la littérature, la mode, les relations internationales, etc.
- Le rapprochement continu avec les peuples des DOM TOM avec lesquels nous partageons une histoire commune. L'objectif est de mettre en place une vraie coopération avec Haïti à travers les Départements français d'Amérique qui partagent des liens culturels privilégiés
- Définir une stratégie de lutte contre l'immigration clandestine dans le DFA et la Guyane avec identification des passeurs
- La mise sur pied d'un ensemble d'activités qui peuvent valoriser la langue française. Haïti est le seul autre pays des Amériques (hormis le Canada) à être membre de l'OIF qui ouvre une fenêtre d'opportunités avec 88 États et gouvernements membres de plein droit, membres associés et observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie
- Mettre en place des projets d'apprentissage du français pour les pays d'Amérique latine désireux d'apprendre le français en faisant appel à des professeurs haïtiens ou des jeunes diplômés sans travail. Cette initiative permettrait non seulement de valoriser la langue française et son influence et de trouver des débouchés pour des jeunes ou des personnes sans emplois

- Faire du lycée Alexandre Dumas un lycée d'excellence et même un pôle de formation professionnelle d'excellence.
- Une augmentation des échanges culturels notamment pour permettre à des artistes haïtiens de performer en France ou dans les DOM TOM. Les échanges culturels notamment littéraires qui trouvent leur source d'un héritage commun forgé dans le même idéal républicain de liberté, d'égalité et de fraternité.
- Accroître le support aux forces de défense et à la Police nationale notamment ses unités spécialisées.
- Continuer à supporter le processus démocratique en Haïti. La France possède une expertise dans le domaine constitutionnel et pourrait fournir des experts à Haïti pour travailler à l'élaboration de la nouvelle constitution. Les institutions haïtiennes pourraient également bénéficier de l'expertise de la cour des comptes en France en matière de lutte contre la corruption.
- Encourager des partenariats industriels et commerciaux entre les deux pays.
- Faciliter des rencontres entre le bureau des mines et des firmes françaises spécialisées dans l'exploitation minière en Afrique

1. Maintenir avec le Canada des relations encore plus privilégiées notamment pour mieux encadrer la PNH et accompagner le processus démocratique.

- Favoriser Une collaboration plus soutenue au niveau des échanges culturels entre les deux pays notamment en prêtant une attention spéciale à la diaspora haïtienne vivant au Canada. Les intérêts du Canada envers Haïti sont mus par deux réalités : A l'interne, les canado-haïtiens (Près de 200,000 dont 130,000 sont au Québec) représentent une partie importante de l'électorat. Les deux partis politiques qui assurent l'alternance du pouvoir à Ottawa : Les Libéraux (assimilés au Démocrate des USA et les Conservateurs

(alignés avec les Républicains) doivent en tenir compte. Par ailleurs, les américains utilisent souvent le Canada dans l'élaboration et l'application de leur politique vis-à-vis d'Haïti.

- Une augmentation des échanges culturels notamment pour permettre à des artistes haïtiens de performer au Canada.
- Favoriser des échanges entre les universités haïtiennes et canadiennes notamment les universités du Québec, du Nouveau-Brunswick à Moncton, et du Manitoba à Winnipeg qui enseignent en français
- Des formations dans le domaine de l'égalité femme homme notamment pour accroître la participation des femmes dans les processus démocratique (la Canada a une vraie expertise dans ce domaine)
- Un accroissement du support aux forces de défense et à la Police nationale notamment ses unités spécialisées.
- Encourager des partenariats industriels et commerciaux entre les deux pays.
- Faciliter des rencontres entre le Bureau des mines et des firmes canadiennes spécialisées dans l'exploitation minière.
- Développer un partenariat avec le gouvernement canadien pour permettre aux binationaux (canado-haïtien) de mettre leur expertise au service de leur pays d'origine.

4. Maintenir avec la République dominicaine des relations cordiales et mutuellement respectueuses et bénéfiques aux deux peuples voisins. Les diplomates haïtiens accrédités à Santo-Domingo doivent négocier avec les autorités dominicaines :

- Le droit d'Haïti de pouvoir utiliser équitablement les ressources communes aux deux pays incluant le droit de construire un canal sur la rivière massacre

- Le droit des firmes haïtiennes à exporter en république dominicaine dans la réciprocité bien comprise.
- Une attitude plus respectueuse de la dignité de la personne humaine dans les opérations d'expulsion de potentiels travailleurs haïtiens illégaux.
- Faciliter que les tours opérateurs dominicains incluent pour les touristes visitant la République Dominicaine, des excursions d'une journée pour visiter les ruines historiques du grand nord (la citadelle la ferrière, le palais sans-souci). Cela permettrait au tourisme dominicain d'offrir un bain de culture à ses visiteurs qui cherchent plus qu'une station balnéaire pour s'allonger sur le sable et bronzer. La RD bénéficierait grandement de ce tourisme multi-destination car elle permettrait de créer des emplois en Haïti et limiterait ainsi la pression migratoire.
- Renégocier le Protocole d'accord de 1999 sur les mécanismes de rapatriement, développement de coopération binationale et interuniversitaire,
- Renforcement du service de documentation (correction des graves erreurs du PIDIH) et d'assistance légale aux travailleurs immigrants et membres de leur famille ;
- Réactiver les accords et de partenariats commerciaux bénéfique aux deux peuples.
- Appuyer la gouvernance locale frontalière à travers l'Association des maires frontaliers (ANMF) en Haïti et le Comité inter municipal transfrontalier (CIT), lutte conjointe contre la contrebande,
- Réactiver la table de dialogue binational ;
- Promouvoir un partenariat binational structuré en matière de lutte contre la criminalité transnationale organisée ;
- Créer un cadre légal de gestion binationale des risques sanitaires ponctuels (cela aiderait tellement aujourd'hui dans le contexte des menaces de la pandémie du Coronavirus) et des ressources frontalières partagées, notamment des cours d'eaux frontalières et des eaux-frontières, etc.

- Mettre en place une diplomatie de fraternité et d'opportunité avec les pays du continent africain. Les difficultés auxquelles Haïti est confrontée sont partagées par de nombreux pays du continent. Par ailleurs, le passé d'Haïti suscite une grande admiration de la part de nombreux pays.

Sur le plan Multilatéral

Avec l'ONU, le CARICOM, l'Union Européenne et l'OEA, la diplomatie haïtienne doit chercher une solidarité agissante pour que ces entités, pour lesquelles La démocratie fait partie des valeurs et principes universels fondamentaux, nous aident à :

- Sortir de la crise politique à travers un consensus politique qui vise à organiser des élections et remettre le pays sur les rails de la démocratie
- Encadrer le processus démocratique notamment en finançant les efforts visant pour rétablir la paix en Haïti
- Soutenir la PNH et aider à Combattre les gangs et la criminalité organisée
- Trouver des débouchés commerciaux
- Travailler pour avoir un meilleur statut à l'Union africaine (UA). Haïti c'est l'Afrique dans les caraïbes. L'UA dispose d'une grande influence dans la région et Haïti pourrait bénéficier de cette influence à un moment où tous les pays cherchent à nouer des relations avec les pays africains en raison de sa démographie qui offre des débouchés économiques.
- Profiter des enceintes internationales pour redéfinir l'image de la diplomatie haïtienne en adoptant des positions fortes tournées vers le bien-être commun notamment la lutte contre le réchauffement climatique

Sur le plan organisationnel et institutionnel, nous comptons :

- Réformer le Ministère des affaires étrangères en recrutant et en formant des

jeunes diplomates et des Attachés Economiques et Commerciaux qui seront déployés dans les pays ciblés. L'Académie diplomatique Jean Price Mars rattachée à la chancellerie sera mise à contribution. L'animation et la gestion globale de la nouvelle conduite de notre politique étrangère seront assumées majoritairement par des diplomates de carrière

- Mettre en place une diplomatie fondée sur l'équité de genre pour accroître le nombre femmes avec des fonctions de responsabilité dans des postes diplomatiques
- Reloger le ministère dans un local et une propriété adéquate qui soit en phase avec une politique étrangère, empreinte de dignité et de prestige, qui s'organisera autour de la défense des intérêts prioritaires du pays (recherche systématique d'opportunités économiques et commerciales)
- Développer un réseau consulaire haïtien, y compris des consulats honoraires là où nous n'avons pas de représentation officielle, diplomatique ou consulaire. Les consuls, qu'ils soient honoraires ou non, doivent être au service effectif des ressortissants haïtiens.
- Concevoir et mettre en œuvre une véritable diplomatie culturelle afin de promouvoir sur la scène artistique internationale l'art et la culture haïtienne.
- Organiser des réunions et des sommets internationaux et régionaux en Haïti afin de donner une plus grande visibilité à la nation. Un premier pas a été fait en ce sens puisqu'Haïti a organisé en 2013 le sommet des chefs d'État et du Gouvernement de la CARICOM, et le sommet de l'Association des Etats de la Caraïbes à la même année.
- Reformuler le cadre de la politique de Coopération externe qui doit devenir un outil efficace pour favoriser le développement.
- S'assurer que le MPCE mette en place un comité mixte - avec le MAE et le MEF pour assurer le suivi aux négociations de l'aide budgétaire aux programmes d'investissements. Eu égard à la coopération externe, nous comptons :

- Actualiser le fonctionnement du cadre de coopération (procédures, stratégies)
- Régulariser la période de tenue des revues de coopération (Revue sectorielles de portefeuille)
- Mettre en place de postes de chargé de coopération internationale dans toutes les institutions haïtiennes impliquées directement dans la coopération en vue d'un renforcement de capacité dans le traitement des dossiers.
- Renforcer les capacités des ressources humaines de la coopération existante ainsi que des assises réglementaires régissant la coopération internationale,
- Préparation un nouveau manuel de procédures pour assurer l'interface avec les instances et Ministères intervenant au niveau de la Coopération ;

15- PRODUCTION NATIONALE ET AGRICULTURE



La production agricole reste et demeure le fer de lance de la production nationale. C'est pour cela que nous mettrons tout en œuvre pour encadrer, financer et moderniser l'agriculture haïtienne dont le potentiel est énorme au vu de notre climat, et la qualité de nos terres et nos rivières.

ETAT DES LIEUX

- Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement rural (MARNDR) est l'organe chargé de définir la politique étatique dans le domaine agricole.
- Parmi ses importantes attributions, le MARNDR mets en œuvre les moyens nécessaires à l'implémentation des politiques visant l'augmentation de la production, la formation paysanne, le transfert de technologies, la recherche de créneaux porteurs, la promotion de l'entreprenariat agricole, la promotion des techniques de transformation des produits, la création d'emplois agricoles et non-agricoles.
- L'organisation structurelle du MARNDR comprend une direction Générale, 14 directions techniques, une Direction de la Planification, Suivi et Evaluation, une Direction Administrative, Dix (10) Directions Départementales Agricoles (DDA) contrôlant des Bureaux Agricoles Communaux (BACs) placés dans les communes et fournissant un appui aux autorités locales.
- L'agriculture haïtienne est faiblement productive et peu compétitive.
- La dispersion de la production et la précarité des infrastructures agricoles rendent pour le moins difficile la valorisation des marchés local, national, régional et mondial.
- La contribution de l'agriculture, de la sylviculture, de l'élevage et de la pêche ne dépasse pas 25% du PIB.
- Haïti importe plus de 70 % de ses besoins alimentaires dont les produits de première nécessité.

- Aujourd'hui, la pauvreté est deux fois plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain.
- Le revenu per capita à la campagne est deux fois moins qu'en milieu urbain
- Des 3 millions de personnes souffrant d'insuffisance alimentaire, 77% vivent en milieu rural.
- Les paysans souffrent du manque de Matériel, outils et machines agricoles d'où leur faible capacité de travail et la productivité limitée du secteur
- La branche Agriculture, Sylviculture, Elevage et Pêche est la plus affectée par la crise qui sévit depuis 5 ans.
- Les conditions pluviométriques désastreuses ne garantissent plus le niveau d'humidité des sols nécessaires, pour soutenir des cultures à cycle court notamment le maïs, le sorgho et les haricots. Toutefois, d'autres cultures ayant un cycle de végétation plus long, particulièrement l'igname et dans une moindre mesure la patate douce résistant malgré tout à ce stress hydrique.
- Parmi les autres cultures en déclin depuis 5 ans, notons les cultures maraichères (-5,6%), la banane (-18,7%), les haricots (-14,2%), les autres fruits (-22,1%) contre respectivement (-5,1%), (-16,0%), (-13,0), (-20,7%).
- L'économie rurale est largement une économie de subsistance notamment parce que les possibilités d'échanges commerciaux sont réduites par les difficultés et les coûts du déplacement par voie routière et par l'absence de possibilités de conservation et de transformation. D'autres facteurs structurels handicapent la productivité agricole dont :
- Le manque d'accès des petits producteurs aux technologies nécessaires et aux moyens de production essentiels, en particulier l'eau pour l'irrigation ;
- Les pertes post-récolte résultant souvent du manque d'installation de stockage et de transformation entraînant une perte de revenus ;
- L'incapacité de certains producteurs à financer d'autres campagnes agricoles par manque de ressources ;

- La défaillance des infrastructures routières ;
- L'accès extrêmement limité aux crédits des petits exploitants et ménages ruraux pour financer leurs activités productives.
- Le coût élevé et la mauvaise qualité des intrants
- Le manque de main d'œuvre agricole en raison de l'exode rural, de l'émigration et de l'augmentation du phénomène des « taxi moto »
- Le manque d'appui technique aux exploitants agricoles et familles cultivatrices
- Les retards enregistrés dans l'octroi au profit des paysans de kits d'intrants (semences et d'outils agricoles), dans le cadre des Programmes d'Intensification Agricole (PIA)
- L'insécurité et le blocage des voies de pénétration
- Les raretés de carburant à répétition
- La faiblesse de l'investissement public dans le secteur.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Mettre en œuvre une politique agricole dynamique pour favoriser une agriculture rentable, productive et performante qui vise l'autosuffisance alimentaire et le remboursement de la production nationale.

DISPOSITIONS À PRENDRE ET PAQUET D' ACTIONS ENVISAGÉES (COURT, MOYEN TERME)

Les secteurs clef de notre politique agricole sont l'agriculture, l'élevage, la pêche et de l'agroalimentaire qui emploient 50 % de la main-d'œuvre haïtienne. Cette politique visera :

- Une augmentation de l'offre de produits alimentaires agricoles dans le pays, à travers la disponibilité des intrants agricoles au niveau des différentes zones de production et l'amélioration des circuits de commercialisation
- La définition de stratégies d'intégration des populations déplacées,
- L'amélioration de l'accessibilité aux produits alimentaires par une augmentation de la circulation monétaire à travers la création d'emplois dans le milieu rural,

La mise en œuvre de cinq programmes est prévue :

- Un premier programme financera l'achat et la distribution d'engrais, de semences, d'instruments aratoires, de tracteurs pour les agriculteurs et d'outils et de matériels de pêche pour les pêcheurs à des prix sponsorisés de façon à accroître la productivité.
- Un deuxième programme financera la construction de lacs collinaires et de réseaux d'irrigation permettant la maîtrise de l'eau, composante également déterminante dans l'accroissement de la productivité des exploitations agricoles.
- Un troisième programme financera la réalisation de routes rurales désenclavant les zones d'exploitations agricoles et permettant éventuellement de réduire le nombre de spéculateurs également au bénéfice des pêcheurs et de la population en général.
- Un quatrième programme financera la recapitalisation des exploitations agricoles en donnant aux producteurs accès au crédit à des taux bonifiées. Il financera également le développement de micro, petites et moyennes entreprises de façon à accroître la valeur ajoutée sur la production et à accroître les revenus des exploitants.
- Un cinquième programme financera l'amélioration des conditions d'abattage et de conservation des produits animaliers, d'élevage ou de pêche, garants de la qualité des produits.

Toutes ces actions et programmes susmentionnés contribueront à :

- Augmenter de 50% le revenu per capita rural.
- Réduire de 25% la dépendance alimentaire pour atteindre un taux d'auto-suffisance de 60% à la fin du mandat présidentiel.
- Augmenter les exportations de produits agricoles de 100% sur les 5 prochaines années.
- Améliorer la couverture végétale du pays pour réduire la vulnérabilité de nos écosystèmes.
- Promouvoir l'intensification de la production dans les zones appropriées particulièrement en plaine.
- Augmenter la valeur ajoutée par l'allongement des filières.
- Faciliter l'émergence d'un secteur de pointe, moderne et productif, techniquement et technologiquement avancé, capable de tirer l'ensemble du secteur vers le haut
- Améliorer l'organisation, la sécurisation et le développement des marchés agricoles.
- Protéger l'environnement et la biodiversité.
- Améliorer la gouvernance du secteur.
- Transformer le cadre réglementaire et légal et adapter le cadre macroéconomique.
- Mieux Gérer les bassins versants pour prévenir l'érosion des terres cultivables, l'effritement de la biodiversité ou de la sédimentation des rivières.
- Maitriser les crues par des opérations de curage et d'endiguement dans les ravines et les rivières et la conservation des sols.
- La régénération des populations caféières, avec la distribution de milliers

de plantules de café résistantes à la rouille subventionnées au profit des producteurs membres de coopératives.

- L'encadrement de secteurs Pêche et élevage. En Haïti l'élevage constitue le pilier du système d'épargne et de capitalisation des familles paysannes, lesquelles représentent plus de 60 % de la population. Bien que Haïti importe de grandes quantités de viande de volaille, de poissons séchés, d'œufs et de produits laitiers, le pays est cependant autosuffisant en viande de bœuf et de cabris. Les interventions dans les filières animales concerneront les bovins, caprins, volailles et les œufs. Elles se rapportent à la protection contre le vol de bétail, la santé animale, aux incitations d'investissements.
- Implémenter Une vaste campagne de protection sanitaire et surveillance épidémiologique notamment avec une campagne de vaccination contre le charbon et la rage et pour protéger la population
- Accompagner le développement de la filière laitière et de l'Aviculture.
- Accompagner la Pêche et l'aquaculture en dynamisant des alliances stratégiques durables entre le secteur privé et les organisations de pêcheurs. Dans le cadre du projet de développement de la pêche et d'aquaculture en Haïti, les trois principaux lacs du pays, Azuéli (11,000 ha), Miragoâne (4,800 ha) et Péligre (2,300 ha), serontensemencés de 100,000 alevins de Tilapia rose.
- Donner accès aux matériels et aux intrants agricoles pour supporter l'agriculture familiale. Cette politique consiste à rentabiliser les petites et moyennes exploitations par la promotion de paquets techniques productifs. Les filières de sécurité alimentaire (riz, haricot, maïs) et d'exportation (café, mangue, cacao) auront une considération spéciale.
- Améliorer la disponibilité en eau sur les principaux systèmes irrigués du pays.

16-TRANSPARENCE ET REDDITION DE COMPTES



Nos actions iront dans le sens d'une bataille sans merci contre le monstre de la corruption qui reste un frein au développement économique d'Haïti. Ce pilier sera la marque de fabrique de notre ADN idéologique et politique. Aucune ambition de progrès et de modernisation n'est envisageable tout autant qu'Haïti ne se dote pas des institutions fortes capables d'assurer la bonne gestion des deniers publics.

Pour éliminer les actes de corruption, favoriser la transparence dans la gestion de la chose publique, nous nous en tiendrons aux dispositions prévues dans le PDSH. Le chantier de la REFONDATION INSTITUTIONNELLE d'Haïti, y prévoit un paquet d'actions et de politiques publiques visant notamment à reconstruire l'État fort, déconcentré et décentralisé, en établiront une culture de transparence et de reddition de compte qui aide à combattre la corruption et rationaliser les dépenses publiques.

La mise en œuvre d'une stratégie anti-corruption constitue une entreprise de salut public et d'intérêt national qui doit être conçue en termes de politiques et de mesures devant instaurer des pratiques de bonne gouvernance et retirer définitivement Haïti du peloton de tête des pays les plus corrompus de la planète à l'horizon 2054.

ETAT DES LIEUX

- La corruption est un fléau majeur en Haïti, la corruption étant comprise comme le fait d'abuser de fonctions publiques pour un bénéfice personnel ou celui d'un groupe d'individus
- Haïti figure régulièrement parmi les dix pays les plus corrompus du monde (transparency international)
- Les pots-de-vin représentent la forme la plus fréquente de corruption en Haïti. Cependant, d'autres formes sont aussi observées (favoritisme, népotisme, détournement de fonds, clientélisme, fraude, dilapidation de fonds publics, délit d'initié, abus de pouvoir, collusion, etc.)
- La corruption est un fléau qui s'est, au fil des décennies, graduellement institutionnalisé en Haïti. Il ne s'agit plus d'actes isolés, mais d'actes généralisés et socialement acceptés ou tolérés, dont les répercussions sont considérables. Cela inclut la petite corruption qui est passée dans les mœurs

- Le système politico-économique qui prévaut en Haïti permet au chefs d'État haïtiens de disposer « d'un pouvoir quasiment sans contrôle » l'habilitant à offrir des avantages et de privilèges à ses partisans
- Les lois haïtiennes comportent de nombreuses lacunes et alimentent le phénomène de la corruption
- La précarité économique contribue aussi au renforcement du phénomène de corruption.
- La corruption est bien implantée dans les mœurs haïtiennes et la société semble s'y accommoder, comme en témoigne éloquentement un proverbe populaire bi centenaire « voler l'État, ce n'est pas voler »
- La constitution confère également au parlement la responsabilité de contrôler l'exécutif et veiller à la bonne gestion des fonds publics
- Les faiblesses de ces institutions de lutte contre la corruption résident dans l'incompréhension de leur mandat et dans la confusion quant à l'application de leur mission d'où un manque de coordination dans l'exécution de leurs tâches. La plupart des actions dans leurs résultats se sont révélées lentes et inopérantes au regard des attentes de la population.
- En 2017, Transparence internationale a placé Haïti comme le 23^e pays le plus corrompu au monde.
- Pour combattre la corruption, des mesures ont été adoptées et introduites dans la législation haïtienne dès 1834. Le code pénal haïtien réprime la corruption dans le secteur public en ses articles 137 à 144. Haïti a aussi ratifié respectivement la Convention interaméricaine contre la corruption et la Convention des Nations unies contre la corruption.

Il existe en Haïti plusieurs institutions de lutte contre la corruption dont :

1. La CSCCA est consacrée par les dispositions des lois en vigueur comme institution indépendante, chargée entre autres d'apurer les comptes de l'État et de connaître en dernier ressort les litiges mettant en cause les entités publiques, incluant les col-

lectivités locales. L'exercice par la Cour d'un contrôle de qualité des entités gestionnaires des deniers publics constitue un gage pour l'instauration de la culture de reddition des comptes – condition essentielle pour une administration publique nationale transparente et au service des citoyens. Pierre angulaire de la lutte contre la corruption, la CSCCA a aussi pour attributions de vérifier les comptes des organismes publics constituant l'Administration Centrale et Décentralisées de l'Etat ;

2. L'ULCC a été créée en 2004 pour mener des enquêtes conformément aux dispositions du Code d'Instruction Criminelle et combattre la corruption dans l'administration publique.
3. L'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF) a été créée en 2001 pour lutter contre le blanchiment des avoirs provenant du trafic illicite de la drogue et d'autres infractions graves.
4. L'Inspection générale des finances (IGF) a pour missions de vérifier, contrôler, assurer l'audit technique, administratif, financier et comptable a priori et a posteriori sur l'ensemble de l'Administration Publique Nationale ;
5. La CNMP est l'organe étatique chargé du contrôle des opérations relatives à la passation des marchés publics

OBJECTIF GÉNÉRAL

Mettre en place une STRATEGIE HAÏTIENNE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION en renforçant les principaux organismes anti-corruption pour une moralisation de la vie publique et une gouvernance moderne, transparente et responsable.

DISPOSITIONS À PRENDRE ET PAQUET D' ACTIONS ENVISAGÉES (COURT, MOYEN TERME)

- Imposer la transparence dans la perception, le recouvrement et l'utilisation des recettes fiscales et douanières.
- Assainir les finances publiques par des actions de recouvrements systematique des recettes publiques (impôts et taxes sur le chiffre d'affaires,)
- Installer dans les ports provinciaux de systèmes automatiques de traitement des données douanières (SYDONIA) . Parallèlement, il faudra renforcer des postes de contrôle douanier et intensifier la lutte contre la contrebande dans les différents postes frontaliers
- Assujettir les dépenses de chaque ministère à des plafonds trimestriels et la Limitation rigoureuse du recours aux comptes ministériels discrétionnaires
- Publier en ligne le Tableau des Operations Financières de l'Etat (TOFE)
- Renforcer le cadre légal de la prévention et de la lutte contre la corruption
- Réviser le décret sur la passation de marché publics et mettre en place des commissions de passation de marchés publics dans toutes les entités publiques

Mettre en place un programme de formation intensif des cadres.

1. Rouvrir l'Ecole Nationale d'Administration Financière (ENAF), dans le but de former des cadres pour la gestion des finances publiques ;
2. Le renforcement du Centre de Formation et de Perfectionnement des Agents de la Fonction Publique (CEFOPAFOP) pour la formation continue des agents de la fonction publique.
3. Une meilleure gestion des procédures de passation des marchés publics
 - Adopter un code d'éthique des agents de la fonction publique ;
 - Améliorer le niveau de compétence et d'intégrité des cadres de l'administration publique
 - S'assurer que les nominations à des postes de responsabilité soient faites

sur la base de critères de compétence, d'expérience professionnelle et de probité.

- Mettre en œuvre une réglementation pour rendre transparentes les modalités de financement des campagnes électorales ;
- Créer des cellules de l'ULCC dans les ministères.
- Affermir les principes de la transparence dans la perception, le recouvrement et l'utilisation des recettes fiscales et douanières
- Assurer l'efficacité des mesures visant à sanctionner et éliminer les actes de corruption, favoriser la transparence dans la gestion de la chose publique, moraliser l'Administration publique et la vie publique en général.
- Proposer une loi sur la moralisation de la vie publique.
- Renforcer les institutions publiques dans le sens d'une gouvernance transparente 2.0 a travers un portail « Budgets ouverts » qui n'est autre qu'une plateforme en ligne sur le site du MEF et de la BRH qui permet à tous les citoyens d'accéder directement à l'information sur les dépenses publiques du pays, en vue de rendre plus transparent le processus budgétaire et faciliter la participation des citoyens à la formulation des politiques et l'allocation des ressources. Ce point d'accès unique qui permet le partage des données, non seulement entre les diverses entités gouvernementales, mais aussi avec le parlement, les partenaires internationaux, les médias, et la société civile dans son ensemble.
- Préparation d'un code d'éthique pour les agents de l'administration publique
- Préparation d'un avant-projet de loi anti-corruption;
- La publication en ligne des marchés attribués par les différentes institutions publiques.

Campagne médiatique pour sensibiliser l'opinion publique

- Faire des Médias des alliés dans la lutte contre la corruption. Leur mission

d'éducation, de formation et de partage d'information leur confère un rôle crucial dans la sensibilisation, la prévention et la répression de la corruption. Durant ces deux dernières décennies, les cas de corruption mentionnés par la presse ont été fort nombreux. Les actions menées par les différentes institutions de lutte contre la corruption

- Organiser des Colloques sur une base régulière avec les secteurs organisés de la vie nationales, question également de solliciter leur appui dans la lutte
- Organiser des séminaires régionaux dans les dix départements géographiques du pays;

Atelier de formation et de vulgarisation

- Conception et affichage de panneaux publicitaires faisant la promotion de la transparence et de l'intégrité dans les services publics ;
- Réalisation d'une campagne de sensibilisation dans les radios sur les méfaits de la corruption (spots publicitaires) ;

Introduire le thème corruption-gouvernance dans les curricula à tous les niveaux pour :

- Promouvoir à l'école la culture du refus de la corruption.
- Rendre la corruption risquée par le démantèlement de ses remparts
- En rendant (de le plus jeune âge) la corruption immorale et anormale, en réhabilitant et valorisant les acteurs et/ou les organisations probes ;
- Développer et entretenir chez les adolescents haïtiens le sens de la probité et l'éthique du service public;
- Agir sur les mœurs et coutumes afin d'inclure le sens du bien public et l'éthique
- Valoriser les actions des fonctionnaires ainsi que l'amélioration de leurs traitements

17- SECTEUR PRIVÉ



La refondation économique d'Haïti repose sur une collaboration étroite entre un état responsable et un secteur privé déterminé, organisé et qui doit être le moteur de création de richesses. Malheureusement en Haïti, les autorités étatiques n'ont jamais su inspirer confiance au secteur des affaires qu'ils regardent avec méfiance et même condescendance pour ne pas dire mépris. En Avant veut changer cette approche et faire du secteur privé un véritable partenaire du développement d'Haïti. Nous voulons ouvrir le pays aux investissements et créer les conditions pour permettre aux opérateurs privés de prospérer pour créer les millions d'emplois que le pays attend. Le secteur public n'a pas la capacité de générer les emplois que nous cherchons. C'est l'investissement privé national et étranger qui pourra résorber la question du chômage.

L'heure d'un « nouveau deal » entre l'Etat et le secteur privé a sonné. Nos entrepreneurs - de toutes tailles - ont le grand mérite d'évoluer dans un environnement difficile sans pouvoir bénéficier d'infrastructures, de conditions de sécurité, de desserte d'énergie, d'accès préférentiels au crédit, d'un cadre incitatif suffisant. Pire. Ils sont souvent qualifiés de tous les mots par certains leaders politiques qui rivalisent de rhétoriques populistes pour fustiger ces acteurs aux fins de récolter un capital électoral facile. Dans le cadre de ce « nouveau deal », tout doit changer. Haïti a besoin d'un secteur privé qui se sent encadré et apprécié pour qu'il joue pleinement son rôle.

ETAT DES LIEUX

- Les associations patronales sont relativement faibles en termes de capacité et de structure
- Le secteur privé des affaires est diversifié et comprend une multitude de petites, micro et moyennes entreprises opérant dans différentes sphères d'activités
- La pression fiscale ne dépasse pas 15%, ce qui signifie que beaucoup d'entreprises ne payent pas adéquatement leurs redevances
- Un pourcentage minime d'entreprises contribue aux recettes fiscales l'état.

- La contrebande en provenance de la République Dominicaine est un frein à l'investissement privé en Haïti et à la production nationale créatrice d'emplois
- Souvent L'État haïtien ne respecte pas ses propres engagements envers les firmes privées avec lesquelles elles sont liées contractuellement.
- 98% des entreprises haïtiennes sont privées, les entreprises publiques et mixtes représentant respectivement 1% et 0.4%
- Les entreprises individuelles représentent 96.1% du total ; alors que les sociétés en nom collectif sont de 2%, et les sociétés anonymes 0.2%. Le secteur privé haïtien est donc informel dans sa grande majorité.
- Les entreprises commerciales sont prédominantes, soit 75% au total. Les entreprises de transformation de matière première ne représentent que 2%, et celles œuvrant dans le tourisme, 1,4%. Les autres secteurs identifiés représentent chacun moins de 2% (Artisanat): 1,4%, fabrication de produits par exploitation de ressources : 0,8%.
- Le tissu économique est dominé par une multitude de petites, voire de nano-entreprises. 70% % ont un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 50, 000,00 gourdes
- Les opérateurs du secteur privé sont généralement peu éduqués : 37% ont un niveau d'éducation primaire ; 53%, un niveau secondaire. Moins de 10% ont fréquenté l'université.
- Le tissu industriel haïtien est formé en grande partie par l'industrie textile connue aussi comme l'industrie d'assemblage
- Le niveau d'investissement étranger est très faible en Haïti en raison de l'instabilité politique, le manque d'infrastructure et les contraintes juridico-structurelles qui sont contraignantes.
- Haïti fait pâle figure dans le classement des investissements directs étrangers (IDE) dans la caraïbe avec moins 200 millions de dollars d'investisse-

ments directs reçus de l'étranger par an. Les investissements directs étrangers en Haïti sont passés de 374 millions de dollars en 2017 à 105 millions de dollars en 2018, et ils baissent d'année en année en raison de l'instabilité.

En République dominicaine voisine. La moyenne des IDE est deux milliards de dollars par an.

- Le droit de propriété n'est pas respecté et impacte la confiance et l'investissement du secteur privé

OBJECTIF GÉNÉRAL

Prioriser la création de richesse et l'emploi (moteur de la croissance) par l'investissement privé local et étranger - petites, micro, moyennes et grandes entreprises

DISPOSITIONS À PRENDRE ET PAQUET D' ACTIONS ENVISAGÉES (COURT, MOYEN TERME)

- Établir les règles de jeu équitables pour les opérateurs du secteur privé en modernisant les lois actuelles et en les appliquant. Cela les mettra en confiance pour qu'ils/elles investissent.
- Améliorer l'environnement et le cadre des affaires. C'est la première des conditions et la plus importante. S'il n'y a pas de stabilité et que les lois ne se prêtent pas à l'investissement privé, il n'y aura pas de secteur privé dynamique et à fortiori pas de développement économique en Haïti. La PNH doit protéger les investissements privés en tout lieu, et à tout moment.
- Renforcement par l'état des institutions d'arbitrage commercial notamment la Chambre de Conciliation et d'Arbitrage d'Haïti (CCAAH) qui a pour principale mission de faciliter, par les modes alternatifs de résolution des conflits, la résolution des litiges commerciaux entre opérateurs privés.
- Préparer des voyages d'exploration commerciales avec des délégations mixtes privé-public.

- Faire un inventaire et moderniser des lois existantes, en collaboration avec le secteur privé, notamment celles liées à l'investissement, la concurrence, la conduite des affaires, aux appels d'offre et la création des zones économiques spéciales.
- Installer les « one stop shop » (centre d'accueil des investisseurs) qui offre aux investisseurs une panoplie de service de base et pour l'orienter dans le processus lié à l'investissement privé.
- Doter le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) des moyens pour encadrer le développement du secteur privé via la Direction de la Promotion Economique (DPE), l'Unité Centrale de Gestion des Partenariats Public Privés (UCGPPP), la Direction de la Promotion Economique (DPE) de la Direction des Etudes Economiques (DEE). Aujourd'hui amorphes ou ankylosées, ces unités seront mises à contribution pour améliorer des législations et réglementations gouvernementales qui concernent les entreprises et Proposer des politiques publiques de développement des entreprises privées
- Encourager les partenariats public-privé en dotant l'Unité Centrale de Gestion des Partenariats Public Privé (UCGPPP) des moyens nécessaires. Créée en 2012, elle s'intéresse au montage des projets de type PPP favorisant le développement des infrastructures publiques, la fourniture de services publics de qualité à la population et la dynamisation de l'activité économique nationale.
- Réorganiser le ministère du Commerce et de l'Industrie, pour que sa Direction des entrepreneurs et du développement industriel, soit efficace.
- Engager des relations privilégiées et institutionnalisées avec les organisations représentatives du secteur privé dont l'institut Makaya, la Chambre de commerce et d'industrie, l'ADIH, la AMCHAM et la chambre franco-haïtienne de commerce et d'industrie. Les membres régulièrement inscrits dans ces institutions auront un accès à un traitement préférentiel au niveau de l'AGD et du MEF. Cela incitera les agents économiques à s'inscrire dans ces institutions donc à les renforcer. Plus le secteur privé est fort et organisé, mieux l'économie haïtienne répondra aux défis qui attendent Haïti.
- Moderniser l'Administration Générale des douanes (AGD) et envisager des procédures de fast track pour favoriser les importateurs.

- Encadrer les entreprises et acteurs du secteur touristique pour assurer le développement d'un tourisme en misant sur la valorisation du patrimoine touristique et la protection de l'environnement.
- Encadrer les entreprises et acteurs du secteur des télécommunications et des nouvelles technologies de l'information. A ce propos, il s'agira de mettre en place l'infrastructure technologique nécessaire pour que les entreprises haïtiennes deviennent plus compétitives et que les nouveaux métiers puissent offrir des débouchés à nos diplômés.
- Favoriser la construction des Zones économiques spéciales (ZES) selon un concept qui se répand de plus en plus à travers le monde en développement.
- Ce sont des réceptacles d'investissements étrangers et tournées vers l'exportation. Ce sont aussi des tremplins pour stimuler l'innovation, les connaissances et les retombées technologiques.
- Les ZES aident à la décentralisation, ainsi que les PME réparties dans des pôles géographiques de développement et de production. Ces pôles de développement se concentreront sur cinq filières soit l'agriculture, l'élevage, le textile, le tourisme et le logement.
- Intégrer le secteur privé associatif dans l'élaboration du plan d'implantation des zones économiques spéciale. Cette intégration est importante en aval car ce sont les acteurs du secteur privé haïtien qui rentreront en partenariat avec les investisseurs étrangers pour la construction et l'opérationnalisation des hangars industriels de ces zones économiques. Celles-ci doivent jouer un rôle crucial.
- Encadrer les microentreprises qui survivent difficilement sans accès au crédit bancaire.
- Associer le secteur privé à toutes les politiques publiques visant le développement économique. En retour, le secteur privé sera plus enclin à s'acquitter de ses redevances envers l'état, augmentant ainsi l'assiette fiscale.
- Sécuriser le droit de propriété pour mettre en confiance l'investissement du secteur privé

18- ENERGIE



Les problèmes liés à l'énergie sont légion en Haïti. Pourtant, les spécialistes estiment qu'Haïti dispose de sources potentielles d'énergie qui peuvent être exploitées jusqu'à satisfaire la quasi-totalité de ses besoins :

Sources d'énergie garantie : (Hydroélectricité, stockable et non stockable, Biomasse, recyclage des plastiques et des huiles usagées, Géothermie, Énergie thermique des mers).

1. Sources intermittentes (Eolien, Solaire, photovoltaïque et thermique).
2. Sources d'énergie garantie (Hydroélectricité stockable et non stockable, Biomasse, recyclage des plastiques et des huiles usagées, Géothermie, Énergie thermique et marée motrice).
3. Pour relancer l'économie Haïtienne et régénérer l'environnement, il faut une politique énergétique cohérente et intégrée, visant à augmenter la capacité institutionnelle d'un secteur considéré comme à l'agonie au vu des statistiques qui le caractérisent.

ETAT DES LIEUX

- Le parc de production de l'Electricité d'Haïti comprend trois grandes centrales thermiques et une centrale hydroélectrique pour la région métropolitaine de Port-au-Prince et des centrales thermiques et hydroélectriques en province (Gaillard au Cayes-Jacmel et Saut Mathurine à Camp Perrin) de moindre importance.
- La centrale hydroélectrique de Péligre possède une capacité installée de 54 MW et peut délivrer normalement 48 MW. Cependant, la puissance moyenne de Peligre au cours de l'année avoisine 30 MW en saison pluvieuse et 10 MW en saison sèche. Ajouté à l'impact environnemental s'ajoute le piratage qui avoisine les 45% de cette production.
- La centrale thermique de Carrefour (6 moteurs diesel semi-rapides avec 2 en fonctionnement) a une capacité installée de 50 MW mais a une puissance disponible de 12 MW. Cela indique une capacité réelle de 2.4 MW / unité.

- Le secteur énergétique formel a une capacité installée d'environ 157 MW pour une demande dans la capitale de 160 MW et une demande nationale de 550 MW satisfaite par une capacité nationale installée de 197 MW, soit un déficit de 353Mw à combler.
- Pour combler ce déficit, les gouvernements antérieurs ont conclu des accords de production avec des producteurs indépendants. Alstom Power Rental fournit 50 MW (20 à Varreux III et 30 à Carrefour II). Dans les métropoles régionales : Cap Haïtien, Cayes, Gonaïves, Saint Marc le groupe Sogener fournit au total 23 MW. Ces contrats « Take or Pay » permettent de facturer l'énergie contractée et non l'énergie livrée et sont généralement tributaires des aléas de l'approvisionnement en diesel de l'EDH.
- Les deux plus grandes centrales thermiques de l'EDH (Varreux I, II et Carrefour) sont situées dans des zones à risque d'un point de vue sécuritaire ;
- La facture du carburant dépasse largement la perception de l'EDH. Le gouvernement se trouve donc obligé de subventionner une partie des coûts. De plus, la quantité du carburant facturée et payée ne correspond pas toujours à la quantité utilisée pour la production d'énergie et les risques de détournement au cours du transport sont encore élevés particulièrement dans des zones fragiles ;
- 30% d'accès à l'électricité pour la population et 5% d'accès à l'électricité en zone rurale
- Le réseau électrique est vétuste et obsolète accusant 66 % environ de perte de la production totale en électricité en raison de l'inefficacité de ce réseau, des vols d'électricité et du déficit de recouvrement. Ce qui voudrait dire que seulement 70Mw d'électricité resterait disponible.
- Avec seulement 55 km de lignes 115 kV et 40.5 km de lignes 69 kV, reliant uniquement certaines villes, Haïti ne dispose pratiquement pas encore d'un réseau national c'est-à-dire d'un seul réseau de transport reliant les principaux centres de production et de consommation du pays.

- 1,160 GWh représentent la consommation annuelle en Haïti, contre 14 500 pour la République dominicaine et 18 000 pour Cuba ;
- 111 KWh représentent la consommation annuelle per capita en Haïti, contre 1 350 pour la République dominicaine et 1 603 pour Cuba ;
- 244 MW est la puissance installée en Haïti, contre 5 400 pour la République dominicaine et 5 880 pour Cuba ;
- 200 – 437 millions de dollars de subventions de l'État au secteur énergétique par année, soit plus de 30% du PIB;
- 30 millions de latino-américains et de caribéens n'ont pas d'accès à l'électricité, 7 millions vivant en Haïti, environ $\frac{1}{4}$ (23.3%) de cette population. Quoique la demande en électricité soit forte, le taux de pénétration est faible. Il est évalué à 12.5 % si l'on compte les clients actifs recensés par l'EDH et le fait qu'un « client » représente avant tout une famille moyenne de cinq (5) usagers.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Actualiser le Plan national de développement du secteur de l'énergie aux fins d'améliorer la desserte en électricité pour répondre à la demande et favoriser le développement économique d'Haïti.

DISPOSITIONS À PRENDRE ET PAQUET D' ACTIONS ENVISAGÉS (COURT ET MOYEN TERMES)

- Mettre en place un nouveau plan d'action pour l'EDH qui s'échelonne sur le court, moyen et long termes.

A court terme :

1. Assurer l'alimentation en combustible, sous supervision, des centrales thermiques de la région métropolitaine de Port-au-Prince et les villes considérées comme pôles de développement ;
2. Annuler les contrats d'énergie, les renégocier à la baisse et installer un système de contrôle de la production de chaque entité.
3. Lutter contre les gaspillages et les pertes le long du réseau en modernisant le système actuel, en augmentant de 50% au moins l'utilisation des compteurs pré-payés/intelligents et de 100% l'accès, soit de 12.5% à 25%. Ceci permettra de réduire le piratage des lignes de distribution, d'augmenter les recettes et de renverser la tendance à la perte en faisant des profits sur le volume, de faciliter le paiement des dettes contractées à cet effet et de réduire les coûts sur les théâtres d'opérations les plus symboliques ;
4. Gestion moins onéreuse des stocks (bonne tenue des livres du magasin central en instituant la permanence de l'inventaire, une amélioration des procédures de réception, de transfert, de sorties, de retrait, de retour et de mise hors service) particulièrement des combustibles et des pièces détachées ;

A moyen terme et long terme, l'EDH devra entreprendre les actions suivantes :

1. Réhabiliter complètement les installations de production, de distribution et de contrôle ;
2. Construire de moyennes et petites centrales de 1 à 5 Mw dans les régions Sud'Est, Sud, Grand'Anse-Nippes, Centre, Nord, et Artibonite, Nord, Nord'Ouest. réseau.
3. Réaménager les bassins versants des chutes de Pichon (Bele-Anse), de Jet d'eau (Cayes-Jacmel), Bassin Bleu (Jacmel), Saut Mathurine (Camp-Perrin), Le saut du Baril (Anse à Veau), Saut d'eau (Villebonheure), Bassin Zim (Hinche) et y construire une centrale hydroélectrique de 60 à 80 MW sur chacun de ces sites ; 3 mini-centrales dans le Sud'Est (Vallée de Jacmel), la Grand'Anse et les Nippes, (Vallée de l'Azile, la chute de Belvédère), et probablement Diquini (L'Ouest).

4. Construire après études de faisabilité, un parc éolien dans le Nord'Ouest pour bénéficier au maximum des alizés qui balaient la région.
5. Préparer un plan de synchronisation sur le réseau national entre toutes les sources de production : le solaire, l'hydro et l'éolien et autres.
6. Mettre en place un contrôle de gestion plus efficace et un système de comptabilité analytique, basé sur la permanence de l'inventaire, devant permettre de détecter les écarts aux endroits même où ils se produisent de façon à générer les actions correctrices.
7. Investir les 200 à 437 millions de dollars de subvention dans la construction de nouvelles centrales hydroélectriques tout en préparant les bases d'un nouveau réseau. A 3-3.5 millions/Mw, Haïti sera en mesure de produire entre 70 à 125Mw. Echelonné sur 5 ans, la production totale variera entre 350 à 500Mw. En ajoutant le solaire et l'éolienne, on est en droit de présager une satisfaction de 80 à 90% des besoins en énergie électrique.

Les partenaires du secteur privé auront donc à produire entre 10 à 15% de l'énergie nécessaire, soit 30 à 75 Mw.

8. Essayer de tirer parti sur un prêt, garanti par les subventions (\$200-\$437 millions) et la rentabilité d'un tel projet. Il est possible d'arriver à l'électrification des régions métropolitaines du pays à moyen terme et entreprendre la construction du réseau national.
9. Quant aux zones rurales, un projet de regroupement des populations trop dispersées doit être préalablement envisagé par la création de nouveaux villages, villes, ou communes. Entretemps, il serait possible de construire des Centres communautaires électrifiés où les résidents de ces villages et sections Communales pourraient organiser et bénéficier à tous les points de vue d'activités académiques, culturelles économiques et sociales etc...
10. Faire de l'EDH une entreprise crédible capable d'attirer des partenaires techniques confirmés.

Les impacts anticipés :

Par ce choix, En Avant entend réduire la production de gaz à effet de serre (CO2) du secteur

Électricité qui représente déjà 12% de la production de GES, estimée par OLADE depuis 2003 à 206,000 tons de dioxyde de carbone (CO2) soit une production de 24,360 tons. Tel choix aura donc pour effet de produire de l'énergie propre en attendant qu'un Projet de développement d'un mécanisme de production d'énergie propre soit mis sur pied ; de permettre d'utiliser l'eau à 3 niveaux :

- La production de l'énergie électrique propre (EDH) si nécessaire à la modernisation et au développement du pays et à la protection de l'environnement.
- A l'augmentation de l'irrigation des terres agricoles et de la production nationale (MARNDR)
- A la distribution d'eau potable pour les communautés environnantes (DINEPA) .

Ce qui permettra donc :

- a) De réduire le déficit de la balance commerciale du pays
- b) De faciliter la création d'emplois directs et indirects et la création de richesse.
- c) D'augmenter le budget d'investissement dans les domaines susmentionnés : Energie, Agriculture et Environnement.
- d) D'utiliser l'énergie électrique comme source majeure d'énergie de cuisson, ce qui réduira la pression directe sur l'environnement.
- e) Reprendre les applications des résultats des projets de Combustibles artificiels, de Biomasse, de construction de Chauffe-eau solaire et de Séchoir solaire des années 70, conduites par l'INAREM, devenu Bureau des Mines et dont les résultats des recherches et des tests effectués, ont été documentés et publiés dans les Présentations et Transactions du 1er Colloque sur la Géologie d'Haïti du 27-30 Mars 1980. Ce secteur transversal pourra apporter un sursis aux problèmes de désastre écologiques dont le pays fait face depuis longtemps.

19-MINES



L'exploitation du potentiel minier d'Haïti, dont la valeur s'élèverait selon certaines estimations à plusieurs milliards de dollars, apparaît comme une véritable opportunité. Ce secteur a d'autant plus d'intérêt pour Haïti que les alternatives en termes de ressources financières sont de plus en plus incertaines et limitée pour Haïti sur le marché international. En effet, Haïti est classé dans la catégorie des États dits « fragiles » (fragile states), c'est-à-dire inopérants à des degrés divers, quand ils ne sont pas littéralement « effondrés » (failed states). Cela obstrue toutes possibilités de négocier des packages financiers sur le marché international.

Une carte minière identifiant 73 gisements, mais à date, l'évaluation économique de ce potentiel n'a pas pu être réalisé. De même, l'activité minière en Haïti est régulée par un Décret datant 3 mars 1976, quelque mois après la création de l'Institut National des Ressources Minérales (INAREM). C'est une anomalie majeure quand on sait que l'industrie minière, le commerce des produits miniers, la loi minière dans d'autres pays ont beaucoup évolué. Cette carence d'encadrement juridique demeure un des principaux handicaps au développement du secteur minier en Haïti.

ETAT DES LIEUX

- Durant les cinquante dernières années, les secteurs mines et énergie ont connu deux (2) grandes périodes. L'une entre 1939 et 1972 ayant rapport principalement aux travaux de recherche des énergies fossiles et l'autre entre 1972 et 1992 se rapportant aux deux secteurs (prospection d'hydrocarbures et du charbon minéral (lignite) sur le territoire national).
- L'Autorité minière et énergétique nationale a évolué dans le temps passant de l'Institut National des Ressources Minérales (INAREM, 1975-1978), au Département des Mines et des Ressources Énergétiques (DMRE, 1978-1983), au Ministère des Mines et des Ressources Énergétiques (MMRE, 1983-1986) à la Secrétaire d'Etat des Mines et des Ressources Energétiques et au Bureau des Mines et de l'Énergie (BME, 1986 à date).

- Le Bureau des Mines et de l'Énergie (BME) a récemment publié une carte du potentiel minier et énergétique de la République d'Haïti à l'échelle du 1/300 000, accompagnée d'une notice explicative destinée à fournir des informations essentielles sur ce potentiel méconnu
- Le Bureau des mines et de l'énergie, dans sa carte du potentiel minier et énergétique d'Haïti, fait état de ressources métalliques, ressources non métalliques, ressources énergétiques fossiles, ressources énergétiques renouvelables et ressources thermales, de plusieurs indices de pétrole notamment dans la plaine du Cul-de-Sac, dans le plateau central, dans l'Artibonite et à l'île de la Gonâve, de gisements et d'indices d'or et de cuivre dans le Nord, le Nord-Est et le Nord-Ouest, de gisements d'aluminium Le long de la presqu'île du Sud
- Il n'existe pas de mines en activité mais le secteur existe tant par les projets d'exploration réalisés que par les opérations d'extraction de minéraux non métallique
- Un cadre institutionnel formel est en vigueur et différents acteurs interagissent quotidiennement sur la question minière.
- Le secteur minier haïtien est actuellement géré par deux décrets datant du 3 mars 1976 (la Loi Minière) et du 2 avril 1984 (la Loi sur les Carrières). Cette dernière ne vient en fait que préciser et adapter certaines dispositions de la Loi Minière.
- La Loi Minière date de quarante ans et régit toutes les activités extractives en Haïti incluant les minerais métalliques et non métalliques, les hydrocarbures et les sources énergétiques
- Malgré le potentiel du patrimoine national en ressources minérales, la production minière en Haïti, à part les matériaux de construction exploités en carrières, est négligeable. Au-delà de quelques projets prometteurs, le niveau de l'activité de recherche minière est extrêmement modeste.

- Le secteur minier n'a pas produit des recettes fiscales importantes depuis les années 80. La contribution du secteur à l'économie Haïtienne, à part les produits de carrières, est restée insignifiante depuis la fermeture de la mine de bauxite de Miragoane, la Reynolds en 1982.
- Contrairement à Haïti, plusieurs pays miniers de l'Amérique Latine ont modernisé leurs cadres juridiques au cours des années 80 et 90 afin d'attirer de l'investissement en recherches et développement miniers - en commençant par le Chili en 1983, suivi notamment par le Pérou, le Mexique, l'Argentine, l'Equateur et la Bolivie.
- La région de l'Amérique Latine a vu son pourcentage du montant global d'investissement en recherches minières augmenter d'environ 13% dans les années 80 à 29% dans les années 99. La région en recevait toujours 25% en 2011, une année record. Grâce à l'augmentation importante de la recherche minière dans ce groupe de pays Latino-américains, de nombreuses nouvelles mines se sont développées. En Haïti, aucun investissement minier d'envergure dans la même période à part ...

OBJECTIF GÉNÉRAL

Adopter une politique minière visant à exploiter rationnellement nos ressources aux fins de développement économique, notamment à travers l'adoption d'une nouvelle loi minière qui viendra dynamiser le secteur et le rendre utile au redressement d'Haïti. .

DISPOSITIONS À PRENDRE ET PAQUET D' ACTIONS ENVISAGÉES (COURT, MOYEN TERME)

Implementer une strategie d'exploitation miniere incluant formation et recherche

De 1976 à 1980, l'INAREN avait mis sur pied un programme de formation des cadres nécessaires au développement et à l'avancement du secteur minier en Haïti. La France et les Etats-Unis ont été les partenaires privilégiés. Ajouté à tout cela, avait pris naissance un programme de recrutement des experts Haïtiens vivant à l'étranger et dotés d'une expérience certaine dans le domaine de la gestion, l'exploitation et la commercialisation dans le secteur minier. Ils étaient venus du Canada, des Etats-Unis, de la France, de l'Afrique où ils occupaient de hautes fonctions dans le secteur minier. La première conséquence heureuse de leur retour fut le grand combat mené par Haïti pur l'obtention du prix officiel de la tonne de minerais qui allait valider son admission à l'International Bauxite Association (IBA).

La deuxième conséquence fut la création du Département de Géologie à la Faculté des Sciences et leur contribution à l'Université d'Etat d'Haïti, La venue en Haïti de professeurs Haïtiens et étrangers durant leur année sabbatique pour enseigner à l'Université et participer aux recherches scientifiques en cours à l'époque. Les choses allaient si bien que la structure, l'orientation ainsi que le modèle de l'INAREN furent même calquées par d'autres pays. Devenu Ministère des Mines et des Ressources Energétiques (MMRE), le milieu allait changer du tout au tout graduellement jusqu'à devenir le Bureau des Mines d'aujourd'hui et avec les conséquences que l'on sait. Les accords de formation de cadres entre l'Université International de Floride (FIU) à Miami et l'Ecole de Géologie de Nancy, France et l'Université d'Etat d'Haïti, patronnés par le Ministère des Mines et des Ressources Energétiques n'ont pas été renouvelés. Les priorités avaient changé. L'investissement irrationnel dans des matériels roulants au lieu dans des équipements de base pour faciliter la recherche géologique, les secousses politiques des années 86 à 91 ont causé le départ de la grande majorité de cette génération des années 70-80 qui avait si durement travaillé pour imprimer une nouvelle direction au secteur minier d'Haïti.

Aujourd'hui, à côté de la refonte de la législation minière, il faut penser à :

- Une continuation des travaux de prospection de l'Or, entrepris par la compagnie Canadienne Sainte Geneviève dans le Nord,
- Régulariser et rationaliser l'exploitation des carrières,

- Une évaluation du Carbonate de Calcium pur (CaCO₃) et les possibilités commercialisation sur le marché international,
- Reprendre la production du marbre commercial.

Dans un second temps, il faudrait aussi :

- Revisiter les travaux de recherche pétrolière effectués par la Cruz International Ltd, HIDECA-HYDROPETROL et PETRO-CANADA pour déterminer les dispositions à prendre dans ce domaine.
- Réévaluer les sites des forages de la Plaine du Cul de Sac et de l'île de la Gonâve.
- Reprendre le programme de recherche des hydrocarbures dans les régions déterminées par l'Etat depuis la création de l'INAREM en 1975 à 1985.
- Poursuivre les recherches sur les lignites de Maïssade initiées par la Division des Ressources Energétiques (DRE) pour établir un protocole de traitement industriel de sa teneur en Souffre et du coup réduire au plus bas niveau les possibilités de production de pluie acide pouvant être néfaste pour l'agriculture de toute la région du Plateau Central et de l'Artibonite.

Une telle disposition pourra couper court aux fausses informations circulant sur les réseaux d'information et le colportage par de respectables et honnêtes citoyens qui, par désir de voir Haïti sur les rails de la modernisation, s'exposent à la rapacité des profiteurs.

Adopter une nouvelle loi pour favoriser l'essor du secteur

- Une nouvelle loi minière viendra rassurer les investisseurs, les opérateurs et la population sur la bonne gouvernance de l'activité minière en Haïti. En parallèle, la clarté et la précision des termes et conditions légaux pour la réalisation des activités minières permettront aux populations, à leurs représentants au Parlement, ainsi qu'aux investisseurs et aux opérateurs de vérifier et d'insister sur la bonne application de la loi par les autorités administratives compétentes. La-dite loi devra régir l'exploitation des substances

minérales ou fossiles solides classées en substances minières, y compris le charbon, et en substances de carrières. Les autres ressources naturelles - notamment l'eau, l'énergie géothermique et les hydrocarbures liquides ou gazeuses - continuent à être régies par la Loi Minière de 1976, jusqu'à l'adoption d'un nouveau cadre juridique pour ces dernières substances.

- La loi minière devra créer une Autorité Minière Nationale (AMN), en charge de contrôler la prospection, l'exploitation et la commercialisation des substances minérales solides ou substances fossiles solides au nom de l'Etat. La loi indiquera les modalités de :

i) l'octroi et la gestion des titres miniers ainsi que des Conventions Minières afférentes (fonction cadastrale et technique),

ii) le suivi, le contrôle ou l'encadrement des opérations minières et de carrière (fonction d'inspection et de formation), et

iii) la gestion et la diffusion de l'information géo-scientifique (fonction de service géologique).

- La loi devra gérer la prospection minière en ayant toujours soin que sa finalité bénéficie l'économie locale. Elle devrait prévoir l'attribution de trois types de titre minier. Deux titres pour les substances minières : le Permis d'Exploration et le Permis d'Exploitation, et un titre pour les carrières : Permis d'Exploitation de Carrières.

- La Convention Minière précisera et stabilisera pendant un maximum de quinze ans notamment les dispositions fiscales, douanières et des changes applicables au projet minier.

- Les titulaires des titres miniers, seront tenus à respecter des normes environnementales et sociales ainsi que celles relatives à la protection des ouvriers et cadres

- Dans ladite proposition de Loi minière, le régime fiscal particulier pour le secteur minier et de Carrière comprend les droits et redevances suivants :

1. Les droits fixes d'instruction (payables avec chaque demande relative à un titre minier déposée à l'AMN);
2. Les droits d'octroi et de renouvellement des titres miniers (payable au moment de l'octroi ou du renouvellement);
3. Les redevances superficielles annuelles (payés au taux fixé pour le type de titre minier, par km² du périmètre détenu à chaque anniversaire de la date de l'octroi du titre);
4. La redevance pour enlèvement de Minerai ;
5. La redevance pour enlèvement de produit de Carrière ;
6. La redevance payable par les transporteurs de produits de Carrière ;
7. Le droit minier spécial ;
8. La Taxe sur la Rente Minière (TRM)

20 - COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



En 1986, la chute du pouvoir des Duvaliers a fait naître un désir de changement d'un système politique basé sur un état accusé d'être oligarchique, prédateur, et centralisé. C'est ce qui a motivé les constituants de 1987 à proposer un nouveau mode d'organisation de l'État. Leur projet était de permettre l'émergence d'un état moderne, démocratique et décentralisé. La Constitution de 1987 a donc innové en créant un État décentralisé reposant sur trois (3) niveaux de collectivités territoriales (CT) : la section communale, la commune et le département. Cette décentralisation avait pour but ultime de dynamiser la démocratie en facilitant la participation des citoyens aux affaires publiques, même dans les contrées les plus reculées.

Depuis 38 ans, la question de la décentralisation fait débat. Elle peine à prendre pied. Elle suscite questionnements et frustrations. Elle est omniprésente dans tous les énoncés de politique générale présentés au parlement par les Premiers Ministres désignés. Chacun y va de la même rengaine. Il faut mettre en place les collectivités. Il faut décentraliser. Il faut mettre fin au règne de la république de Port-au-Prince. Mais plus facile à dire qu'à faire. Ce qui manque d'abord et avant tout, c'est la volonté politique réelle de le faire.

En Haïti, les gouvernements qui se sont succédés n'ont jamais véritablement placé le développement des collectivités territoriales au centre des priorités. Comment créer des activités économiques génératrices d'emploi et de croissance dans les sections communales reculées ? Telle est la question fondamentale à laquelle il va falloir trouver des réponses adéquates durant les décennies à venir. Même quand les mécanismes de mise en place des collectivités est lourde et coûteuse, il n'en demeure pas moins vrai que le développement local s'impose de plus en plus comme stratégie prioritaire de développement. Il faut amener le développement et la modernité aux sections communales, aux communes et aux départements. C'est le grand défi de l'avenir.

ETAT DES LIEUX

- La Constitution haïtienne de 1987 prévoit trois niveaux de collectivités territoriales (département, commune, section communale) consacrant ainsi la décentralisation comme modèle de gouvernance dans la Constitution post duvaliérienne de 1987
- La décentralisation prévue par la loi mère n'a jamais pu être réalisée et les collectivités territoriales ont du mal à fonctionner et sont traitées en parent pauvre
- Les arguments qui ont justifié l'adoption d'un nouveau découpage territorial en 1987 sont :
 - un réaménagement des pouvoirs qui permette une meilleure gestion de l'espace national ;
 - un rapprochement des citoyens aux centres de décision ;
 - une valorisation de l'autorité des responsables locaux ;
- L'accaparement des ressources et la concentration de pouvoir par l'État haïtien aux dépens des collectivités locales forment un constant historique haïtien.
- Le blocage de la décentralisation est la résultante d'une culture de domination et du rejet séculaire des masses paysannes par les élites dominantes
- La mise en œuvre des politiques publiques locales au niveau de la section est avant tout la responsabilité des sous-structures politico-administratives locales (CASEC et ASEC).
- Chaque collectivité locale (la section communale dirigée par le CASEC et l'ASEC), en tant qu'institution publique, a la responsabilité de diriger à travers ce « champs » ou dans cette sphère particulière les affaires qui lui sont propres.
- Les élus (ASEC et CASEC) sont théoriquement au cœur de tout ce qui consti-

tue la vie, l'organisation et le fonctionnement de la section ainsi que des politiques à mettre en œuvre. Ils sont des agents de développement qui ont pour rôle d'encadrer la population de leur section

OBJECTIF GÉNÉRAL

Nous comptons implémenter une politique de mise en place des collectivités territoriales pour en arriver à une décentralisation effective d'un point de vue politique, fiscal et économique.

DISPOSITIONS À PRENDRE ET PAQUET D' ACTIONS ENVISAGÉES (COURT, MOYEN TERME)

Nous adopterons un plan de décentralisation dont la finalité sera triple tel que d'ailleurs prescrit par le décret fixant le cadre général de la décentralisation et le mode de fonctionnement des Collectivités territoriales. Les trois objectifs recherchés seront

1. La fourniture adéquate de services publics à la population

Le bien-fondé essentiel du plan de décentralisation que nous comptons implémenter est d'assurer la présence effective de l'état sur les 27,000 KM2 d'Haïti pour desservir l'ensemble des habitants du pays notamment ceux de l'arrière-pays. Notre plan vise ainsi la fourniture de services essentiels en région soit :

- Emission de passeports,
- Permis de conduire,
- Acte de naissance,
- Carte d'identité,
- Extrait d'archives

Outre les actes officiels, la décentralisation effective que nous visions se traduira par :

- La construction d'infrastructures (routes, eau et assainissement)
- L'offre scolaire (écoles, lycées, centres professionnels e techniques)
- L'offre sanitaire (centre de santé, hôpitaux, cliniques...)
- L'offre sportive (parcs multi-sports)
- La réduction de la bureaucratie

2. Le développement local

Le fait d'assurer la présence de l'état en région viendra avec son corollaire c'est-à-dire des flux financiers, des salaires, des travaux et a fortiori des activités de développement qui répondent aux véritables besoins des populations et des zones. Notre projet d'implantation des collectivités vise à :

- réduire l'exode des zones rurales vers Port-au-Prince
- améliorer la gestion et l'entretien des ressources environnementales.
- développement des infrastructures régionales et locales créant ainsi une dynamique économique avec effet boule de neige
- attirer les investissements de la diaspora dont les membres sont pour la plupart originaires de la province.
- Organiser des services publics régionaux et locaux
- Implémenter les recommandations du plan d'aménagement du territoire tel que défini par le CIAT
- Concevoir un urbanisme adapté aux habitudes, coutumes et cultures des populations

Il incombe aux élus locaux la responsabilité de s'assurer du développement de leur région et des bonnes conditions de vie des populations. C'est aux collectivités territoriales de fournir des services tels l'éducation, l'accès à l'eau potable... garantis-

sant à celles-ci de meilleures conditions de vie. Cependant, force est de constater qu'il existe un grand décalage entre les attributions des collectivités territoriales et les ressources financières devant leur permettre d'accomplir leurs missions.

Eu égard au développement local, Nous veillerons à faire respecter :

- Les dispositions légales fixant le cadre général de la décentralisation qui prévoit que le budget national doit faire apparaître la ventilation territoriale des dépenses de fonctionnement et d'investissements. Nous nous assurerons d'établir clairement la différence entre les ressources allouées aux services déconcentrés et celles à transférer aux Collectivités territoriales.
- Les dispositions légales traitant des revenus des Collectivités soit Les recettes ordinaires (droits, licences, contraventions, amendes...) et les recettes extraordinaires (fonds d'emprunts, dons, subventions).
- Les dispositions légales traitant des taxes des Collectivités. Il s'agit de recettes fiscales dont l'utilisation doit au moins être affectée à 70 % à un service à fournir à la communauté. La définition des taxes locales, de leur assiette, de leur base, des catégories imposables est du ressort de l'État, à travers les lois. Cependant, la fixation des montants et des taux de taxation sera laissée à la discrétion des autorités locales dans les limites fixées par la loi.
- Les dispositions légales traitant des redevances qui sont des frais payés pour la jouissance d'un bien ou l'obtention d'un service.

Notre plan de décentralisation mettra l'accent sur les questions de formation et d'éducation notamment pour les élus locaux. La constitution en vigueur fait des élus locaux des acteurs prépondérants du changement, et même des agents de développement communautaire mais le grand défi demeure le manque de compétences et de capacités tant intellectuelles que techniques et managériales de ces élus pour satisfaire aux exigences de leur poste. Ils doivent pouvoir manier les leviers de commande et d'être les garants de la mise en œuvre de certaines décisions collectives. Ils ont l'obligation de s'acquitter de leurs tâches conformément à leur mandat. C'est à eux qu'incombe la gestion de la section pour rendre effective les collectivités et de faire de la décentralisation une réalité.

3. La démocratie participative.

Le mode d'organisation de l'État, prévu par la Constitution de 1987, vise à faciliter la participation des citoyens aux affaires publiques. Cela ne sera possible qu'en permettant la mise en place des collectivités, véritables piliers d'une démocratie participative qui garantit aux citoyens des droits et libertés beaucoup plus étendus. Même quand le dispositif reste complexe, nous nous attèlerons à le respecter en donnant les moyens aux collectivités soit :

- (CASEC et magistrats maires des communes) élu au suffrage direct
- (Conseil Départemental élu par l'Assemblée Départementale) élu au suffrage indirect
- (Conseil interdépartemental formé d'un représentant de chacune des Assemblées départementales) soit choisi au sein des différents conseils

Nous travaillerons avec les assemblées à chaque niveau de collectivité pour nous assurer de l'exécution des projets de l'état en conformité a la politique d'aménagement du territoire. En ce sens, nous considérons comme partenaires au développement les Assemblées des Sections Communales (ASEC), élues au suffrage direct, les Assemblées Municipales (AM) et les Assemblées départementales.

Bien que nous soyons favorable à une participation de la population aux affaires de leur collectivités, celle-ci doit être encadrée pour que le système fonctionne et que ces dispositions ne créent pas des goulots d'étranglement et mettent la décentralisation en péril. C'est pour cela que nous proposons quatre mesures de réforme pour les organes locaux de pouvoir :

1)- Uniformisation des modes de légitimation des membres des Assemblées locales

Il s'agit à ce niveau de généraliser la méthode utilisée par la Constitution pour la formation des conseils avec le suffrage universel direct pour le CASEC et le Conseil Municipal et le suffrage indirect pour le Conseil Départemental et le Conseil Interdépartemental.

2) Elimination des élections par cartel

La formule « cartel » va à l'encontre du principe de pluralisme politique parce qu'elle peut déboucher sur une représentation minoritaire de la population et tend à bafouer le droit des minorités. De plus, elle vide de son contenu la participation qui doit assurer la liaison permanente de la population avec les organes dirigeants des collectivités

3) Attribution de rôle exclusif aux deux organes des collectivités : Conseil et Assemblée

Il s'agit, par cette directive, d'éliminer toute contradiction possible entre la nature délibérante de l'Assemblée et l'assistance qu'elle doit apporter au Conseil. En conséquence, toutes les fonctions exécutives, opérationnelles, relèvent de droit de ce dernier qui peut bénéficier d'avis techniques mais qui demeure seul responsable de actes posés ou des politiques mises en œuvre.

4) Création d'une Administration du support au Conseil Interdépartemental

Vu le rôle attribué par la Constitution de 1987 au CID comme organe de liaison des Départements avec le Pouvoir Exécutif pour étudier et planifier les projets de décentralisation et de développement du pays, il est de toute importance de le supporter par une Administration assurant sa permanence fonctionnelle. Elle se dénommerait « Administration Générale des Collectivités Territoriales » et comprendrait trois structures fondamentales :

La mise en place d'une « Administration Générale des Collectivités Territoriales » et comprendrait trois structures fondamentales

- Une « Unité de Coordination des Politiques Publiques Locales ». Les vocations différentes des C.T. de même que leurs compétences spécifiques doivent normalement se traduire par la complémentarité de leurs politiques publiques respectives. Mais, les compétences partagées et surtout l'emboîtement des collectivités nécessitent une coordination permanente non prévue par le cadre juridique en vigueur. Ce service doit assurer cette unité organique des politiques publiques locales, nécessaire en plus lors des négociations avec le Pouvoir Exécutif au niveau de Conseil des Ministres.

- Un « Fichier Central des Agents Locaux » équivalent du Fichier Central des fonctionnaires de l'Etat. Ce service réunit toutes les données quantitatives et qualitatives sur les ressources humaines des Collectivités Territoriales et distingue très clairement les agents qui font carrière – les fonctionnaires locaux – des employés contractuels.
- Une « Unité de Coordination Budgétaire » qui dispose également d'une base de données sur toutes les ressources financières des C.T. – impôts locaux, redevances, revenus d'exploitation, transferts réguliers de l'Etat, subventions publiques exceptionnelles, aide externe, etc. – et sur leurs dépenses. Ce service représente une plate-forme technique de préparation, de discussion et d'harmonisation des politiques budgétaires au niveau des départements.

CONCLUSION

A un carrefour historique...

Nous sommes à un carrefour historique de la vie nationale. C'est le moment de fixer le cap et de prendre les bonnes décisions. C'est le moment pour le peuple haïtien de choisir les dirigeants capables. C'est le moment de refuser le populisme démagogue et rétrograde. C'est le moment d'épouser la modernité, l'ouverture et le développement économique. Car nous avons raté la transition démocratie ouverte par la chute de la maison Duvalier en 1986.

Pour avoir galvauder l'après 86, nous avons accumulé de graves retards. Contrairement à ce qui s'est passé dans les pays d'Amérique latine et des caraïbes dans les années 80, chez nous, la crise de la dette s'est également accompagnée d'un déficit de légitimité politique, lequel découlait de méthode autoritaire du pouvoir, du désintégration de l'appareil administratif, d'une érosion de l'autorité de l'État et de pratiques de corruption généralisée. La nature multiple de notre crise de la dette nous a mis en face de trois défis

1. Celui de la Démocratisation et des droits de l'homme
2. Celui de la Stabilisation
3. Celui de la Libéralisation commerciale.

Nous avons magistralement raté ces trois rendez-vous. Aujourd'hui nous pouvons dire qu'aucun de ces défis n'a été relevé, ni complètement ni de manière satisfaisante.

1. La démocratie balbutie toujours et les droits de l'homme sont bafoués par les gouvernements successifs. La démocratie parlementaire a simplement permis à des citoyens en délicatesse avec la loi de gagner des élections et de se réfugier derrière l'immunité parlementaire. L'ordre constitutionnel a été brutalement interrompu à deux reprises en 10 ans, suivi chaque fois d'une occupation étrangère. L'arène politique est devenue un espace où tous les coups sont permis, où la dialectique des armes a remplacé l'arme de la dialectique. La violence politique en Haïti a culminé à un point tel que le 58ème président du pays, Jovenel Moïse, a été lâchement assassiné chez lui par un commando armé incluant des mercenaires colombiens.

2. La déstabilisation a été le maître-mot de cette transition. Les éclaircies ont été de courte durée. La période entre 2006 et 2009 en a été une, celle entre 2011 et 2013, celle entre 1997 et 2000. Sinon, ce fut une longue traversée du désert qui continue encore. Rappelons que cette période a également été marquée par des élections truquées Et un taux d'abstention de plus en plus élevé. Les exécutifs successifs, même quand ils jouissaient de la légitimité populaire, se sont souvent comporté en « petit chef » ne pouvant enclencher le pays vers les réformes, la modernité et le changement. Parallèlement le pays est devenu un narco-état et des gangs armés contrôlent aujourd'hui la zone métropolitaine de la capitale.
3. La libéralisation des échanges commerciaux a été intempestive et n'a pas fait augmenter les exportations aujourd'hui. Elle a décimé la production nationale, et favorisé les déficits budgétaires, l'inflation et impacté négativement la balance des paiements.

Tout cela explique le marasme d'aujourd'hui, et la perte d'espoir qui caractérise toutes haïtiens et les haïtiennes. Les haïtiens ont quitté le pays par centaines de milliers durant cette transition houleuse. A plusieurs occasions, nous avons perdu notre souveraineté et plusieurs missions de l'ONU ont dû intervenir. Depuis 1993, Haïti a connu le déploiement de plus de 5 opérations de missions de paix de l'ONU.

En 2019, le Conseil de sécurité de l'ONU a mis fin à 15 ans d'opérations de paix en Haïti, auxquelles a succédé une simple mission politique. Le Bureau intégré des Nations-Unies en Haïti (BINUH) a commencé les opérations sous le Chapitre VI de la Charte des Nations Unies et œuvre (à titre consultatif) avec les autorités haïtiennes à préserver les gains du partenariat entre Haïti et l'ONU en matière de stabilité, de gouvernance et d'état de droit. S'il faut reconnaître que la présence des Nations-Unies a souvent aidé durant cette transition, notamment dans l'organisation d'élections (1996, 2006, 2009), le bilan général reste maigre. En Haïti, les casques bleus onusiens ont été accusés de violation des droits de l'homme, d'exploitation sexuelle, et d'être à l'origine du choléra qui a fait des milliers de victimes (selon les aveux des Nations-Unies qui l'ont reconnues dans une résolution).

Tel est donc l'historicité politique qui a précédé la création du parti En Avant!

Les défis sont donc énormes mais notre détermination l'est autant. Nous pouvons, et nous voulons assumer, au nom du peuple, avec lui et à son service, le lourd fardeau de la responsabilité du pouvoir dans l'Haïti d'aujourd'hui et de demain. Nous en avons les capacités, l'envie et la passion. Nous aimons notre pays et le parti dispose des compétences pour gérer l'administration publique avec rigueur et sérieux. Nous avons surtout la volonté inébranlable de reconstruire le pays sur de nouvelles bases. Nous sommes aussi conscients que cette tâche herculéenne nécessitera une mise en commun des fils et des filles d'Haïti. Pour cela, nous tendrons la main à d'autres partis qui, comme nous, partagent le bien-fondé et la pertinence des 20 chantiers de l'espoir que nous proposons au pays.

En Avant ! Pour changer Haïti ensemble...

ANNEXES

LES MEMBRES FONDATEURS DU PARTI

Les leaders qui ont porté le mouvement En Avant sur les fronts baptismaux sont issus, pour la plupart, de la société civile. Ils sont professeurs, cadres, professionnels, leaders communautaires, technocrates, animateurs sociaux, chercheurs, intellectuels et autres. Leur décision de s'engager est le résultat d'un constat. Haïti est en danger et elle doit être sauvée par ses fils et ses filles. Leur conviction est faite. Devant la balkanisation de la classe politique, le sursaut ne peut venir que du réveil des forces vives du pays. L'heure est au réveil, au sursaut et à l'action.

Le trait d'union des membres fondateurs de En Avant : c'est Haïti bien sûr mais aussi certaines valeurs. Dès le départ, ils ont convenu que le « mouvement En Avant » deviendrait à terme « le parti politique En Avant » car le changement passe par la prise du pouvoir, et la prise du pouvoir se fait par des partis politiques. Fini le temps où l'on se laissait influencer par la propagande du « Tous pourris en politique ». C'est une stratégie du système pour garder en dehors de la politique les citoyens intègres et patriotes. Les membres fondateurs de En Avant veulent dépasser la traditionnelle opposition gauche-droite, selon eux dépassé et secondaire, et instituer un grand parti modernisateur du Centre, libéral, réformiste et social-démocrate.

La liste des membres fondateurs de En Avant se lit comme suit :

- Stéphane Vincent est juriste et Spécialiste en E-gouvernance. Originaire de Maniche, il a fait ses études à Saint-Louis de Gonzague. Doctorant en Éducation à l'Université de Pennsylvanie, Il est diplômé de New-York University en Sciences Politiques et Communication Digitale, détenteur d'une maîtrise en Droit des Technologies de l'Information et Télécommunications de l'Université de Strathclyde (Écosse), licencié en Sciences de Gestion et Management de Université de Derby (Royaume-Uni)
- Jerry Tardieu est ancien Député, auteur et entrepreneur. Originaire de Pétiion-ville, Il a fait ses études à Saint-Louis de Gonzague. Il est détenteur d'une Maîtrise en Administration Publique de l'Université de Harvard avec une spécialisation en macroéconomie. Ancien Vice-président de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Haïti, Il a publié de nombreux ouvrages.

- Mikerlange Registre est gestionnaire, animateur social et leader politique. Originaire de Carrefour, Il est Coordonnateur Général de la Coalition de la Jeunesse Haïtienne. Il est diplômé en Administration de l'INAGHEI et en Droit de la Faculté de droit et de sciences économiques. Il est ancien Président du Cercle des Étudiants Nationalistes pour l'Avancement d'Haïti, et ancien secrétaire-général du Forum des Étudiants Haïtiens.
- Rysdael Duversaint est journaliste et Président de la REJEDRAK. Originaire de Verettes, il est diplômé en Relations Internationales à l'Académie Nationale diplomatique et consulaire, et en Psychologie à l'Université d'Etat d'Haïti. Il collabore activement avec plusieurs médias haïtiens dont TripFoumi Enfo et Balistrad. Il est animateur d'une émission politique à la radio La Familia (Verettes).
- Patrick Figaro est ingénieur civil. Originaire de PAP, il est Diplômé de Wentworth Institute of Technology, son parcours exemplaire est jalonné de réalisations professionnelles. Il est PDG de la firme Architecture Construction Technique, une des firmes de construction d'avant-garde d'Haïti.
- Nancy Vilcé est animatrice sociale et leader communautaire. Elue membre du Conseil d'Administration Section Communale CASEC de première montagne noire en 2005, elle est une militante politique engagée, respectée pour son combat pour la cause des femmes. Elle est Présidente de l'Association des femmes dévouées de Thomassin (AFADETH) qui regroupe près de 3000 membres.
- Emol Jeune est gestionnaire et homme politique. Né au Cap-Haitien, il est fondateur de l'association « Christophiens en marche » Il a fait ses études classiques au Collège Le phare du Cap-Haitien et termine actuellement son diplôme en administration de l'Université Notre Dame d'Haïti.
- Holly Florestal est pasteur, leader protestant, qui dirige plusieurs ministères à Leogane, Fermathe, Ouanaminthe et Port Margot. Originaire de Leogane, Il a été un membre fondateur du Kolektif Abitan Petyonvil (KAP).

- Fred Lagrandeur est avocat. Originaire de la Gonâve, il est licencié en droit et en philosophie de l'Université d'État d'Haïti (UEH) et détenteur d'une maîtrise en droit international à l'Université de Montréal. De 2017 à 2019, il fut le président de l'association des étudiants haïtiens de l'Université de Montréal (AEHUM).
- Claire Fallone Francoeur est une travailleuse sociale. Originaire de Saint-Marc, elle est détentrice d'une Maîtrise en Administration Publique de l'École Nationale d'Administration Publique (ÉNAP) du Québec, Détentrice d'un Baccalauréat en Travail social de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Le social est son créneau. Elle s'y adonne avec passion et efficacité notamment au sein d'institutions qui ne tarissent pas d'éloges à son endroit.
- Jean-Pierre Turgot est Directeur Général de la firme Republic Services, une des entreprises américaines mondialement reconnues dans le secteur du recyclage de déchets à l'échelle industrielle. Il est président de de la Haitian American Chamber of Commerce (HAAMCC) of Fort-Lauderdale.
- Jocelyn David est ingénieur géologue et professeur. Originaire de Jacmel, Il est détenteur d'une licence en Chimie et Sciences Naturelles de l'Ecole Normale Supérieure, une licence en Géologie de la Florida International University (FIU) et d'une Maitrise en Enseignement et Vulgarisation des Sciences de l'University de Miami. Il a travaillé au Ministère des Mines. Nommé Professeur de Paléobiologie à l'Ecole Normale Supérieure, il fut aussi Consultant au Ministère de l'Education Nationale pour la Chimie et les Sciences Naturelles.
- Sandra Saint-Hilaire est consultante politique et spécialiste en financement de campagne électorale. Elle est Diplômée en économie et détient une maîtrise en Business Administration (MBA) de l'université de Miami.
- Marc-Antoine Léveill  est ingénieur civil. Il a fait ses  tudes en Haïti au Coll ge Roger Anglade. Il est Dipl m  en g nie industrielle   l'Universit  de Miami, d tenteur d'un MS en syst me environnemental et urbain de Florida International University et d'un doctorat en Education de la NSU.

- Harvey Timmer est diplômé de Stony Brook University (Long Island) en Sciences politiques. En Haïti, Harvey Timmer a fait ses études primaires à l'institution saint louis de Gonzague.
- Dennery "Alain "Ménélas est économiste. Originaire des Cayes, Il a fait ses études universitaires à l'université Denis Diderot (Paris 7) et à l'Université des Massachusetts à Boston (Umass). Il est Licencié en Sciences Economiques et en Sciences Politique
- Gervens Janvier est Gestionnaire, comptable, financier. Originaire de Jérémie, il a fait des études primaires au Collège Etzer Vilaire à Jérémie. Il est titulaire d'une licence en administration et finances de l'Université de Massachusetts et a complété sa formation par des cours en Relations Internationales et en Gestion de projets de développement offerts par la banque Interaméricaine de développement.
- Dr Florenal Joseph est chercheur, professeur, journaliste, citoyen engagé. Né à Saint-Michel de l'Attalaye, Il a fait ses études primaires chez les Frères de l'Instruction Chrétienne à Saint-Michel de L'attalaye. Il est diplômé en agronomie de l'Université Quisqueya, en journalisme de Excel Institute of Journalism, détenteur d'une maitrise en Biologie de Brooklyn College, détenteur d'un Doctorat en biologie Moléculaire de SUNY Downstate Medical Center.
- Robert Denis Né à Pétion-Ville, Robert Denis a fait ses études primaires chez les Frères de l'Instruction Chrétienne et ses études secondaires à Saint-Louis de Gonzague et aux Normaliens Réunis. Il est une légende du football national, engagé dans des activités communautaires et sociales.
- Saint-Jean Joseph est Juriste en Droit du Travail et de la Protection Sociale. Né à Dessalines, il a fait ses études au Lycée Sténio Vincent de Saint-Marc. Il est détenteur d'un diplôme en Science du Langage et Communication à l'Université de Paris VIII, et d'une licence en Informatique Appliquée aux Sciences Humaines de l'Université de Paris VIII.

- Johanne Geffrard est médecin communautaire, animatrice sociale et leader féministe. Née à Port-au-Prince, elle est diplômée de la Universidad Tecnológica de Santiago en République Dominicaine
- Archangelo Joseph est Docteur en éducation, diplômé de school of Educational Leadership a Concordia University Chicago. Il est co-fondateur du Centre de Ressources Educatives du Bas-Artibonite (CREBA).
- Guy Bocicaut est entrepreneur et agent immobilier. Il est président de Haitian-American Professional Association of Connecticut. Il est diplômé en Business Administration de Norwalk Community College.
- Reine C. Boyer est avocate diplômée de Yale College et de University of Connecticut School of Law. Elle est humaniste et philanthrope.
- Pascale Millien-Faustin est une activiste communautaire. Elle détient une licence en gestion de Charter Oak State College (New Britain, Connecticut). Elle est engagée dans la promotion de la culture haïtienne à travers le monde.
- Wilford Marous est entrepreneur et Détenteur d'une maîtrise en "Business administration"
- Talia Jeanty est architecte, diplômée de Pratt Institute (Brooklyn).
- Gaetjens Thelusma est ingénieur, Diplômé en génie industrielle (Université Pontificia Madre y Maestra), fondateur du Club Littéraire et Culturel des Jeunes Progressistes et de l'organisation N'Ap Sove Ayiti (NAPSA)
- Myriam Amilcar est Ancien député de Saint-Michel de L'attalaye, avocat inscrit au barreau de Mirebalais, entrepreneur agricole et professeur. Il finit actuellement une maîtrise en aménagement du territoire et gestion des collectivités territoriales à l'Université
- Frantz Azemar est professeur. Originaire du Cap-Haïtien, il a fait ses études au Collège Martin Luther King du Cap, et est détenteur d'une license en sciences juridiques de la Faculté de Droit, des Sciences Économiques et de Gestion (UEH) du Cap-Haïtien.

- Sonceau Gamaël est psychologue. Originaire de Cap-Haïtien, il a fait ses études au Collège Notre Dame du perpétuel secours. Il est diplômé en psychologie de l'UEH (campus Henri Christophe à Limonade).
- Yves Cheron est entrepreneur agricole. Originaire de Duchity, il est un notable du département de la grande-anse qu'il parcourt régulièrement dans le cadre de ses activités professionnelles et citoyennes. Il réside entre Jérémie et Duchity.
- Louigens Piller est architecte. Professeur et spécialiste en communication. Originaire de Port-au-Prince, il est membre fondateur d'une firme d'architecture Piller et Elie Pierre ingénieur
- Astryd Walsh est une technicienne de santé.
- Lucson Saint-justin est comptable. Il a fait ses études secondaires au Collège Artibonitien de Saint- Marc et au collège Georges Sand d'Haïti. Il est un haut cadre de l'administration publique et un observateur avisé de la vie nationale.
- Jefferson Merisier est normalien et professeur. Né à Port-au-Prince, il est directeur de l'église Baptiste Conservatrice de Gervais.
- Gesly Joach Sinvilier est un leader universitaire, étudiant en Sciences Juridiques et Politiques à L'Université Quisqueya. Originaire de Gressier, il a été Responsable des Communications de l'Eglise et Secrétaire Principal de l'Eglise Adventiste de Sion. Il est récipiendaire de nombreux prix et trophées
- Fritzbert Silencieux est un leader communautaire. Originaire de Fort-Jacques, il est un entrepreneur agricole et leader politique.

SIGLES ET ACRONYMES

MCFDF : MINISTÈRE A LA CONDITION FEMININE ET AUX DROITS DES FEMMES

MC: MINISTÈRE DE LA CULTURE

UEH : UNIVERSITE D'ETAT D'HAÏTI

PSDH : PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT D'HAÏTI

MAST MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DU TRAVAIL

MENFP

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

MSPP : MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

MTPTC : MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

MEF : MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

MARNDR : MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE RESSOURCES NATURELLES DEVELOPPEMENT RURAL

MCI : MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

ME : MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

MTIC : MINISTÈRE DU TOURISME ET DES INDUSTRIES CREATIVES

MJSP : MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DE LA SECURITE PUBLIQUE

MHVE: MINISTÈRE DES HAITIENS VIVANT A L'ETRANGER

CSPJ : CONSEIL SUPERIEUR DU POUVOIR JUDICIAIRE

CSCCA: COUR SUPERIEUR DES COMPTES ET DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

CEP: CONSEIL ELECTORAL PERMANENT

OPC: OFFICE DE PROTECTION DU CITOYEN

AMC : AGENTS MULTIPLICATEURS DE CHANGEMENT

BUNEXE : BUREAU NATIONAL DES EXAMENS D'ÉTAT

CORPUHA : CONFÉRENCE DES RECTEURS PRÉSIDENTS ET DIRIGEANTS D'UNIVERSITÉS ET D'ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN HAÏTI

DAA : DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

DAEPP : DIRECTION D'APPUI À L'EDUCATION PRIVÉE ET DU PARTENARIAT

DDE : DIRECTION DÉPARTEMENTALE D'ÉDUCATION

DT : DIRECTION TECHNIQUE

DESRS : DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

DPCE : DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPÉRATION EXTERNE

FNE : FONDS NATIONAL POUR L'ÉDUCATION

IES : INSTITUTION D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

IHSI : INSTITUT HAÏTIEN DE STATISTIQUES ET D'INFORMATIQUE

INFP : INSTITUT NATIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE

NTIC : NOUVELLE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

ONAPE : OFFICE NATIONALE DU PARTENARIAT EN ÉDUCATION

ONG : ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE

UCDDE : UNITÉ DE COORDINATION DES DIRECTIONS DÉPARTEMENTALE D'ÉDUCATION

UCP : UNITÉ DE COORDINATION DE PROJETS

UEH : UNIVERSITÉ D'ÉTAT D'HAÏTI

UEP : UNITÉ D'ÉTUDES ET DE PROGRAMMATION

UNESCO : FONDS DES NATIONS-UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

UNOPS : BUREAU DES NATIONS-UNIES POUR LES SERVICES D'APPUI AUX PROJETS

UPR : UNIVERSITÉ PUBLIQUE EN RÉGION

ASEC : ASSEMBLÉE DE LA SECTION COMMUNALE

AM : ASSEMBLÉE MUNICIPALE

ARSSG : ADJOINT AU REPRÉSENTANT SPÉCIAL DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

CM : CONSEIL MUNICIPAL

CNDDR : COMMISSION NATIONALE DE DÉSARMEMENT, DÉMANTÈLEMENT ET RÉINSERTION

DOMP : DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX

DSNCRP : DOCUMENT DE STRATÉGIE NATIONALE POUR LA CROISSANCE ET LA RÉ-
DUCTION DE LA PAUVRETÉ

FAO : ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

FENU : FONDS D'EQUIPEMENT DES NATIONS UNIES

FIDA : FONDS INTERNATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

FMI : FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

FNUAP : FONDS DES NATIONS UNIES POUR LES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE POPULA-
TION

LAC : AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

MINUSTAH : MISSION DES NATIONS UNIES POUR LA STABILISATION EN HAÏTI

PNUD : PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

PNH : POLICE NATIONALE D'HAÏTI

OMD : OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

OIM : ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LA MIGRATION

UNICEF : FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

UNOPS : BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES D'APPUI AUX PROJETS

FHF : FÉDÉRATION HAÏTIENNE DE FOOTBALL

COH : COMITÉ OLYMPIQUE HAÏTIEN

MJSAC : MINISTÈRE JEUNESSE, SPORTS ET ACTION CIVIQUE

UNFPA : FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION

BN : BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

BHDA : BUREAU HAÏTIEN DU DROIT D'AUTEUR

BNE : BUREAU NATIONAL D'ETHNOLOGIE

DNL : DIRECTION NATIONALE DU LIVRE

ENARTS : ECOLE NATIONALE DES ARTS

ISPAN : INSTITUT DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE NATIONAL

MUPANAH : MUSÉE DU PANTHÉON NATIONAL

ONEV : OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA VULNÉRABILITÉ

CIAT : COMITÉ INTERMINISTÉRIEL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

BSG : BUDGÉTISATION SENSIBLE AU GENRE

CME : COMMISSIONS MUNICIPALES D'EDUCATION

INFP : INSTITUT NATIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE

EFACAP

CONALD

BLTS : BUREAU DE LUTTE CONTRE LE TRAFIC DES STUPÉFIANTS

UCREF : UNITÉ CENTRALE DE RENSEIGNEMENT FINANCIER

GAFIC : GROUPE D'ACTION FINANCIÈRE DE LA CARAÏBE

DG :DIRECTION GÉNÉRALE

DAA : DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES (DAA);

DEE: DIRECTION DES ETUDES ECONOMIQUES (DEE);

DT : DIRECTION DU TRÉSOR (DT);

DPC: DIRECTION DE LA PENSION CIVILE (DPC);

DIF : DIRECTION DE L'INSPECTION FISCALE (DIF);

DAJ : DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES (DAJ);

DGI : DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS (DGI);

AGD : ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES DOUANES (AGD);

DGB : DIRECTION GÉNÉRALE DU BUDGET (DGB);

IHSI : INSTITUT HAÏTIEN DE STATISTIQUE ET D'INFORMATIQUE (IHSI);

IGF : INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES (IGF).

BRH : BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI (BRH);

APN :AUTORITÉ PORTUAIRE NATIONALE (APN);

OAVCT : OFFICE NATIONALE D'ASSURANCE VÉHICULE CONTRE TIERS (OAVCT);

SONAPI : SOCIÉTÉ NATIONALE DES PARCS INDUSTRIELS (SONAPI);

LEH : LOTERIE DE L'ETAT HAÏTIEN (LEH);

BNC : BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT (BNC);

ULCC : UNITÉ DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION (ULCC);

FAES : FONDS D'ASSISTANCE ECONOMIQUE ET SOCIALE (FAES);

ENAF : ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION FINANCIÈRE (ENAF);

FDF : FONDS DE DÉVELOPPEMENT FRONTALIER (FDF);

UCP : UNITÉ DE COORDINATION DE PROJET (UCP);

UTE : UNITÉ TECHNIQUE D'EXÉCUTION (UTE);

